This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 162 653

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Calfman 11 [illegible]

BENOIT XI

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, PLACE DU PANTHÉON, 2.

BENOIT XI

ÉTUDE SUR LA

PAPAUTÉ AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE

PAR

LÉON GAUTIER

PARIS

VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

22, RUE SAINT-SULPICE, 22

M DCCC LXIII

LOAN STACK

BX1254
G2

BENOIT XI

I

Nous nous proposons de raconter ici la vie d'un pape qui n'a vécu que huit mois sur le trône pontifical. Nous avouerons volontiers que c'est la brièveté même de ce pontificat qui nous a décidé à le choisir comme le sujet de cette étude historique. Il nous a semblé qu'on saisirait plus facilement, dans un règne de quelques mois, cette admirable universalité qui est le caractère de la politique des Souverains-Pontifes et de toute leur action sur les peuples du moyen-âge. En effet, dans le récit d'un long pontificat, la variété des événements, autant que leur multiplicité, ne permet pas assez de contempler l'ensemble ; l'attention du lecteur se dissé-

683

mine au lieu de se concentrer. Il nous faut quelque peine pour suivre, durant près de vingt ans, le grand pape Innocent III dans tous les pays de la chrétienté que son génie a parcourus et régénérés; on comprendra, plus facilement, les actes non moins œcuméniques, mais beaucoup moins nombreux, de ce successeur de Boniface VIII dont nous entreprenons l'histoire. Faisant un voyage moins long, nous espérons aussi connaître plus exactement et mieux décrire le pays. Plus l'horizon est restreint, et plus l'œil en embrasse aisément toute l'étendue.

Une autre raison qui nous a porté à étudier de préférence ce pontificat trop négligé de Benoît XI, c'est l'intérêt tout exceptionnel que présente l'époque où ce pape a occupé le siége de saint Pierre. Le commencement du quatorzième siècle est une date mémorable dans l'histoire de l'Église et dans celle de l'humanité. C'est, à vrai dire, la fin du moyen âge. Boniface VIII est, en quelque sorte, le dernier pape des siècles chrétiens, et Benoît XI le premier des temps modernes. Placé sur les confins des deux époques, Benoît a peut-être été le premier pape placé en face du triomphe social de l'erreur. On a dit que la prépondérance temporelle de l'Église romaine avait fini parmi nous le jour où Boniface «fut souffleté dans Anagni.» Il est certain qu'au moment même où Sciarra Colonna osa porter la main sur le représentant de Jésus-Christ, le monde pût regarder comme périmé et aboli à tout jamais

cet axiôme de la politique chrétienne : « LE PAPE « EST LE JUGE EN DERNIER RESSORT DE TOUS LES CAS DE « CONSCIENCE ENTRE LES PEUPLES ET LES ROIS. » A ce principe fut désormais opposé le principe absolument contraire, et dont nous aurons lieu de parler plus d'une fois : « LES ROIS SONT LES SEULS JUGES DE « TOUS LEURS DIFFÉRENDS, SOIT AVEC LEURS PEUPLES, « SOIT AVEC LES AUTRES PRINCES. » Il est utile, il est bon de se placer ainsi sous les yeux, lumineusement, sans rien laisser dans l'ombre, les deux principes qui étaient en présence au moment où Benoît monta sur le trône de Boniface. Depuis plusieurs siècles les Papes étaient, même au temporel, les maîtres respectés de la société chrétienne toute entière ; c'est depuis l'avénement de Benoît XI que ce titre, hélas ! n'a plus convenu aux Souverains-Pontifes. Il est important de savoir comment s'est comporté, en face de l'erreur triomphante, le successeur de tant de papes qui s'étaient montrés si grands en face de l'erreur terrassée et vaincue !

II

En 1240 (1), naquit à Trévise (2), au bourg de Saint-Barthélemy, un enfant qui devait être un jour le maître du monde spirituel et le suppléant de Jésus-Christ sur la terre ; sur les lèvres duquel l'Infaillibilité devait se poser et qui, à tant de gloire, devait unir une sainteté couronnée par Dieu du don des miracles, et que l'Église enfin a placé sur ses autels. Le père de l'enfant était de race obscure (3) ; quelques historiens ont même exagéré la bassesse de sa condition, comme pour faire ressortir, avec plus de clarté sur une ombre plus épaisse, l'auréole du bienheureux pontife.

L'enfant reçut au baptême le nom de Nicolas (4). C'est celui d'un des saints que Dieu a des-

---

(1) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, *Historiens de France*, XXI, 737-738.

(2) Amalricus Augerii, *Chronicon pontificale* : Muratori, *Scriptores rerum italicarum*. t. III, pars II, 440. — Jean-Boniface, *Historia Tarvisina*, cité par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360. — Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

(3) Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

(4) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, *Historiens de France*, XXI, 737-738.

tinés à exercer sur la terre un des plus puissants patronages, entouré d'une des plus éclatantes popularités. Il est, en effet, peu de saints qui aient été aussi populaires que le grand évêque de Myre. Mais parmi tous les enfants qui ont reçu son nom et qui, par là, ont acquis un droit plus spécial à sa protection, il en est peu qu'il ait environnés d'autant de sollicitude et d'amour que le jeune Nicolas Boccasino. Il voyait en lui un prédestiné, et prenait joie à le conduire au ciel.

Le père de Nicolas s'appelait Boccasio Boccasino : il était notaire (1) et sans grande fortune (2). Mais la Providence veille tout particulièrement sur l'éducation des saints. L'enfant ne manquait point dans son pays natal de ces ressources intellectuelles que l'on croit trop communément avoir fait défaut aux hommes du moyen âge. Un de ses oncles se chargea de l'instruire; c'était un prêtre de la paroisse Saint-André, à Trévise (3). Trévise, d'ailleurs, n'est qu'à sept lieues de Padoue, où, d'après certains historiens, l'empereur Frédéric II avait, nous ne dirons pas fondé, mais développé en 1222, une des plus célèbres universités du monde catho-

---

(1) Il était notaire impérial. Ce titre conférait une sorte de noblesse, et ceux qui le portaient pouvaient faire précéder leurs noms du mot de *Dominus*.

(2) Jean-Boniface, *Historia tarvisina*, cité par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360.

(3) Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum* (Rome, 1677), t. II, p. 339. Mais Ciaconius ne cite point d'autorité.

lique. L'enseignement venait de prendre, à Padoue, comme dans toutes les autres universités, ce caractère encyclopédique pour lequel l'école de Saint-Victor de Paris avait, au siècle précédent, passionné toutes les intelligences et tous les cœurs, et qui, dans les deux écoles dominicaine et franciscaine, allait recevoir de si merveilleux développements. La Marche de Trévise passait d'ailleurs pour un pays lettré. Saint Fortunat en était originaire et disait volontiers : « Ma Trévise. » Les Padouans s'enorgueillissaient de leur Tite-Live. Tout nous porte à croire que la langue française était non-seulement aimée, mais parlée dans toute cette région. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos romans de chevalerie y étaient en vogue. Il nous a été donné de publier un roman en vers français, légèrement italianisés, qui, au commencement du quatorzième siècle, fut composé ou plutôt compilé par un certain Nicolas de Padoue dans la Marche de Trévise (1).

Mais il y avait à Trévise, au moment de la naissance de notre Bienheureux, des influences plus nobles et plus puissantes que celles de la chevale-

---

(1) *L'entrée en Espagne*, chanson de geste publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise.

Mon nom vos non dirai, mais sui Patevien,
De la citez que fist Antenor le Troian,
En la joiose marche del cortois Trevizan.

(*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, t. IV, 217.)

rie littéraire. L'Italie abondait en saints. Saint François d'Assise était mort en 1226 ; saint Dominique l'avait précédé, de cinq ans seulement, dans la gloire. Les deux familles monastiques commençaient à essaimer dans toutes les villes de la chrétienté, rivalisant de science, de zèle et de vertus. Partout, mais surtout en Italie, la sainteté était devenue visible et tangible : les miracles étaient chose commune. Trévise retentissait de ceux du grand thaumaturge, Antoine de Padoue. La route entre Trévise et Padoue avait été longtemps couverte de pèlerins dont la mort d'Antoine en 1231 n'avait pas refroidi l'ardeur. Quand les saints ne font plus de miracles, leur tombe en fait. Plus près du berceau de Nicolas, un Camaldule, du nom de Paris, dirigeait à Trévise les religieuses de Sainte-Christine. Il ne devait mourir qu'en 1297, âgé de cent seize ans, chargé de vertus et honoré de son vivant par les empressements de la piété populaire.

C'est ainsi que Dieu plaça, de sa main prévoyante, le berceau d'un de ses plus admirables Vicaires dans une atmosphère de science et de sainteté, au commencement d'un des plus beaux siècles de l'Église. La fin de ce siècle, hélas ! devait être moins belle, et Nicolas Boccasino était une des barrières que la Providence de Dieu préparait déjà contre le prochain envahissement de son Église.

III

Dès sa première jeunesse, Nicolas Boccasino fit preuve d'une haute intelligence et, ce qui vaut mieux, d'un grand cœur. Dieu permit que cette âme virile passât de bonne heure par l'épreuve de la pauvreté. A l'âge de douze ans environ, il fut mis en état de se suffire à lui-même. Ce jeune homme, cet enfant alla à Venise, et, plein d'un courage et d'une science précoces, se fit le précepteur de jeunes patriciens (1). Rude métier où les humiliations ne manquent pas; métier voisin de la domesticité et dont plusieurs siècles n'ont pas corrigé la rudesse. Nicolas Boccasino était assez chrétien pour aimer ces aspérités; et c'est par là qu'il a conquis le ciel. Et c'est le saint que devraient invoquer tout particulièrement ceux qui, se consacrant à cette noble mais ingrate carrière du professorat particulier, peuvent dire avec un grand écrivain de nos jours : « Nous sommes de toutes les maisons, et

(1) Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

toutes les maisons peuvent nous fermer leurs portes ! Nous sommes de toutes les familles et toutes les familles peuvent nous rejeter ! Nous élevons les enfants comme s'ils étaient à nous, et quand nous les avons élevés, ils ne nous reconnaissent plus ! »

Pendant qu'il menait à Venise cette vie humiliée, il s'attachait de plus en plus aux consolations de la piété chrétienne. Déjà, dans son âme, apparaissaient distinctement tous les traits qui devaient le caractériser plus tard, et auxquels il est reconnaissable dans l'histoire. Le jeune précepteur était d'une douceur inaltérable, d'une modestie vraiment prodigieuse et qui ne nuisait pas chez lui à je ne sais quelle dignité naturelle dont tous ses actes portent l'empreinte. Il aimait la science de ce grand et généreux amour que lui portaient les contemporains de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin. Mais rien ne l'attirait davantage que la théologie, reine et maîtresse de toutes les sciences. Il avait une piété ardente et un zèle singulier pour le salut des âmes ; il aimait, sur toutes choses, à entendre la parole de Dieu et avait quelque désir d'en être un jour le ministre. Sa vocation était toute marquée.

Il n'avait pas vu sans émotion les premiers établissements de la famille dominicaine. Tout le portait vers cet ordre qui était encore dans la première ferveur de ses commencements. A l'âge de quatorze ans, s'il faut en croire un de ses contempo-

rains (1), il entra comme novice aux Frères Prêcheurs; Ciaconius place sa profession en 1257 (2).

Pendant quatorze ans, le nouveau religieux acheva ses études, et des historiens ont observé qu'après avoir été disciple quatorze ans, il fut maître (ou *lecteur*, comme on disait alors) pendant quatorze autres années, et qu'il exerça d'autres fonctions plus élevées dans l'Ordre pendant une troisième et dernière série de quatorze années (3). On n'a rien à objecter contre la vérité de ce calcul, qui nous conduit en effet jusqu'à l'année 1290, époque à laquelle frère Nicolas de Trévise fut élu général de l'Ordre.

On sait sans doute peu de choses sur cette partie de la vie de Benoît XI qui précède son élection à la maîtrise de l'Ordre. Le fils du notaire Boccasino semblait vouloir que sa vie fût aussi cachée que sa naissance avait été obscure. Cependant, de ce cloître où il voulait dérober l'éclat de ses vertus, il sortait de beaux rayons de lumière, qui commençaient à éclairer le futur pontife d'une auréole populaire. On savait qu'avant d'être le modèle des maîtres, il avait été le modèle des disciples (4). Son enseignement eut plus de retentissement que ses

---

(1) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, *Historiens de France*, XXI, 737-738.
(2) Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, t. II, 339.
(3) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, loc. cit.
(4) Bernardus Guidonis, *ibid.*

études n'avaient fait voir en lui d'humilité. « Il « avait, dit saint Antonin (1), une science vaste, « une mémoire prodigieuse et un génie pénétrant; « mais tout en lui était aimable à tous. » Jean Boniface, dans son *Historia Tarvisina* (2), témoigne que c'est à cette époque que Nicolas Boccasino écrivit ses admirables Commentaires sur le Psautier, sur Job et sur l'Apocalypse. On peut ajouter, à cette liste des œuvres de notre Bienheureux, ses Commentaires sur saint Matthieu, son livre *de Ritibus,* trois lettres aux Frères de son ordre, les Actes de ses légations et le recueil de ses Sermons (3), sans parler ici de ce registre du Vatican où sont conservées les copies de la plupart de ses Bulles et qui est son plus beau titre de gloire. Il est à présumer que la plupart de ses Commentaires ne sont, en réalité, que ses leçons écrites. Quand on aura publié avec soin et étudié avec conscience toutes les œuvres de ce genre à cette

---

(1) *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

(2) Cité par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, t. IV, p. 260.

(3) Voir Quétif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. I, p. 447, et les additions au texte de Ciaconius qui sont dues en partie au P. Augustin Oldoïni, S. J., *Vitæ et res gestæ pontificum Romanorum*, II, 347. Malgré ces deux travaux, il reste encore à faire tout un mémoire bibliographique sur les ouvrages de Benoît XI. Si l'on en excepte, d'ailleurs, ses trois encycliques, publiées à la suite du *Commentaire* sur saint Matthieu, et un certain nombre de ses bulles qui ont été mises au jour par Raynaldi d'après le registre du Vatican, un seul de ces ouvrages a été imprimé. En voici le titre exact : *In caput quintum evangelii S. Matthæi absolutissima commentaria sive enarrationes fusiores*, cum studio et notis Georgii de Lazaris, tarvisini, ord. fr. præd., Venetiis, Damiani Zenarii, 1603.

même époque, on se convaincra facilement que l'enseignement, au treizième siècle, avait un caractère d'élévation et d'originalité qu'il a perdu dans les siècles suivants, et qu'il n'a jamais retrouvé depuis saint Thomas jusqu'à nos jours. La *Somme* de ce grand homme n'est pas la seule qui ait été écrite en ce siècle : il en existe vingt autres, publiées on inédites. Lisez-les toutes, analysez-les, résumez-les, et vous reconstituerez tout l'enseignement des Universités durant le siècle de saint Louis.

IV

Nicolas de Trévise avait attiré sur lui tous les yeux de ses frères. On parlait de lui dans tous les couvents de l'Ordre, comme d'un génie et comme d'un saint. Malgré sa modestie, l'admiration de ses frères le contraignit à recevoir, tour à tour, tous les honneurs, et à remplir toutes les fonctions de la famille dominicaine. Il fut d'abord sous-prieur, puis prieur conventuel, puis enfin provincial de Lombardie (1). Et, dans toutes ces dignités, la grâce divine lui communiqua le secret de demeurer humble, doux et discret.

En 1296, le chapitre général de l'Ordre des Prêcheurs se tint à Strasbourg. On voulut, d'après la règle, donner un successeur au Maître, ou, comme nous dirions aujourd'hui, au général de l'Ordre, qui était alors Etienne de Besançon. Le provincial de Lombardie fut élu par acclama-

---

(1) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, loc. cit. — Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX. — Cf. Villani et Jean Boniface.

tion (1). Il gouverna l'Ordre pendant deux ans et demi (2).

Il ne trompa aucune attente; il dépassa toute espérance. La chrétienté toute entière sut bientôt que le général des Frères Prêcheurs était un saint. On peut dire que pendant les trente mois de sa maîtrise, Nicolas de Trévise fut toujours debout. Il ne gouvernait pas de loin; il laissait aux rois la devise : *E longinquo auctoritas.* Ce qu'il voulait, au contraire, c'était commander, c'était régner de près, comme un père au milieu de sa famille. Tous les chemins chrétiens le connurent; tous les couvents de l'Ordre le reçurent. Son gouvernement fut un voyage. Les historiens contemporains le saluent volontiers du nom d'*amator communitatis.* Il aimait d'un grand amour la justice; l'humilité était la parure de toutes ses vertus. Ineffablement doux envers ses frères, d'une austérité implacable envers lui-même, il ne voulait tempérer par aucune douceur l'âpreté de la règle. On le voyait suivre à pied, un bâton à la main, les chemins de ce temps-là qui étaien moins beaux que les nôtres, mais où les saints passaient plus souvent. Il fit ainsi le tour de son Ordre, et le tour de cet Ordre commençait déjà à être le tour du monde. Il tint des chapitres

---

(1) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, loc. cit. Le même dans ses *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 715. — Saint Antonin, *Summa historica*, loc. cit. — Cf. Villani et Jean Boniface.

(2) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, loc. cit.

généraux à Strasbourg, à Venise, à Metz. Il arrivait dans la salle du Chapitre à pied, toujours à pied, et tout couvert de la poussière du chemin. Il n'était pas de dangers ni de fatigues où il ne courût le premier, et il disait aux timides qui hésitaient à le suivre, il leur disait : « Mais c'est là, très-chers « frères, c'est là qu'est la gloire de notre Ordre. » Et les disciples suivaient le maître (1).

Le Chapitre de 1297 lui donna une occasion de montrer toute la hauteur et toute l'étendue de son âme. C'était à Venise. Le parti des Colonna, qui avait des agents partout, était parvenu à avoir des créatures au sein même du chapitre dominicain. On osa, devant le général de l'Ordre, attaquer le pape Boniface, et l'attaquer par la calomnie, comme on l'a toujours fait pour cette grande victime de l'histoire. Nicolas Boccasino se leva, terrible, et, déposant pour un moment cette mansuétude qui le faisait aimer de tous, il prit un visage qui inspira la crainte, et, d'une voix retentissante : « Notre Saint-« Père le Pape Boniface VIII, s'écria-t-il, EST LE VÉ-« RITABLE SUCCESSEUR DE SAINT PIERRE et le vicaire « de Jésus-Christ. » C'est précisément ce titre que la rage habile de Philippe-le-Bel contestait à Boniface. Le général des Frères Prêcheurs n'était pas

(1) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, loc. cit. — Ciaconius (*Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, t. II, 339) a réuni, sur cette partie de la vie de Benoît XI quelques détails fort touchants et qui étaient épars dans plusieurs Chroniques.

sans s'exposer à de grands périls en jetant un démenti si formel aux allégations du roi de France (1). Mais une telle âme, en fait de crainte, ne connaissait que celle de Dieu, ou, pour mieux dire, elle ne connaissait que la crainte, et non pas la peur !

---

(1) Martène, *Thesaurus anecdotorum*, IV, 1866-1869.

V

Deux historiens contemporains, un Français, Bernard Guion, un Italien, Ferretti de Vicence, ont parlé avec quelque détail d'une légation dont auraient été conjointement chargés Nicolas Boccasino, pendant qu'il était général de son ordre, et Jean de Murro, général des Mineurs. Cette légation aurait eu pour but le rétablissement de la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Ferretti ne donne pas, d'ailleurs, à cette légation une date bien précise : « Elle eut lieu, dit-il, durant les premières années du pontificat de Boniface. » C'est bien vague.

Mais il n'est pas impossible de donner plus de précision à cette date incertaine. C'est à la suite de cette légation, ajoute le chroniqueur italien, que Boniface inscrivit sur la liste des cardinaux les noms de Jean de Murro et de Nicolas Boccasino, afin de leur donner un témoignage public de sa reconnaissance pour le bienfait de cette paix. Il est donc à peu près certain qu'il s'agit ici des négociations ouvertes en 1298 par le pape Boniface, à qui ses plus violents adversaires ne devraient point re-

fuser de rendre cet hommage : qu'il a aimé par dessus tout la paix, et qu'il a tout fait pour la rétablir entre les princes chrétiens. Ce fut au mois de juin 1298 que Boniface rendit sa sentence arbitrale entre les rois de France et d'Angleterre. C'est au mois de décembre suivant que Nicolas Boccasino fut élevé aux honneurs de la pourpre.

Les deux légats, en effet, firent preuve en cette occasion d'un rare mérite, uni à de grandes vertus et couronné par un beau succès. « Leurs discours, dit Ferretti qu'il est temps de citer, adoucirent heureusement les esprits irrités des deux princes, et les amenèrent à la concorde. Ils firent tout pour que leur haine ne se réveillât point, et qu'ils ne reprissent point les armes, contrairement à la foi des traités. Ils obtinrent une trève et s'efforcèrent de la changer en une alliance définitive. Puis, les deux légats revinrent à Rome et rendirent compte de leur mission au Pape. Celui-ci se réjouit à la nouvelle de cette paix comme si on lui apportait un grand trésor. Et, pour ne pas laisser tant de labeurs sans récompense, il éleva les deux légats à la dignité de cardinal (1). »

Un des continuateurs de Ciaconius ajoute, d'après Wadding, quelques particularités, qui ne sont pas sans intérêt, sur la légation des deux généraux d'ordre (2). Il paraît que les deux légats firent de

(1) *Ferretti vicentini Historia*, dans Muratori, IX, p. 1010.
(2) Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, II, 333.

Gand le centre de leurs opérations, et qu'ils travaillèrent particulièrement à affermir la paix entre Philippe et le comte de Flandre. Cette circonstance se concilie parfaitement avec le texte de Ferretti. Le comte de Flandre, en effet, avait été compris dans la trève entre les deux rois, du 9 octobre 1297. Boniface, en revanche, ne parle pas de Gui dans sa sentence arbitrale. Mais il est constant que la question flamande fut un grand embarras pour les négociateurs de la paix entre les deux rois, et il n'est pas étonnant que Boccasino et Jean de Murro en aient fait le principal sujet de leurs préoccupations diplomatiques.

Quoi qu'il en soit, le texte du chroniqueur italien est précieux à plus d'un titre. Il nous montre la grande estime que Boniface faisait déjà de Nicolas Boccasino. Il explique et motive sa promotion au cardinalat. Il est le seul enfin qui nous fasse assister aux premières relations entre le roi de France et le futur successeur de Boniface.

Cette légation permit sans doute au Maître des Prêcheurs d'étudier de plus près le caractère de Philippe, la physionomie de ses agents et les secrets de sa politique. A cette ambassade presque inconnue se rattachent peut-être les premières défiances, fort légitimes, de notre Bienheureux, et peut-être aussi ses premiers plans de résistance, tout empreints de douceur. Boccasino vit que l'âme du roi de France était de fer et connut qu'on ne pourrait la rompre. Il entrevit un changement ter-

rible dans la politique antichrétienne et jugea que la politique chrétienne devait, elle aussi, changer de direction et de tactique. Néanmoins il résolut de rester fidèle, jusqu'à la mort, à la grande âme de Boniface : et il se tint parole.

Nous ne pouvons laisser le texte de Ferretti sans insister encore sur un trait qui peint au naturel le prédécesseur de Benoît XI. Ce rude esprit, qu'on a même accusé d'être inflexible, aimait la paix comme le bien suprême. Bernard Guion (1) remarque avec raison qu'il fit pacifier la chrétienté occidentale, au moment où Philippe-le-Bel était dans la plus lamentable situation, quand Albert d'Autriche s'apprêtait à envahir la France, d'accord avec tous les ennemis de Philippe et surtout avec le roi d'Angleterre. Mais il était dangereux de rendre des services au petit-fils de saint Louis. Il ne tint pas compte de cette paix au Souverain-Pontife. Pour Boniface, au contraire, quand ses ambassadeurs lui en apportèrent la nouvelle : *Gavisus est, tanquam munus amplissimum illi tradidissent.* Comme saint Grégoire VII, Boniface VIII a pu dire en mourant : « J'ai aimé la Justice ; » et, comme la plupart de nos papes, il a pu ajouter : « J'ai aimé la Paix. »

---

(1) V. le texte original dans Quétif et Echard, I, 445.

VI

Le général des Prêcheurs passa l'avent de 1298 dans le couvent de Prouille au diocèse de Saint-Papoul. Aux approches de Noël, le bruit se répandit dans tout le pays qu'il venait d'être nommé cardinal. Il reçut même un certain nombre de lettres, qui, avec plus ou moins de certitude, lui faisaient part de la même nouvelle. Ce bruit prit une consistance qui effraya l'humilité de notre saint. Il apprit enfin que des messagers de Rome venaient d'arriver en Provence. Moins par curiosité que par déférence pour les envoyés du Saint-Siége, il résolut d'aller au devant d'eux et les rencontra à Lézignan, près de Narbonne. C'était le 12 janvier 1299 (1). Ils étaient, en effet, porteurs d'une lettre de Boniface en date du 5 décembre 1298. Le Maître parcourut cette lettre avec une surprise que sa modestie augmentait encore. Le Souverain-Pontife, après avoir fait l'éloge de Boccasino, après

(1) Ces détails sont tirés de la chronique de Bernard Guion, témoin oculaire de tous ces événements. Voir le texte dans Quétif et Echard, I, 444.

avoir rendu à sa sainteté, à sa doctrine et à son Ordre un éloge éclatant et mérité, le nommait cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine. Le pape terminait, suivant l'usage, en invitant le nouveau cardinal à se rendre à Rome dans le plus bref délai possible (1).

Nicolas fut surtout frappé, dans cette lettre, de ces paroles du Pape où il ne vit pas seulement une formule de chancellerie, mais un ordre intelligent et formel du Vicaire de Dieu : « Nous vous mandons, « disait Boniface, d'avoir à accepter le fardeau que « Dieu lui-même vous impose aujourd'hui. » Le religieux ne fut pas long à prendre une décision. Plusieurs saints ont cru pouvoir rejeter de leurs épaules le fardeau des dignités ecclésiastiques : c'est que Dieu leur avait donné une autre mission dans la solitude et dans le silence. Mais on a vu, au contraire, d'autres saints, peut-être plus nombreux, accepter de hautes dignités, les yeux humblement fixés sur le siége de Pierre, courbant la tête, obéissant enfin. C'est que Dieu a besoin des prédestinés, autant et plus dans le sénat des cardinaux et sur le trône épiscopal que dans les ombres du cloître ou de la vie séculière. Nicolas le savait. C'est ce qui le décida à ne pas hésiter un instant.

---

(1) La Bulle se trouve dans la *Brevis historia ordinis prædicatorum*, que D. Martène a publié au t. VI de son *Amplissima collectio*, p. 336 et sqq, et dans Ciaconius *Vitæ et res gestæ Romanorum pontificum*, II, 330.

Il partit pour Narbonne, y fit son entrée au matin, convoqua les Frères du couvent et toutes les personnes notables de la ville ; puis, devant cette immense assemblée, il fit lire la lettre du Souverain Pontife, et éclatant en sanglots et en larmes, se déclara prêt à accepter le fardeau de la pourpre, se démit solennellement de la maîtrise de l'ordre et fit briser immédiatement le sceau qui était la marque de son autorité. C'était le 15 janvier 1299, jour où l'Eglise célèbre la fête de saint Maur, abbé (1).

Raymond, provincial de Provence, écrivit aussitôt à tous les prieurs de sa circonscription le récit de ces événements qui intéressaient au plus haut point l'ordre tout entier de saint Dominique. Sa lettre nous est restée : c'est une pièce qui méritait d'être produite dans le procès de béatification de Benoit XI. Raymond n'a pas assez de larmes pour regretter l'ancien Maître de l'Ordre, de qui la piété était si vive, le commerce si humble et si doux, l'autorité si utile : *Cujus religio laudabilis, conversatio dulcis et humilis, et prælatio perutilis erat* (2) !

Une des causes de la détermination du saint fut sans doute sa sympathie très-vive pour le pape Bo-

---

(1) *Brevis historia ordinis prædicatorum*, dans Martène, *Amplissima collectio*, VI, 336. — Bernard Guion, dans sa chronique, cité par Quétif et Echard, I, 444. — Lettre de F. Raymond, publiée par les mêmes, I, 446.

(2) Lettre de Raymond, loc. cit.

niface. Ce n'est pas un petit argument en faveur de ce pape tant calomnié que l'estime et l'amour dont l'entoura toujours un homme tel que Nicolas Boccasino. On avouera bien aussi que Boniface savait choisir ses conseillers. Parmi d'autres élus, il devait, deux ans après, nommer encore un homme d'un rare mérite, Gilles de Rome, à la dignité cardinalice. Gilles était un Colonna ; mais il était avant tout un des plus profonds docteurs de son temps, et Boniface n'eut pas égard à sa famille, mais à son mérite.

Nicolas se rendit à Rome avec une rapidité louable. Il y trouva Boniface tout occupé du gouvernement, ou plutôt de la répression du monde chrétien qui, déjà, se soulevait contre son maître spirituel et qui soupirait vers César. Le nouveau cardinal avait à justifier toutes les espérances que ses vertus avaient fait concevoir. Il les justifia. Boniface l'avait fait cardinal-prêtre du titre de sainte Sabine. Il le promut, deux ans après, en 1300, à l'évêché d'Ostie et de Velletri (1). Dans la maîtrise de l'ordre, Boccasino avait eu pour successeur Albert Clanapo, de Gènes.

Boniface, qui ne fléchissait pas sous le poids de l'administration du monde, connut bientôt toute la

---

(1) Bernardus Guidonis, *De ordine prædicatorum*, loc. cit. — Le même *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 715. — Jean Boniface, *Historia tarvisina*, loc. cit. — Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

valeur de l'évêque d'Ostie. Le Pape avait un de ces regards qui percent les âmes, qui les analysent rapidement et qui en découvrent sans peine les qualités spécialement puissantes. Il reconnut que la prudence était chez Boccasino la vertu, non pas la plus belle, mais la plus utile au gouvernement de l'Église, et il utilisa cette vertu. Il fit du nouveau cardinal ce que nous appelons aujourd'hui un diplomate. Mais la diplomatie au service de l'Eglise, c'est le contraire de la diplomatie qui a pris pour devise ces abjectes paroles : « La langue a été don-« née à l'homme pour déguiser la vérité. » La diplomatie au service de l'Église, c'est la Prudence au service de la Vérité. Il n'est pas permis au diplomate catholique de mentir, même véniellement. Il lui est permis de ralentir ou de précipiter les décisions, mais jamais de les déguiser. Ses lèvres ne doivent pas connaître le mensonge, ni son âme l'hypocrisie. Grand, digne, et même fier, il relève la tête à la pensée qu'il représente un prince chrétien ou le chef de la chrétienté. Il a un titre magnifique dans les annales de l'Église : il s'appelle le plus souvent paciaire, *paciarius*. Paciaire est le synonyme de pacificateur. Le grand but du diplomate chrétien, c'est en effet de faire cesser l'effusion du sang humain, c'est d'arrêter les guerres, c'est de contribuer par là à faire entrer le plus d'âmes possible dans l'éternelle béatitude, en ménageant, dès ici-bas, le plus possible de bonheur terrestre au plus d'hommes possible. Tels sont les

devoirs du paciaire. Nicolas Boccasino les a tous remplis avec une noblesse que le succès n'a pas toujours couronnée. Nous allons le voir à l'œuvre, chargé d'une très-importante légation par la volonté intelligente du Souverain Pontife. C'est ici que son histoire commence à prendre un caractère plus universel et, par là, plus digne d'attirer et de retenir notre attention.

VII

Chaque nation reçoit, dans le Plan divin, une mission spéciale. L'histoire est comme une bataille entre le Bien et le Mal. Chaque peuple, dans ce grand combat, est un corps d'armée qui reçoit, de Dieu ou de l'enfer, un poste particulier, des instructions, un but et un mot d'ordre. Dieu a confié à toutes les nations chrétiennes la mission générale de défendre la vérité ; mais chacune doit le faire à sa place et dans des conditions déterminées. C'est ainsi que la France a été, à travers tous les siècles, le soldat de Dieu chargé des attaques ou des résistances décisives. De même, à chaque extrémité du monde chrétien, au moyen âge, Dieu avait placé deux nations qui avaient la mission d'être des barrières contre les flots de l'Islamisme et de la Barbarie. Ces deux nations, ce sont l'Espagne à l'occident, la Hongrie à l'orient de l'Europe. Sans les généreuses effusions du sang espagnol et du sang hongrois, la Barbarie serait triomphante. Mais ces deux ailes de la grande armée chrétienne n'ont point fléchi, et nous leur devons la victoire.

Il était donc nécessaire au salut de l'humanité

chrétienne et à l'honneur du genre humain tout entier, que l'Espagne et la Hongrie fussent de plus en plus fortes parmi les nations. Les papes y veillèrent : leurs yeux s'attachèrent plus d'une fois sur ces deux points de l'espace où l'odieux Croissant se montrait en Europe. Ils firent de grands efforts pour organiser ces deux peuples, espoir de la catholicité.

Or, en 1301, la Hongrie donnait au Souverain-Pontife les inquiétudes les plus vives. Elle était déchirée par la guerre civile. La guerre civile énerve les nations qu'elle ne tue pas ; et, si la Hongrie s'énervait longtemps de la sorte, c'en était fait d'elle, et peut-être de l'Europe. Il fallait étouffer ces luttes intestines : Boniface VIII l'avait compris. Mais, quand sa grande intelligence avait compris, sa grande volonté ne tardait pas à agir, et il ne se bornait pas à de vaines théories. Il mit la main à l'œuvre.

La cause de la guerre civile était la mort du roi André III, surnommé le Vénitien, mort qui laissait vacant le trône de Hongrie. André avait régné depuis le 19 juillet 1290 jusqu'au commencement de l'année 1301. Le dernier roi, Ladislas III, mort sans postérité directe, l'avait désigné comme son successeur. C'était là tout le droit du Vénitien, et il n'avait point régné sans quelque résistance.

En effet, Marie, sœur de Ladislas et femme de Charles II, roi de Naples, n'avait cessé de faire va-

loir contre André les droits de son fils aîné, Charles Martel. Mais à la mort d'André, Charles Martel était mort, laissant de son mariage avec Clémence, fille de l'empereur Rodolphe, un fils en bas âge, nommé Charles Robert, ou, par abréviation, Charobert.

Ainsi, en 1301, il n'y avait d'autre candidat sérieux au trône de Hongrie que ce Charles Robert, petit-neveu du roi Ladislas III. André était mort sans enfants. Mais les seigneurs hongrois, animés de je ne sais quelle haine inintelligente, refusèrent d'accepter Charobert, parce que l'Église avait pris en main la cause de cet enfant. Ils préférèrent se donner au roi de Bohème, Wenceslas, qui descendait par les femmes du roi Bela IV. Celui-ci ne voulut pas accepter pour lui-même une couronne qu'il ne voulait pas non plus laisser à d'autres. Il la fit offrir à son fils qui s'appelait, comme lui, Wenceslas, et était alors âgé de douze ans. Deux partis se formèrent en Hongrie, celui de Charobert et celui de Wenceslas. En réalité, deux systèmes, deux doctrines étaient en lutte : l'Hérédité et l'Élection.

Les papes s'étaient très-nettement prononcés en faveur des droits de l'hérédité. En cette occasion, comme en tant d'autres, ils affirmèrent par leurs actes que, si l'élection est légitime à l'origine des royaumes, l'hérédité seule en est plus tard la sauvegarde et le salut. Nicolas IV avait solennellement reconnu la légitimité des prétentions de Charles

Martel et l'avait fait sacrer à Naples par un de ses légats. Saint Célestin V avait confirmé cet acte hardi de Nicolas IV. Boniface VIII ne pouvait avoir d'autre politique que celle des deux pontifes, ses prédécesseurs. Il continua à Charobert la protection déclarée que le siége romain avait accordée à Charles Martel. Il ne dissimula point cette protection ; c'était un cœur qui ne savait pas dissimuler. Il fut saisi de la plus vive indignation lorsqu'il apprit que le plus grand nombre des seigneurs hongrois, ne tenant aucun compte des conseils du Saint-Siége, et même par hostilité contre lui, foulant aux pieds le droit héréditaire autant que la dignité de l'Église, s'étaient déclarés contre le client du Souverain-Pontife et avaient fait appel à un prince étranger, plutôt que d'accepter de la main du Pape un prince national. Boniface, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* reprit alors « avec hauteur » les intérêts de Charobert. Il est singulier que des religieux, aveuglés par l'esprit de parti, soient parvenus à trouver de la *hauteur* dans une conduite que nous allons sincèrement exposer à nos lecteurs, et où ils ne verront sans doute qu'une dignité fière et noble, vraiment royale et vraiment apostolique.

Boniface, avant d'agir, jeta sur la Hongrie un dernier regard. Il la vit toute en feu. Les haines privées exerçaient leurs violences sous couleur des haines politiques. C'est l'usage. Il n'y avait plus de sûreté ni pour les propriétés ni pour les personnes.

L'Église, cette faiblesse désarmée, était, comme toujours, la première victime de ces révolutions intérieures. Ses libertés étaient confisquées, ses biens pillés. Ce peuple, d'ailleurs, n'était pas tout à fait converti. On avait vu le roi Ladislas faire avec les Tartares de la Cumanie une paix honteuse, se plier à leurs mœurs et prendre à la fois trois de leurs femmes pour concubines. Les Cumans en revanche l'avaient assassiné, et faisaient les maîtres dans ce malheureux pays. Derrière les Cumans, l'œil de Boniface apercevait tout l'Islamisme et toute la race tartare qui jetait des yeux d'envie sur la République chrétienne dont les frontières orientales allaient bientôt ne plus être défendues.

C'est alors que Boniface résolut d'intervenir. Mais il voulut avant tout se faire dignement représenter dans une affaire où les futures destinées de l'Église lui semblaient menacées. Il ne vit personne autour de lui qui comprît mieux sa pensée que l'évêque d'Ostie, qui fût mieux en état de l'interpréter, qui joignît enfin une prudence plus ferme à un esprit de conciliation plus séduisant et plus aimable. Il le nomma donc son légat *a latere* dans tout le royaume de Hongrie, et étendit les pouvoirs du nouveau légat à la Pologne, à la Dalmatie, à la Croatie, à la Servie, à la Cumanie, à la Lodomérie, à la Rascie et à la Gallicie.

En réalité, Nicolas Boccasino était député dans toute la chrétienté orientale, comme représentant

du vicaire de Jésus-Christ, qui est le défenseur de la chrétienté toute entière. Il était envoyé aux extrêmes limites du monde catholique afin d'examiner les défenses, afin surtout de les relever. C'est ainsi que, dans une place assiégée, on envoie un ingénieur habile dans cette partie des fortifications qui est la plus faible et la plus exposée.

La lettre de Boniface, qui confère à l'évêque d'Ostie cette importante légation, nous a été heureusement conservée. Elle est du 13 mai 1301 (1).

Elle commence par un exposé poignant de l'état politique et religieux de la Hongrie (2). Le Souverain Pontife s'adresse ensuite plus particulièrement à son futur représentant et lui dit : « Considérant que Notre-Seigneur vous a comblé de « toutes ses grâces, qu'il vous a donné l'étendue de « la science, le trésor de la prudence et de la circonspection, les lumières de l'intelligence et « beaucoup d'autres vertus ; et que ce grand Dieu « vous a taillé les épaules assez fortes pour qu'à la « gloire de son Nom, vous puissiez porter les plus « lourds fardeaux ; considérant tout cela, et quoique votre présence près de ce Siége apostolique « nous soit bien nécessaire à cause de la sagesse « de vos conseils ; quoique nous nous privions à

(1) Elle a été publiée par Raynaldi, IV, 304, d'après le septième registre de Boniface, Epist. cur., 15.

(2) C'est surtout d'après cet exposé que nous avons partout raconté tous les événements qui précèdent.

« grand regret de l'assistance d'un homme tel que « vous, néanmoins nous vous nommons notre légat en Hongrie, » et dans tous les autres pays que nous avons nommés plus haut. « Et le but que « nous vous donnons à atteindre, ajoute le Souve- « rain Pontife, c'est la gloire de Dieu et l'honneur « de l'Église romaine, c'est l'observation des lois « ecclésiastiques, le recouvrement des libertés de « l'Église et la prospérité de tout ce royaume; « c'est le rétablissement de la paix et le relèvement « des petits et des pauvres; c'est enfin tout ce qui « peut tendre à la tranquillité du corps et au salut « des âmes : *Quæ ad animarum salutem et ad tran- « quillitatem corporum pertinent* (1). » Admirables paroles, et que Boniface n'a pas craint de répéter en plusieurs occasions. Ces quelques mots sont tout le programme de la politique chrétienne; elles pourraient, elles devraient être la devise de tous les princes. Il n'y a de bon gouvernement que celui qui, *à travers la paix et la tranquillité temporelles, conduit les âmes jusqu'à Dieu.* La prospérité matérielle n'est donc pas le but d'un gouvernement chrétien, mais le moyen. Le seul but, digne d'un roi catholique, est de conduire le plus d'âmes possible à l'éternelle Béatitude : *Ad animarum salutem !*

Boniface développa ces mêmes idées dans plu-

(1) Lib. VII, epist. cur. 15.

sieurs autres actes sur les affaires de Hongrie. Il écrivit aux évêques de ce royaume (1), au duc de Pologne et d'Esclavonie (2); et nous avons de lui trente-quatre autres lettres (3) relatives à la légation de Nicolas Boccasino. Il écrivit surtout à toutes les personnes ecclésiastiques de la Hongrie, pour qu'elles eussent à prêter leur bienveillant concours au représentant de l'Eglise romaine. Le terrain ayant été préparé avec cette sagesse, cette prévoyance et cette lenteur que la Papauté a toujours, avec raison, considérées comme un des devoirs de sa charge, le Légat pouvait partir. Il partit.

Il traversa toute l'Allemagne, laissant partout d'heureuses traces de son passage, et comme la bonne odeur de l'Eglise romaine. Il était, à la fois, digne et affable : deux grandes vertus pour un diplomate. Il séjourna quelque temps en Autriche, et s'arrêta notamment à Vienne (4). Dans cette ville, pendant l'octave de la Saint-Martin de 1301, il consacra avec solennité le chœur, nouvellement achevé, de l'église des Frères Prêcheurs (5). Et comme l'instant n'était pas venu pour lui d'entrer

---

(1) Lib. VII, epist. eur. 50.
(2) Regist. post., ep. 15.
(3) Lib. VII, epist. 16-49.
(4) *Australis historia*, anno 1302. — Le même texte, attribué par Raynaldi, à l'auteur de l'*Australis historia*, se trouve dans la *Continuatio vindobonensis*, que M. Pertz a publiée au tome IX de ses *Monumenta*, p. 721, 722.
(5) *Continuatio sancrucensis*, dans les *Monumenta* de Pertz, IX, 732, 733.

en Hongrie, il utilisa son séjour à Vienne en corrigeant certains abus qui s'étaient introduits dans la discipline ecclésiastique (1). Ces événements peuvent être placés vers le mois de septembre 1301 et dans les mois suivants. C'est à tort que les continuateurs de la Chronique de Vienne les ont placés en 1302.

Cependant l'évêque d'Ostie ne pouvait plus différer à entrer en Hongrie. Mais au moment de franchir la frontière il apprend que l'archevêque de Colocx vient de sacrer, dans Albe-Royale, le jeune Wenceslas de Bohême, et de placer sur le front de cet enfant la couronne de Hongrie que le Saint-Siége avait, à plus d'une reprise, expressément réservée à Charles Martel et à sa descendance. Aussitôt le légat écrit à Boniface. La réponse du pape ne se fit pas attendre (2). Boniface, dans une lettre du 17 octobre 1301, ordonne à l'archevêque de Colocx de venir, avant quatre mois, se justifier devant le tribunal du Souverain-Pontife. Il le menace d'une déposition. « Sa conduite, ajoute le Pape, était véritablement inexcusable! Devait-il ainsi précipiter le sacre de Wenceslas? Ne savait-il pas que l'archevêque de Strigonie avait de son côté sacré le jeune Charobert, petit-fils du roi de Sicile? Voulait-il éterniser la guerre civile? La Hongrie,

---

(1) *Continuatio zwetlensis tertia*, *Monumenta* de Pertz, IX, 660.
(2) Lib. VII, epist. cur. 78.

d'ailleurs, depuis saint Etienne, était un fief du Saint-Siége, et il était de toute justice que les vassaux ne fissent rien sans le consentement de leur seigneur. » Telle est la substance de cet acte de Boniface.

Jamais l'adversaire de Philippe le Bel et des Colonna n'avait aussi nettement formulé sa pensée politique que dans l'exorde de cette lettre : « Le « Pontife romain, dit-il, est divinement constitué « au dessus des royaumes et des rois ; dans l'Église « militante, le pape est au sommet de toute « la hiérarchie ; il a le principat sur tous les hom- « mes, et, assis sur son trône qui est aussi un tri- « bunal, il juge avec tranquillité, et, d'un regard, « dissipe tous les maux (1). » Voilà sans doute ce que les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* ont appelé de la hauteur. Il serait plus juste de voir en ces belles paroles une fierté doctrinale qui est haute, et non pas hautaine.

Nous n'avons pas à discuter ici la doctrine de Boniface, mais on ne saurait lui refuser une élévation magnifique. Il est permis de ne pas y découvrir cette exagération qu'y ont trouvée certains ennemis de l'Eglise, certains amis des Césars. Il est

---

(1) Romanus pontifex super reges et regna constitutus a Deo in Ecclesia militanti hierarcha summus existit, et super omnes mortales obtinens principatum, sedensque in solio judicii, cum tranquillitate judicat et suo intuitu dissipat omne malum. Lib. VII, epist. cur. 78.

évident que, par ces mots : *Romanus pontifex super reges et regna constitutus a Deo*, le Pape n'entendait pas avoir le *principat* DIRECT sur les royaumes en général, ni même sur ceux qui, comme la Hongrie, étaient le fief de l'Église romaine. Mais le vicaire de Jésus-Christ affirmait nettement de son trône qu'il était le premier du monde, parce que c'était le trône de Jésus-Christ. Il croyait fermement qu'en dehors de ses états particuliers, il était le juge en dernier ressort de tous les cas de conscience qui s'élevaient entre les peuples et les rois. Et c'est ce que signifient ces mots où brille une grande image : *Sedens in solio judicii cum tranquillitate judicat et suo intuitu dissipat omne malum.*

Telle était toute la doctrine de Boniface. Il ne cessait d'avoir sous les yeux de son intelligence cette pensée : qu'il était sur la terre le Représentant, le Suppléant, le Vicaire de Dieu. Il se méprisait lui-même ; mais il avait pour Jésus-Christ un amour dont les ardeurs furent immenses. Il ne concevait pas que le trône du délégué de Jésus-Christ pût ne pas être le premier des trônes. Il ne concevait pas davantage que le Plan divin eût élevé, au centre du monde, le tribunal de saint Pierre, sinon pour en faire le Tribunal suprême international. La grande âme de ce pontife, que tous les hommes médiocres sont condamnés à méconnaître, se réjouissait et exultait d'enthousiasme en pensant à la beauté de ce plan de Dieu. Dieu, pen-

sait-il, qui est la Miséricorde et la Paix souveraines, ne peut contempler sans douleur les déchirements des nations, les guerres civiles, les guerres étrangères, et tous les fléaux qu'elles produisent. C'est pourquoi il n'a pas, en quelque sorte, quitté la terre; il y a son Représentant qui intervient dans tous ces déchirements, qui descend au milieu de tous les champs de bataille, qui a le droit divin d'arrêter les combattants, le droit divin d'anathématiser les rebelles, le droit de décider la paix, d'en inspirer l'esprit, d'en suggérer les conditions. C'est par là que le sang humain doit subir de moins nombreuses et de moins funestes effusions; c'est grâce à cette cour internationale que, dans le monde entier, on arrive à la sécurité temporelle et au salut des âmes : *Ad tranquillitatem corporum, ad animarum salutem.* En vérité, plus nous approfondissons ces doctrines, plus nous sommes surpris de leur harmonie, de leur noblesse et de leur beauté !

Le même jour (le 17 octobre 1301), Boniface écrivit au roi de Bohême et lui reprocha rudement d'avoir permis le sacre du jeune Wenceslas (1). «Tout au moins, observait le Pape, fallait-il attendre les décisions de l'Eglise romaine. » Il termine en recommandant le Légat à Wenceslas et en le som-

(1) Epist. cur. 77 du livre VII citée, comme les précédentes, par Raynaldi, IV, 306.

mant d'arracher des mains de son fils un sceptre illégitime.

Le Cardinal retarda son entrée en Hongrie. Il y entra sans doute au commencement de 1302, et c'est à partir de ce moment que les dates des chroniqueurs allemands deviennent exactes (1). Nicolas Boccasino commença par réunir tous les archevêques, évêques et prélats du royaume. La paix : tel fut l'unique sujet de tous ses discours, l'unique but de tous ses efforts. Ce saint évêque, ce génie élevé, cet homme aimable dans le sens le plus chrétien de ce mot, devint bientôt, à cause de ce désir même de la paix, l'objet d'une persécution incessante. Le parti de Wenceslas était nombreux, était puissant. Le légat lui fut tout d'abord odieux. On connaissait toutes les sympathies de Rome pour le fils de Charles Martel. Aveuglés par leurs préventions et par leur haine, séduits par les brillantes promesses du roi de Bohême, les Hongrois allèrent jusqu'à menacer les jours du représentant de Boniface. L'évêque d'Ostie fut forcé de quitter Bude et de se réfugier à Presbourg (2). Il n'y fut pas longtemps en sûreté et dut enfin se retirer à Vienne (3). Si nous

---

(1) *Continuatio zwetlensis tertia*, Pertz, IX, 660. — *Continuatio vindobonensis*, Pertz, IX, 720; *Gesta abb. trudonensium. Continuatio, tertia pars*, Pertz, X, 441; — *Continuatio sanctrutensis*, IX, 732-733.

(2) V. l'*Australis historia*, citée par Raynaldi, IV, 332 et surtout : *Continuatio zwetlensis tertia*, Pertz, IX, 660.

(3) *Id.*, *ibid.*

jugions, comme tant d'autres, les hommes par le bon ou le mauvais succès de leurs entreprises, il faudrait avouer que notre Bienheureux ne s'est pas montré, en ces conjonctures, digne des éloges de l'historien. Mais un chrétien ne prend pas le succès pour base de son estime. A considérer ses vertus et ses mérites, à considérer surtout ses efforts, la légation de Hongrie fut un grand honneur pour le légat Boccasino. Les événements, d'ailleurs, devaient bientôt montrer que les résultats de cette légation furent considérables. Une vertu comme celle de notre saint n'avait pas en vain éclairé la Hongrie; elle dut réconcilier avec Rome toutes les âmes sincères. Elle laissa partout quelques germes de foi, de dévouement. Charobert lui-même, qui attendait aux frontières de son futur royaume le changement des esprits et des événements, Charobert se ressentit de la légation de Boccasino. Il n'avait pas pour lui le nombre : il eut mieux. Les plus puissants seigneurs de la Hongrie étaient ses partisans, le soutenaient de leur argent, l'entouraient de leurs conseils (1). Puis, Boniface était là, Boniface qui ne savait pas désespérer.

Le Légat le tenait au courant de l'étendue et de l'inutilité de ses efforts. Boniface était clairvoyant et n'accusa pas son Légat d'un insuccès que personne ne pouvait humainement éviter. Les événe-

---

(1) *Continuatio zwetlensis tertia*, Pertz, IX, 660.

ments sont parfois plus forts que les plus fortes volontés. Après que Boccasino eut passé quelque temps à Vienne, occupé à réunir tout au moins des ressources pécuniaires pour Charobert, il revint à Rome, attristé des événements. Boniface écrivit aussitôt au roi de Bohême d'avoir décidément à déposer les armes et à remettre sa cause entre les mains du Pape. Il lui défendit, d'ailleurs, de prendre le titre de roi de Pologne, et lui reprocha amèrement la conduite des ennemis de Charobert à l'égard de l'évêque d'Ostie : « Notre légat, dit le Souverain-Pontife, est venu à vous comme l'ange de « la paix, comme un messager de salut. Il n'a ce- « pendant cessé de souffrir parmi vous : souffrances « du corps, souffrances de l'esprit qui, en vérité, « seront glorieuses devant le Roi suprême, et qui, « si elles n'ont pas produit la paix, ont produit du « moins de bons fruits aux yeux de Dieu (1) ! »

Avant de sortir de l'Allemagne, l'évêque d'Ostie avait fait à Wenceslas et à Charobert la sommation solennelle de se présenter en personne, avant six mois, au tribunal du Pape (2). Il ne faisait en cela qu'exprimer la volonté de Boniface (3). Nous n'avons pas à raconter ici la suite des affaires de Hongrie. Le 30 mai 1303, Boniface décerna officiellement à Charobert la couronne de Hongrie. Il avait

(1) Lib. VIII, epist. 27; cette lettre est du 10 juin 1302.
(2) *Continuatio vindobonensis*, Pertz, IX, 721-722.
(3) Lib. VIII, epist. cur. 28.

le droit le plus strict de prendre cette décision, étant seigneur suzerain de ce royaume. Mais Charobert ne fut longtemps roi que de nom. Le 10 août 1307, nouvelle bulle en sa faveur du pape Clément V. L'année suivante, un nouveau légat fut envoyé en Hongrie : c'était le cardinal Gentile de Montefiori. Il réussit mieux que Nicolas Boccasino, mais sans avoir plus de droits aux éloges de la postérité. En 1310, les Etats de Hongrie se réunirent à Pesth, et, enfin, l'unanimité des seigneurs se rallia autour de Charobert. Les prières de Benoît XI, dans le ciel, ne furent pas sans doute inutiles à cet heureux rétablissement de la paix, pour lequel il avait, sur la terre, dépensé tant de talent, de prudence et de courage !

La suite des événements montre bien que Boniface VIII et ses successeurs avaient été heureusement inspirés de prendre en main la cause de Charles Martel et de son fils. Charobert fut un grand roi, et la Hongrie doit aux papes un des princes qui ont le plus étendu ses frontières et propagé la gloire de son nom. Dieu bénit les nations qui obéissent à son vicaire.

VIII

Quand l'évêque d'Ostie fut de retour en Italie, il ne retrouva point Boniface à Rome. Le Pape était arrivé à ce moment où les grands hommes, noircis par la Calomnie et persécutés par la Force, se tiennent, plus fièrement que jamais, debout sur les débris de leurs espérances. C'était au milieu de l'année 1303. Un réseau de trahisons commençait à s'ourdir autour du Pontife indomptable. Nogaret, ce tartufe sanglant, par ce travail sourd et plus qu'homicide, déshonorait les fleurs de lys. Cet impie allait disant partout qu'il voulait *achever l'entreprise du Christ :* COMPLERE NEGOTIUM CHRISTI (1). Pour défendre le Christ, Nogaret raccolait des brigands, et surtout le célèbre Rinaldo de Supino, ennemi mortel du Souverain-Pontife. Il avait en vain essayé d'ameuter les Napolitains contre le Souverain-Pontife. Mais il n'était pas besoin d'éloquence pour décider Sciarra Colonna à tenter un

(1) *Allegationes excusatoriæ Guillelmi de Nogareto super facto bonifaciano.* Dupuy, *Preuves du différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII*, p. 256.

coup de main contre l'ennemi de sa famille. Sciarra prépara son gantelet. On sait le reste.

Boniface, voyant son palais envahi par une bande d'aventuriers dont le roi de France était certainement le chef invisible, Boniface dépassa, par la grandeur de ses derniers actes, la grandeur de tout son pontificat. Il se revêtit des ornements pontificaux, et, tiare en tête, attendant l'injure, l'âme et les yeux fixés sur la croix, monta sur son trône. « L'histoire, dit un écrivain moderne (1), n'a que de l'admiration pour les vieillards romains qui attendirent sur leurs chaises curules l'arrivée des Gaulois; l'action de Boniface était encore plus digne et plus grande. »

Jésus-Christ au jardin des Olives fut abandonné de tous ses disciples. Il resta des amis à Boniface au plus fort de son infortune. Deux cardinaux, deux seulement, restèrent inébranlables au pied du trône pontifical. Ni la violence d'un Sciarra, ni la fourberie d'un Nogaret, ni les outrages d'une soldatesque en délire, n'écartèrent de leur maître outragé ces serviteurs fidèles. L'histoire a conservé les noms de ces deux derniers amis du grand Pontife : c'étaient Pierre d'Espagne et Nicolas Boccasino, évêque d'Ostie. Nous nous attendions bien à trouver celui-ci à son poste (2).

---

(1) E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, 117.

(2) Benoît XI, lui-même, s'est déclaré témoin oculaire de l'attentat d'Anagni dans la lettre 168 de son Registre.— V. aussi *Corne-*

C'est l'évêque d'Ostie qui opéra le rapprochement entre le Pape et les autres cardinaux. C'est à la prière de l'ancien légat de Hongrie que Boniface consentit doucement à pardonner à ses ennemis tout le mal qu'ils lui avaient fait. C'est encore Nicolas Boccasino qui réconcilia toute la noblesse d'Anagni avec le Pape et ses neveux (1). C'est grâce à lui que les gens de Nogaret furent honteusement jetés à la porte d'Anagni ; c'est grâce à lui que Boniface fut remis en liberté, que le gonfanon pontifical fut relevé et que l'étendard du roi de France fut traîné dans la boue. C'était justice, et notre patriotisme n'a pas à s'émouvoir de cette injure. Car en vérité, je le jure, ce n'était point là l'étendard de la noble France, mais celui du roi faux-monnayeur, ou celui de Nogaret !

---

lii Zantfliet chronicon. 1230-1461, dans l'*Ampliszima collectio* de Martène, V, 147. — Henri Rebdorf, cité par Raynaldi, IV, 360, etc.

(1) *Francisci Pippini chronicon*, dans Muratori, IX, 741.

IX

Boniface mourut le 11 octobre. Tout aussitôt, le conclave fut ouvert à Pérouse. Les cardinaux alors se souvinrent d'Anagni et de celui d'entre eux qui s'y était montré le plus digne de la pourpre. L'estime emporta les suffrages. Nous ne savons où M. Michelet a pris ce fait que l'évêque d'Ostie dut son élection aux Orsini (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que le conclave ne fut pas long et que TOUTES les voix se réunirent en faveur de Nicolas Boccasino (2). C'était le 22 octobre 1303. Dix-huit cardinaux seulement étaient présents, y compris le nouveau pape.

Quand on demanda à l'élu du conclave quel nom il prendrait en montant sur le siége pontifical, il répondit qu'il voulait s'appeler Benoît, en souvenir du dernier pape qui, avant son élection, s'appelait Benoît Cajetan. La réponse était belle ; mais les Colonna durent en garder le souvenir, et peut-

---

(1) «Les Orsini l'avaient fait pape,» *Histoire de France*, III, 99.
(2) Voir, dans Raynaldi, la lettre encyclique écrite par Benoît XI, pour notifier son élection à tous les évêques de la chrétienté, IV, 360.

être la mort du nouveau pape fut-elle décidée dès le jour de son élection.

Le 27 octobre, les cardinaux revenus à Rome assistaient dans la basilique de Saint-Pierre au couronnement du successeur de Boniface. Les insignes du souverain-pontificat lui furent remis par l'archidiacre de la sainte Eglise romaine, qui était Matteo Rubeo Orsini. Ce jour-là même commença le règne de Benoît XI qui devait durer un peu plus de huit mois (1).

---

(1) Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 7, et le même : *De ordine prædicatorum*, *ibid.*, XXI, 737-738. — *Continuatio chronici Girardi de Fracheto*, *Historiens de France*, XXI, 22. — Fragment d'une chronique française anonyme, finissant en 1328, *Historiens de France*, XXI, 149. — *Anonymum S. Martialis chronicon ad annum* 1320 *continuatum*, *ibid.* XXI, 812. — *Continuatio zwrtlensis tertia*, dans les *Monumenta* de Pertz, IX, 660. — *Amalricus Augerii*, dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, III, pars II, p. 460.

X

Le premier regard que jeta sur son nouvel empire le successeur de Boniface, ce premier regard fut triste. En réalité, le nouveau Pape n'avait d'appui qu'au ciel, et c'est au ciel seulement qu'il pouvait trouver un sujet de joie. Sauf le roi Charles de Sicile et l'ancien capitaine général de Boniface VIII, Charles de Valois, il n'y avait pas alors un seul prince dans toute la chrétienté sur l'épée duquel le Souverain-Pontife eût le droit de compter. Rome, qui dut, tout d'abord, attirer l'attention du Pape, offrait un douloureux spectacle : les Orsini et les Colonna faisaient de la Ville éternelle le champ de bataille de leurs haines de famille, aussi sanglantes que mesquines; les Colonna triomphaient, et les vicaires de Jésus-Christ n'étaient que leurs premiers sujets. Le temps n'était pas loin où la Papauté allait être forcée de s'exiler et de jeter la poussière de ses pieds contre les murs de cette ville, qui est son immortelle propriété. A Florence, les rues étaient ensanglantées tous les jours par les luttes des Blancs et des Noirs, luttes sans élévation et qui faisaient oublier la première

et incontestable grandeur de la guerre entre les Guelfes et les Gibelins. A Sienne, à Lucques, à Prato, mêmes conflits sanglants et ridicules. Venise s'apprêtait à déclarer la guerre à Padoue. La Toscane, la Lombardie, les Romagnes étaient en feu. Du fond de la Sicile, Frédéric d'Aragon s'étudiait à se conformer le moins possible à la lettre et à l'esprit de ses traités avec Charles et le Saint-Siége. L'hérésie désolait, d'ailleurs, ce malheureux pays, qui était si longtemps resté sous le coup des interdits pontificaux. Tel était l'état de l'Italie, qui était sillonnée en tous sens par les agents du roi de France et des Colonna; Nogaret, type immortel des fourbes, était à Rome où il luttait corps à corps contre le plan divin. L'Espagne était à peu près tranquille, et surveillait, la main sur l'épée, tous les mouvements des Maures; Denys régnait en Portugal, Ferdinand en Castille, Jacques en Aragon: ces rois se prenaient mutuellement pour arbitres, et, de ce côté, rien du moins ne provoquait les inquiétudes de Benoît. En Allemagne, l'empereur Albert faisait la guerre à Gérard, archevêque de Mayence. Éric de Danemark, qui avait épousé Ingeburge, sa parente, emprisonnait Isarn, archevêque de Lunden. En Hongrie, le parti de Charobert, soutenu par les Papes, était encore bien loin de triompher. A Constantinople, régnait le méprisable Andronic, qui venait de replonger pour toujours l'empire d'Orient dans les hontes et les stérilités du schisme. Naser Mohamed, sultan de

Damas, vainqueur des Mogols, n'usait de sa victoire que pour persécuter plus cruellement les chrétiens. Un cri horrible s'échappait de Syrie et parvenait jusqu'en Europe sans émouvoir aucun des rois de cette époque bâtarde; ce n'était plus le temps des croisades. Mais que dire de la France? La fille aînée de l'Eglise romaine, saisie d'une folie terrible, étonnait le monde de son ingratitude filiale, après l'avoir étonné par un dévouement de neuf siècles. La France avait envié à l'Allemagne la gloire du Césarisme; la France était le boulevard de toutes les résistances et de tous les mouvements contre le Siége Apostolique. Le roi y voulait deux choses : être maître de l'Eglise chez lui, en être indépendant au dehors. « Il faut que l'Eglise n'ait au temporel aucun pouvoir sur la république chrétienne; aux rois appartient une puissance sans contrôle et Jésus-Christ n'a point de droit sur les couronnes. » Voilà ce que vingt sophistes proclamaient sur les marches du trône, et plusieurs proposaient déjà de débarrasser le vicaire de Jésus-Christ du fardeau de son pouvoir temporel. C'était, en deux mots, le monde chrétien absolument renversé ; c'était la pyramide placée sur la pointe. L'*équilibre européen* allait bientôt remplacer la suprématie du Saint-Siége. De tous les palais des princes catholiques, sortait un cri d'indépendance, encore plus douloureux pour l'oreille des papes que le cri d'alarme jeté par les chrétiens de Syrie. Voilà ce qu'entendit, ce que vit Benoît, lorsque, assis pour

la première fois sur le siége pontifical, il jeta pour la première fois les yeux sur l'Eglise et sur le monde. Mais Benoît n'était pas de ceux qui hésitent. Il savait que l'Infaillibilité était en lui, et ne tremblait pas. Il promena un regard tranquille sur l'agitation des esprits et sur les orages des événements. Il voyait bien la croix sur le faîte de ces honneurs qu'il n'avait pas cherchés ; mais la croix ne l'effrayait point, et on pouvait dire de lui ce que saint Bernard a dit excellemment de saint André : « Il allait à sa croix, non pas avec patience, mais « avec joie, et même avec ardeur ; il courait aux « tourments comme à une fête ; il s'élançait au « supplice comme à d'ineffables délices : *Non modo « patienter, sed libenter, verum et ardenter ; ad « tormenta sicut ad ornamenta ; ad pœnas sicut ad « delicias properabat !* »

XI

Les Romains ont souvent mal compris la haute mission que le plan divin a confiée à leur Rome. Nous disions tout à l'heure que chaque nation a sa mission particulière : celle de Rome est magnifique. De même que, dans l'ancien monde, Dieu, créateur de la terre, s'en était réservé une portion spéciale afin d'y pouvoir élaborer le plan de la Réparation future au sein d'un peuple tout à lui ; ainsi, dans le monde moderne, ce Dieu a voulu avoir un coin de terre pour y abriter l'indépendance de son Église, pour y *être chez lui,* et non sous la protection souvent dangereuse des pouvoirs humains. Ce lot de Dieu sur notre terre, c'est ce qu'on appelle avec tant de justesse les ÉTATS DE L'ÉGLISE dont Rome est la capitale. Il y a, en vérité, quelque similitude entre Rome et le tabernacle de nos autels. Rome est le grand tabernacle, où est conservée, non pas l'Eucharistie très-sainte, mai la très-précieuse liberté de l'Église !

Rome n'a pas toujours voulu de cet incomparable honneur ; elle a regimbé sous la volonté de ce Dieu qui a prétendait l'ennoblir et l'élever au-des-

sus de toutes les villes, en la prenant pour le chef-lieu de son patrimoine terrestre. C'est ainsi qu'à l'avènement de Benoît XI, elle était depuis longtemps en hostilité contre les Représentants du Christ qui consentaient à l'honorer de leur présence et à la gouverner avec la douceur de leur sceptre. Les Orsini et les Colonna se disputaient cette ville qui est faite pour appartenir directement à Dieu. Boniface n'avait pu demeurer à Rome où mille outrages et mille violences désolaient sa grande âme. Ne nous étonnons pas de ces désordres. Il n'est pas surprenant que le Démon ait, à travers tous les siècles, concentré dans Rome même toute l'énergie de ses efforts, dans cette Rome où Dieu concentrait aussi toute l'énergie de sa volonté libératrice. C'est à Rome surtout qu'a toujours eu lieu le grand combat entre le Bien et Mal, entre Dieu et Satan : de là tant de scandales, dans l'histoire de la cité des Papes : scandales que les historiens constatent et ne savent pas expliquer.

Aussitôt après son couronnement, Benoît voulut faire cesser ces luttes, si fatales aux destinées de l'Église, auxquelles les factions se livraient dans Rome. Tout d'abord, il parut réussir : son aménité lui concilia l'amour des deux partis qu'il avait trouvés dans la plus dangereuse effervescence. Lorsqu'il avait fait son entrée à Rome, les poignards s'aiguisaient ; il y avait des haines féroces qui se dressaient l'une contre l'autre ; on craignait de nouvelles effusions de sang, de nouveaux incen-

dies, de nouveaux crimes. Quelques jours après l'avènement du successeur de Boniface, Rome respirait en liberté et tout y était paisible ; mais en apparence, hélas ! plus qu'en réalité, comme les événements le feront voir (1).

---

(1) Voir l'*Opus metricum* du cardinal Jacques, du titre de Saint-Georges *ad velum aureum*

Roma novis concussa fremit sævumque minatur
Martis opus. Cœptas timor est prærumpere flammas,
Et clarere palam : stipulas ceu conditus ignis
Incendit facile. At Christi clementia tantis
Occurrit, lymphasque jacit : Benedictus eodem
Tempore suscipitur, vir clarus.....

XII

Les historiens de l'Église ne se sont peut-être pas assez servi jusqu'à ce jour des textes si peu connus des diplômes et des lettres des papes. Baronius et ses continuateurs nous ont fourni, d'après les registres du Vatican, ces textes précieux avec une abondance dont nous ne saurons jamais leur être assez reconnaissants. Mais les écrivains modernes se sont en général contenté de résumer les actes émanés de la Chancellerie apostolique, en dédaignant de les traduire. Ils n'ont vu dans ces actes que des formules, et n'ont pas été frappés de l'éclatante beauté du style pontifical, ni des richesses historiques qui sont contenues dans ces monuments diplomatiques. Il est temps, croyons-nous, de recourir plus souvent, et plus abondamment surtout, aux lettres des Souverains-Pontifes. Avec leurs préambules, on peut construire une merveilleuse Exposition de la doctrine catholique; avec leurs dispositifs, une merveilleuse Histoire de l'Église et de la Vérité sur la terre. Une collection complète des lettres des papes, ce sont en quelque sorte les mémoires de la Vérité écrits par elle-même.

Nous ne craindrons pas de citer, avec une certaine étendue, les lettres, trop rares d'ailleurs, de notre Benoît XI.

Suivant l'usage de ses prédécesseurs, il écrivit à tous les évêques et à tous les princes du monde chrétien une sorte d'encyclique pour leur faire part de son élection. « Nous nous imaginions, dit-« il, être le dernier dans la maison de Dieu ; » et il expose à quels honneurs l'a successivement porté, comme malgré lui, la bonté de Dieu depuis son admission dans l'ordre de Saint-Dominique jusqu'à son élection au Souverain Pontificat (1).

« Cette élection, ajoute-t-il, nous a frappé à « juste titre d'une étrange stupeur qui a véritable-« ment engourdi notre âme. La crainte et le trem-« blement nous agitent encore. N'est-ce pas, en « effet, chose digne d'étonnement, que parmi tous « nos frères, parmi tant de personnes considéra-« bles, d'une vie irréprochable, d'une réputation « éclatante, tout ornées de la riche parure des ver-« tus et riches du trésor de leurs nombreux méri-« tes, on ait choisi, pour la placer sur le trône « apostolique, notre très-humble personne, la der-« nière sans doute qu'on aurait dû choisir ? Ah ! « quand nous considérons la lourdeur du fardeau « qui nous est imposé et que nous la comparons « à notre faiblesse, l'épouvante se fait de plus en

(1) Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360.

« plus forte dans notre âme, et nous avons peur « que la faiblesse de nos épaules ne fléchisse sous « le poids de cette pesanteur (1). »

« Cependant, dit le Pape en terminant, si nous « avons tant de défiance en nos mérites, nous avons « une singulière confiance en la puissance de Dieu. « Puis, nous avons craint de manquer aux lois de « l'obéissance, à ces lois dans le respect desquelles « nous avons toujours été nourri ; nous avons « aussi considéré les grands périls qui menaçaient « l'Église et le monde tout entier, s'il y avait va- « cance dans la dignité apostolique ; et nous avons « fini par nous rendre au vœu de nos frères ; nous « avons baissé notre épaule pour y recevoir le faix « du suprême apostolat ; et nommé au Pontificat « romain par la voix unanime de nos frères, nous « avons reçu la bénédiction solennelle. » Benoît demande enfin les prières de tous les évêques. La lettre est du premier novembre 1303.

Des lettres analogues furent écrites à tous les princes chrétiens. Un mot, dans le corps de ce premier acte du nouveau pape, doit attirer notre attention : c'est le mot *unanimiter* que Benoît emploie, lorsqu'il parle de son élection : *A fratribus nostris recepti unanimiter in Romanum pontificem.* C'est là une réponse à M. Michelet qui semble croire

(1) Raynaldi, loc. cit.

que le successeur de Boniface a dû son élévation à une intrigue des Orsini (1).

---

(1) Il y avait alors trois Orsini dans le Sacré Collége, Matthieu, Napoléon et François.

XIII

La Sicile, pendant tout le règne de Boniface VIII, mais particulièrement durant les premières années de ce pontificat difficile, avait été une source d'embarras pour le Saint-Siége (1). Boniface, avec cet amour de la paix qui est le caractère de tous ses actes, était enfin parvenu à concilier les prétentions usurpatrices de la dynastie aragonaise avec les droits légitimes de la dynastie française. D'après le traité de 1302, il avait été convenu que Frédéric d'Aragon épouserait Eléonore, fille du roi Charles II; la Sicile devait faire retour au royaume de Naples après la mort de Frédéric, et celui-ci prendre désormais, dans toutes les pièces diplomatiques, non point le titre du roi de Sicile, mais celui

(1) C'est en 1282 que Pierre Ier, roi d'Aragon, avait été couronné roi de Sicile, contrairement aux droits de Charles Ier, roi de Naples. Jacques, son fils, lui avait succédé sur ce trône usurpé; mais en 1295, il rendit la Sicile à son maître légitime. Son frère, Frédéric, reprit habilement ses prétentions contre Charles II, et fut énergiquement combattu par Boniface. Le traité de 1302 avait paru mettre fin à cette longue contestation : ce ne fut point pour longtemps.

de *roi de Trinacrie.* Rien de plus sage que tous ces arrangements.

Quelle ne fut donc pas la surprise de Benoît lorsque, dès les premiers jours de son pontificat, il reçut de Frédéric une lettre, où, contrairement à la foi jurée, contrairement au traité signé avec Charles et confirmé par le Saint-Siége, le fils de Pierre d'Aragon faisait dater les années de son règne, de son élection par les Siciliens en 1296, et non de ce traité de 1302, seul titre légitime de sa maison?

Frédéric avait donné trop de preuves de sa duplicité pour que le Saint-Siége ne vît pas dans cette lettre une tentative habile destinée à légitimer une élection que le prédécesseur de Benoît XI avait sévèrement condamnée et qui s'était faite au mépris de toutes les lois de l'Eglise. Le roi de Trinacrie se serait sans doute armé de ce précédent, s'il n'avait reçu de la cour de Rome aucune observation sur le style de sa chancellerie, et il aurait laissé à sa famille plus de chances de conserver un trône où les actes publics eussent constaté qu'il était assis depuis si longtemps, contrairement au droit héréditaire et par la seule volonté d'une partie de son peuple. Mais la Chancellerie romaine ne laissa point passer cette énormité et la signala au Pape.

Benoît, dès le 30 novembre, répondit à Frédéric. La lettre est sévère, mais affectueuse: « En datant « votre lettre de la huitième année de votre règne, « vous semblez ne pas connaître, vous méprisez la « munificence apostolique; vous faites partir les

« années de ce règne d'un mauvais commence-
« ment, d'un commencement violent, et l'on peut
« croire que vous tenez la Sicile de vous-même ou
« que vous ne la tenez de personne, tandis qu'en
« réalité VOUS LA TENEZ DE L'ÉGLISE ROMAINE (1). »

Mais cette habileté de Frédéric avait mis en garde la cour de Rome contre lui. Benoît tint à ce qu'on exécutât fidèlement toutes les clauses du traité conclu entre Frédéric et Boniface. D'après ce traité, le roi de Trinacrie devait, à l'avénement de chaque nouveau pape, envoyer à Rome un ambassadeur qui, au nom du Roi, rendit solennellement l'hommage-lige au Souverain pontife. Frédéric avait déjà choisi, comme son procureur, Conrad Doria ; celui-ci était à Rome au commencement de décembre. L'hommage-lige y fut rendu par lui, avec toute la solennité qu'exigeait un tel acte entre seigneurs si considérables. Benoît voulut plus durablement encore constater cette prestation d'hommage, et l'inséra dans une lettre du 11 décembre 1303 (2). C'est grâce à cette vigilance du Souverain pontife que nous possédons encore aujourd'hui ce document d'une importance réelle, et qu'il ne sera pas inutile de faire connaître.

Le procureur du roi de Trinacrie s'étant avancé, comme représentant de son maître, jusqu'au pied

---

(1) Raynaldi, IV, 362.
(2) Registre de Benoît, epist. cur. 131.

du trône apostolique, s'exprima en ces termes :

« Je, Conrad Doria, député et procureur de mon seigneur Frédéric, qui est vassal de la sainte Eglise romaine, reconnais, au nom de mon illustre maître, que tout ce qu'il tient en Sicile et dans les îles voisines, il le tient en fief de l'Eglise romaine à titre de pure libéralité et durant sa vie seulement. Et à tout jamais, mon dit maître sera fidèle et obéissant à saint Pierre, à vous, et à vos successeurs.

« Le Roi, mon maître, vous paiera annuellement à vous et à vos successeurs légitimes, un cens annuel de trois mille onces d'or, le jour de la saint Pierre ; il s'acquittera aussi envers vous du service militaire de cent chevaliers, ou d'un subside maritime en échange dudit service.

« Les ennemis de l'Eglise romaine seront ses ennemis.

« Il fera, et fera faire à toutes les églises des îles susdites, la restitution de tous les biens et de tous les droits qui leur appartenaient.

« A toutes les églises, à toutes les personnes ecclésiastiques, il accordera les libertés, immunités et priviléges conformes aux saints Canons. Et, surtout, il ne permettra pas que les susdites personnes soient soumises aux impôts ni aux tailles.

« Il permettra qu'en cas de nécessité, il soit exporté, des ports de Sicile, des grains et autres subsistances pour l'alimentation du peuple romain.

« Le roi, mon maître, aura pour agréable et

observera le traité conclu entre lui et monseigneur Charles, roi de Sicile, traité qui a été confirmé par votre prédécesseur d'heureuse mémoire, Boniface VIII.

« Et après la mort du roi mon maître, l'île de Sicile, d'après le susdit traité de paix, fera retour à mon dit seigneur Charles et à ses héritiers légitimes. »

Cette pièce n'est pas sans intérêt pour l'histoire du droit à cette époque. On y voit quelles étaient encore, au commencement du quatorzième siècle, les conditions de l'hommage-lige. L'article relatif à l'exportation des grains de Sicile montre que les Papes s'occupaient avec prévoyance de l'administration de leurs états et que la Sicile, comme sous la République, était encore un des greniers de Rome.

Quant au cens annuel de trois mille onces d'or, le procureur de Frédéric reconnaissait que son maître en était redevable au Saint-Siége ; mais le roi de Trinacrie s'était, pour cette année, borné à cette reconnaissance. Il n'avait rien payé au Souverain-Pontife, et se trouvait *ipso facto* sous le coup de l'excommunication. Benoît, près de qui Conrad Doria sollicita le pardon de son maître, prit plaisir à lui faire grâce et accorda volontiers un délai à son royal débiteur. « L'Eglise romaine est une mère, écrivit-il au Roi, et elle aime tant ses fils, qu'elle ne les repousse jamais de son sein quand ils reviennent à elle. Considérant donc votre

affection et votre dévouement pour nous, nous nous laissons toucher par vos prières et vous relevons, par notre autorité apostolique, de la sentence d'excommunication que vous avez encourue (1). » Le Pape lui donne ensuite jusqu'au premier mai de l'année suivante pour s'acquitter de sa dette. Cette lettre est du 10 décembre 1303.

Nous étant proposé de grouper, par ordre de pays, tous les actes de ce pontificat si court de Benoît XI, nous voulons épuiser ici tout ce qui concerne la Sicile. Dès le 6 janvier 1304, Benoît dut user encore de sévérité à l'égard de Frédéric : il lui interdit d'usurper le titre de « roi de Sicile » et lui enjoignit de garder uniquement celui de « roi de Trinacrie » (2). Le 18 mai, le Souverain-Pontife constata que sur les trois mille onces d'or dont nous avons parlé plus haut, Frédéric n'en avait encore payé que deux mille (3). On voit que le prince aragonais n'était pas un débiteur facile. Le Pape, cependant, le comblait de ses faveurs (4).

Le 5 juin suivant, les procureurs de Jacques d'Aragon, frère de Frédéric, rendirent solennellement hommage au Souverain-Pontife pour la Sardaigne et la Corse. Le successeur de Benoît XI, Clé-

---

(1) Regist. epist. 24.
(2) Epist. 36.
(3) Epist. 171.
(4) Benoît délia des censures ecclésiastiques les Génois, alliés obstinés de Frédéric, et qui lui avaient porté secours contrairement aux traités. Epist. 656.

ment V, constata plus tard, par un acte public, que les formalités de cet hommage avaient été régulièrement observées, conformément aux conventions de Boniface VIII avec Jacques. L'auteur d'une histoire d'Aragon, Surita, ajoute que Benoît accorda au frère de Frédéric les dîmes ecclésiastiques pour trois ans (1).

Le Pape cependant fut ému du triste état où se trouvaient les âmes dans le royaume de Trinacrie. A la faveur des troubles civils, et pendant le long interdit qui avait privé les Siciliens de tout culte public, une dangereuse hérésie s'était répandue dans toute l'île. Le Souverain-Pontife y envoya des missionnaires dominicains sous la direction de Thomas Aversano. Il recommanda avec énergie ces *censeurs* au roi Frédéric. On voit que la sollicitude du successeur de Boniface s'étendait à tout. Partout où le salut des âmes était menacé, son regard et son âme étaient présents (2).

---

(1) Surita, *Annal.*, 65.
(2) Lettre 666, du 27 mai 1304.

XIV

Les princes de ce temps n'étaient point riches, ou n'aimaient point payer leurs dettes. Le nouveau pape fut obligé, précisément dans le même temps, d'accorder, comme à Frédéric, un délai à Charles, roi de Sicile, qui, tous les ans, le jour de la Toussaint, devait aussi payer un cens à l'Église Romaine (1).

Charles, du moins, avait bien mérité du Saint-Siége. Il venait à Lucera de remporter une belle victoire sur les Sarrazins qui profitaient alors de la désunion et de la lâcheté des princes chrétiens pour envahir la chrétienté. Le grand souffle des croisades, encore une fois, ne soulevait plus aucune poitrine. C'était aux Musulmans d'être les aggresseurs, aux Chrétiens de défendre leurs foyers. Benoît remercia solennellement le roi de Sicile; il le félicita au nom de la chrétienté toute entière, lui accorda le droit de conférer plusieurs prébendes ou bénéfices dans l'église de Lucera, donna à la ville le nom de

(1) Registre de Benoît XI, epist. 23.

Sainte-Marie de-la-Victoire comme un témoignage de sa piété envers la Vierge libératrice et déclara qu'en cette affaire, le roi Charles avait été véritablement conduit par l'Esprit de Dieu : *Spiritu Dei ductus* (1). C'est ce qu'on pourrait dire de tous les princes chrétiens, quand ils portent justement les armes contre la barbarie de l'Islamisme, dont il est temps de délivrer l'Europe.

---

(1) Cette lettre est du 16 novembre 1303.

XV

Lorsqu'il écrit la vie d'un pape, l'historien est récompensé de ses veilles par le grand spectacle qui se déroule sous ses yeux. Si court qu'ait été le pontificat dont il essaie de tracer le tableau, ce pontificat a toujours pour caractère une universalité qui est bien faite pour séduire les âmes éprises de la vraie grandeur. Il n'est pas de biographie de pape qu'on ne puisse diviser en autant de chapitres qu'il y a de pays dans la chrétienté, ou même dans le monde. Et dans chacun de ces pays chaque pape a laissé quelque noble trace de son gouvernement. Chaque pape a tenté partout quelque grand effort en faveur de la Vérité et de l'avancement des âmes. C'est ainsi que Benoît XI, après quelques jours de règne, avait déjà porté ses regards sur tous les points de l'horizon chrétien ; il avait ranimé au sein de Charles la flamme presque éteinte des croisades ; il avait abaissé, chez Frédéric, l'orgueil d'un ennemi des libertés de l'Église. De l'Italie, il nous faut maintenant suivre le nouveau pape en Danemark : seul, l'historien des Souverains-Pontifes est habitué à ces voyages. Un alle-

mand a écrit l'histoire des voyages matériels des Souverains pontifes ; mais qui écrira jamais l'itinéraire de leur influence, de leur pensée, de leur génie?

Le Danemarck était, depuis 1286, gouverné par Eric VIII; pays encore demi-barbare. C'est avec ces demi-barbaries qu'il est utile d'être sévère et de ne pas user de ménagements dangereux. Eric avait épousé Ingeburge, fille de Magnus Ier roi de Suède et qui était sa parente au quatrième degré. L'Eglise condamnait ces unions. Il n'a point manqué d'historiens pour reprocher à l'Eglise cet *excès* de chasteté et de prudence. L'auteur de la *Sorcière* a tout récemment formulé ce grief avec l'acrimonie et la haine qui lui sont propres. Mais, dans le même moment où M. Michelet attaquait les sévérités de l'Eglise au nom de la physiologie plus encore qu'au nom de l'histoire, un savant médecin écrivait un mémoire sur les dangers naturels des mariages consanguins. Il prouvait jusqu'à l'évidence, que la stérilité est souvent le châtiment infligé à ces mariages, et qu'alors même qu'ils sont féconds, ils sont encore punis par des infirmités nombreuses et redoutables, retombant sur la seconde et la troisième génération. On a dressé à ce sujet d'irréfutables statistiques que M. Michelet se sera gardé de lire, et l'Eglise a été vengée, une fois de plus, au point de vue *naturel*. Mais ce n'est là qu'une justification de second ordre : l'Eglise a mieux à dire. Si elle s'est montrée d'une rigidité si implacable en ce qui touche les alliances consanguines,

c'est qu'elle avait à établir solidement dans le monde la législation chrétienne du mariage, législation sur laquelle repose tout l'édifice social, et qui elle-même repose toute entière sur la pureté des époux : et cette chasteté craint tout ce qui peut, même de loin, ressembler à un inceste. Ce n'est pas ici une question de physiologie, c'est avant tout une question de morale.

Mais pour Eric, la question offrait quelque difficulté. S'il répudiait Ingeburge, c'était la guerre avec la Suède : malheur immense et source de calamités sans nombre pour les deux pays. Benoît fit voir en cette occasion, que l'Eglise, incapable de fléchir sur le principe, sait, quand le salut des âmes et la paix des peuples sont mis en question, tolérer certains abus *pour éviter de plus grands maux*. Benoît se relâcha de la sévérité antique; il écrivit à l'archevêque de Lunden, qu'après une séparation de quelque temps, nécessaire pour l'édification du peuple et dont le prélat danois fixerait lui même la durée, il serait permis aux deux époux de vivre légitimement dans leur mariage (1).

Eric avait encouru l'excommunication pour d'autres causes. Il avait emprisonné Isarn, archevêque de Lunden, et Jean, prévôt de la même église. Cette affaire fut longue. Ce fut un de ces conflits entre

---

(1) Registre, epist. 3. — Alb. Kranlz, *Chronica regnorum aquilonarium, Daniæ, Sueciæ, Norwegiæ*, lib. VII.

l'Eglise et l'Etat, comme il y en eut tant pendant tout le moyen âge. Le Saint-Siége termina celui-là comme il en a terminé tant d'autres. Eric avait envoyé une ambassade à Rome : Benoît accorda aux députés le pardon de leur maître. Il écrivit à l'archevêque de Lunden pour le prier d'absoudre les coupables ; mais seulement quand ils lui en auraient fait la demande, selon les formules usitées dans l'Eglise, et après une satisfaction suffisante (1). C'était faire miséricorde sans blesser la justice : *Justitia et pax osculatæ sunt.*

---

(1) Epist., 27.

XVI

Le dernier historien de Philippe le Bel a résumé avec clarté la pensée générale de tous les historiens sur le pontificat de Benoît XI : « Benoît défit « à l'applaudissement général tout ce qu'avait fait « Boniface VIII (1). »

Nous pensons qu'il y a dans cette appréciation une exagération regrettable. Benoît, il est vrai, a cru qu'il était de l'intérêt de l'Église et de l'intérêt des âmes de ne pas exaspérer la rage des ennemis de Boniface. L'attentat d'Anagni n'avait point fait trembler la grande âme de Nicolas Boccasino. Devenu pape, il ne craignit pas davantage pour lui-même. Mais il craignit pour l'éternel salut des persécuteurs de l'Église romaine. Le déchaînement de tant de haines lui parut seulement guérissable par la douceur : il employa la douceur.

Boniface, au contraire, avait assisté pour ainsi dire à la naissance de la nouvelle doctrine qui séparait violemment l'État de l'Église, qui chassait

---

(1) Edg. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 122.

décidément le spirituel du temporel. Il avait voulu étouffer le monstre avant qu'il eut pris d'insurmontables proportions; mais il avait échoué. Le monstre avait inévitablement grandi et pris des forces effrayantes. Benoît, à son avènement, le trouva devant lui, gueule béante, menaçant, terrible. Il pensa à toutes les âmes que le triomphe de l'enfer pouvait priver du ciel et n'irrita point des colères avec lesquelles Boniface n'avait pas craint de se mesurer.

Rien de plus facile à comprendre que la politique si dissemblable de deux pontifes, qui se sont pendant leur vie honorés d'une estime et d'un amour réciproques. En deux mots, Boniface, pour le salut des âmes, avait voulu prévenir et étouffer une grande erreur qui commençait; Benoît, pour le salut des âmes, voulut guérir une grande erreur qui triomphait.

Mais suit-il de là que Benoît XI ait fait à cette erreur quelque concession de principe? Faut-il dire avec M. Boutaric que Benoît a défait toute l'œuvre de Boniface? ou avec M. de Sismondi que Benoît n'a été courageux et n'a pris le parti de son prédécesseur que « quand il n'eut plus peur des Co- « lonna ni de leurs complices (1). » Rien n'est plus contraire à la vérité.

Dès le 7 décembre 1303, Benoît XI, à Rome,

---

(1) Sismondi, *Histoire des Français*, IX, 146.

en présence des ennemis de Boniface, eut le singulier courage, qui suffirait pour honorer sa mémoire, de lancer une bulle contre les spoliateurs du trésor pontifical à Anagni. Il ne cacha point la promulgation de cet arrêt et tint au contraire à lui donner une publicité peu ordinaire. On le proclama partout le soir, au son des cloches, avec un appareil de torches enflammées bien fait pour frapper les esprits populaires. Le Pape chargea de l'instruction de cette affaire l'archidiacre de Saintes, Bojard. Dans sa lettre enfin, il voulut à haute voix dire sa pensée sur son prédécesseur, afin que personne ne put s'y méprendre : « Des fils de perdi-« tion, dit-il énergiquement, n'ont pas craint de « commettre à Anagni un crime épouvantable sur « la personne de notre prédécesseur, le Pape Bo-« niface (1). » C'était appeler les choses par leur nom. M. de Sismondi n'avait pas sans doute ce texte sous les yeux, quand il a prétendu que Benoît avait été lent à se décider sur la mémoire de Boniface.

Benoît avait été élu le 22 octobre, couronné le 27 du même mois; c'est le 7 décembre qu'il qualifia *de crime épouvantable* l'attentat d'Anagni, et de *fils de perdition* Nogaret et Colonna. Si c'est là de la peur, nous sommes prêt à avouer que le langage de M. de Sismondi est de l'impartialité.

---

(1) Epist., 21.

XVII

A Constantinople, régnait depuis 1282, l'empereur Andronic II Paléologue, un des ennemis les plus méprisables de l'Unité catholique, un de ceux sur qui doit retomber le crime de cette résurrection déplorable et de cette vie nouvelle du schisme photien qui est encore aujourd'hui, par son union avec le césarisme moscovite, un des plus grands dangers de l'Église. L'œil de Benoît XI se porta souvent sur ce malheureux empire qui allait bientôt être puni de cette désertion de Vérité et qui courait en aveugle à son châtiment. « Toute la « beauté de l'Église est évanouie, écrit le Souve- « rain-Pontife; elle a disparu entièrement dans « tout l'empire d'Andronic, et aussi dans les Etats « d'Orose, roi de Servie, de son frère et de sa mère « Hélène (1). »

La Servie, au point de vue religieux, était le plus mal orienté de tous les peuples. Elle se trouvait placée entre le schisme grec d'une part, et de

(1) Epist., 149.

l'autre, ces immortelles hérésies qui se sont, depuis tant de siècles, succédées dans la Bulgarie. La Bulgarie est en quelque sorte la seconde et opiniâtre patrie du manichéisme et de toutes les erreurs qui sont sorties de l'ancien gnosticisme. La Servie devait souffrir de ce double voisinage. Puis, les Turcs approchaient de plus en plus, et le quatorzième siècle ne devait pas finir avant que la Servie leur appartînt par droit de conquête. Les Papes, du moins, firent de sérieux efforts pour prévenir ou guérir tant de maux. Les Papes ont toujours compris et essayé de résoudre la question d'orient. Établir à Constantinople le siége d'un grand empire catholique qui étouffât énergiquement les erreurs monstrueuses des Bulgares et les essais de nouveaux schismes; qui, avec une fière armée de croisés, fut, sur les rives du Bosphore, comme une armée permanente et éloignât de plus en plus des frontières chrétiennes la Barbarie mahométane; qui s'élançât à la poursuite des Infidèles, les faisant reculer jusqu'à la mer ou les replongeant dans les extrémités de l'Asie; qui convertit peu à peu toute l'Asie conquise; qui ouvrit, par un coup d'état de politique chrétienne, cette vieille impénétrabilité de la Chine et des Indes; qui fondât des milliers de missions que les Bénédictins, les Prêcheurs et les Mineurs pourraient peupler d'apôtres; christianiser enfin le monde asiatique et le préparer de loin à pouvoir un jour remplacer l'Europe usée et corrompue: tel était sans doute,

aux treizième et quatorzième siècles, le plan des Souverains-Pontifes. Ce plan, d'ailleurs, n'était autre que celui de Notre Seigneur Jésus-Christ : *Docete omnes gentes.* Un mosaïste inconnu a représenté au baptistère de Saint-Marc, à Venise, les douze apôtres plongeant dans les eaux baptismales douze néophytes qui représentent tous les pays du monde. Les papes voulaient réaliser ce tableau; ils voulaient continuer les apôtres, comme c'est leur mission suprême ; ils voulaient précipiter dans le baptême les Grecs, les Bulgares, les Musulmans, toute l'Asie, le monde entier. Ils voulaient que tous les fleuves de la terre fournissent leurs eaux au Sacrement de la régénération et que le Paradis reçut en foule les âmes de toutes les nations, le plus d'âmes possible, toutes les âmes, s'il était possible !

C'est pourquoi, Benoît, voulant commencer par la conversion de l'Empire grec ce grand travail du renouvellement de l'Orient, s'efforçait de combattre partout et d'étouffer le schisme, ennemi de l'unité et de la lumière. Il envoya donc l'archevêque d'Antibari en Servie et dans les provinces voisines. Il donna à ce légat des instructions détaillées (1). Ce que le représentant de l'Église romaine devait surtout s'efforcer de combattre, c'étaient le divorce, les mariages consanguins, l'invasion et le pillage

(1) Epist. 149. Elle est datée du 18 décembre 1303.

des biens ecclésiastiques, et l'accaparement des bénéfices.

Le nouveau pape n'avait pas appris, sans une vive joie, que le Despote de Servie, Orose, avait le dessein d'abandonner le schisme ; il lui écrivit aussitôt une lettre pleine de cet amour pour les âmes qui donne au style des papes un caractère qu'on chercherait en vain dans tous les monuments de l'antiquité : « La mère Église est sans cesse occu-« pée, dans l'intime de son âme, à chercher le sa-« lut de ses fils. Quelqu'un d'entre eux s'éloigne-t-il « de son sein ? elle fait tout pour le ramener dans « la voie de la Vérité. Nous avons donc une grande « joie dans le Seigneur, de ce que, par l'inspira-« tion de Dieu, vous éprouvez le désir de revenir « au salut qui se trouve seulement dans l'Église. « Nous voulons vous en féliciter et rendre grâces « à Dieu de ce bienfait ; et nous espérons que vos « barons et votre peuple, frappés par votre exem-« ple, laisseront leurs ténèbres pour la Vérité... « Hâtez-vous vers cette Vérité ; hâtez votre retour « à la foi catholique dans le sein de laquelle on « évite l'éternelle mort et on parvient à l'éternelle « gloire. Nous vous serrons, comme un fils bien « aimé, dans les bras de notre amour (1). »

Les Serviens d'ailleurs, avaient déjà été les vassaux de l'Église romaine, comme l'attestent des

(1) Epist. 25.

actes publics sous Innocent III et Honorius III (1); Benoît XI leur fit renouveler ces engagements de vassalité (2). La reine Hélène était publiquement catholique et facilita le resserrement de ces liens féodaux qui, en unissant la Servie au Saint-Siége, consolaient le Saint-Siége et pouvaient sauver la Servie.

On s'étonnera peut-être de ces prétentions de suzeraineté féodale que la cour de Rome afficha sur la Servie comme sur la Hongrie. Si ces prétentions des papes avaient été suivies pour eux d'une seigneurie moins nominale et plus réelle, ces deux pays eussent été plus profondément catholiques et se fussent plus efficacement opposés au progrès des Infidèles. Il est permis de croire que, si le Saint-Siége a paru tant de fois attacher tant de prix à ces fiefs, c'est qu'il espérait christianiser par eux tout l'Orient. Et s'il en avait été ainsi, nous ne serions pas menacés aujourd'hui de cette domination universelle soit de la Russie qui fait tant de progrès en Asie par ses influences continentales, soit de l'Angleterre dont la puissance maritime entame tous les jours la même Asie par le midi. A l'Asie russe ou anglaise, schismatique ou protestante, nous préférons l'Asie telle que les Papes la rêvaient.

---

(1) V. Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, anno 1204, n° 46, et anno 1220, n° 27.
(2) Epist. 117.

XVII

Vers la même époque, on apprit à Rome une grande victoire des armes chrétiennes en Orient. Andronic n'avait ni une armée assez forte, ni un cœur assez grand pour combattre les Musulmans par lui-même. Mais, comme tant de ses prédécesseurs, il employait volontiers la valeur des Latins pour débarrasser l'Empire d'une invasion toujours menaçante. Il agissait en politique, et non pas en chrétien. L'Occident cependant ne se lassait pas d'être chrétien et de se laisser tromper par les empereurs du Constantinople : grand honneur pour l'Occident. Les dupes valent mieux que les dupeurs.

Une armée de Catalans et d'Aragonais, commandée par Roger Florio, après avoir reçu les plus belles promesses d'Andronic, s'avança vers Philadelphie dont les Turcs faisaient le siége, délivra la ville et mit les infidèles en fuite. Mais Andronic, fidèle à la tradition de ses devanciers, ne sut pas profiter de la victoire (1). Il ne manqua point, d'ailleurs,

(1) Nicéphore Gregoras, lib. VII.

à la vieille habitude des Grecs, et ne paya pas ses alliés.

En cette même année 1303, Kasan conduisit contre les Musulmans une armée de Tartares et d'Arméniens. Après quelques vicissitudes, l'armée de Kasan fut mise en fuite (1). Mais l'Eglise avait surtout à s'inquiéter de la victoire que le sultan d'Égypte, Naser-Mohammed, avait remportée près de Damas sur les Mongols envahisseurs (2). Mohammed, maître de la Syrie, y persécutait cruellement les chrétiens. Benoît avait l'oreille assez délicate pour entendre distinctement le cri des victimes, et il fut plus attristé de ce désastre, qu'il n'avait été consolé de la victoire de Philadelphie.

Quant à Andronic, il fut puni bientôt de sa perfidie envers les Latins. Et, cent cinquante après, les Infidèles devaient mettre pour toujours leurs mains brutales sur les trésors des empereurs grecs, de ces débiteurs de mauvaise foi. Dieu punit souvent l'erreur par l'erreur; il punit le schisme par l'hérésie, Photius par Mahomet!

Le successeur de Boniface aurait voulu retenir la main de Dieu qui se préparait à frapper l'Orient. Il était digne de lui de penser à une croisade. Pas une grande âme n'a passé par le souverain-pon-

---

(1) Agathon, *Historia orientalis*, c. XLI. Raynaldi, IV, 369 et 370.
(2) 23 avril 1303.

tificat, sans avoir cette généreuse pensée. Benoît, d'ailleurs, ne se borna point à un plan vague. Il mit la main à l'œuvre. Un écrivain du seizième siècle, Gilles de Viterbe, bien placé pour remonter aux sources de l'histoire ecclésiastique, nous a laissé quelque détails touchants sur l'activité belliqueuse du vieux pape : « Il n'eut rien plus à cœur que de « réunir de tous côtés tout ce qu'il lui fallait de « ressources pour venir en aide aux chrétiens de « Syrie opprimés par les Infidèles. Mais il devait « être surpris par la mort au moment où, dans ce « but, il affermissait la paix en Italie, faisait un « appel aux princes catholiques, se procurait de « l'argent et des vivres, levait une armée, et travail- « lait enfin nuit et jour aux préparatifs de la guerre « sainte (1). »

Nous ne pensons pas qu'aucun historien moderne ait convenablement parlé de ce projet de croisade, sur lequel nous aurons lieu de revenir plus longuement. Ce projet, d'ailleurs, devait mourir avec Benoît. C'est un nouveau motif de regretter la mort anticipée de ce grand pontife ; c'est un nouveau motif aussi pour donner à ce pontificat de quelques mois une importance qui lui serait injustement refusée. C'est à la grandeur de ses actes, et non pas à la durée de sa vie, qu'il faut mesurer un homme, un roi, un pape !

---

(1) Ægidius Viterbiensis, *Historia vicesimi sæculi*, ms., p. 198.

XVIII

Nous avons à raconter un drame émouvant, un de ces drames dont l'Italie du moyen âge a été souvent le théâtre ; où l'on assiste à la lutte de haines sauvages, irréconciliables, sanglantes, entre les royaumes, entre les villes, entre les familles et les habitants de la même ville ; et cela le plus souvent dans le même temps et sur toute la surface de la péninsule italique ! A l'époque dont nous essayons de tracer le tableau, ces haines avaient depuis longtemps une cause et un but nettement déterminés. La lutte entre le Sacerdoce et l'Empire avait divisé en deux factions toute la famille Italienne. Les uns étaient épris de la grande figure de l'Eglise, incarnation permanente de Jésus-Christ ; l'Eglise devait, à ce titre, gouverner, du haut de Rome, tous les royaumes de la terre, et être le Tribunal suprême de qui relèvent naturellement tous les peuples et tous les rois. Les autres rêvaient de l'ancien empire romain, et voulaient donner à César la première place au sommet de la hiérarchie du monde, consentant à donner au Pape cette place honorablement secondaire, que le

grand-pontife avait jadis occupée dans la Rome païenne. Ainsi d'une part, on se passionnait pour une restauration de l'Empire romain, heureusement impossible ; et, d'autre part, on ne voulait pas se déprendre de cette domination universelle de l'Eglise sur le monde, et de l'esprit sur la matière. Mais hélas ! les événements du dernier pontificat avaient rendu cette domination d'un exercice singulièrement difficile.

Il arrive presque toujours que, dans les grands conflits religieux ou politiques, de petits intérêts se mêlent aux grandes passions. Il résulte de là je ne sais quels singuliers entremêlements de faux et de vrai, de tort et de droit, de ténébres et de lumières, aussi bien dans un parti que dans l'autre. C'est ainsi que la grande et noble lutte des Guelfes et des Gibelins se compliqua d'autres luttes d'un caractère peu élevé, dont la plus célébre fut la querelle des Blancs et des Noirs. Les Guelfes, par ces complications, ne méritent pas désormais de rester, aux yeux de l'historien, les défenseurs désintéressés de la plus belle de toutes les causes ; ils ne méritent pas d'être considérés comme d'autres croisés, uniquement armés pour la défense de la Vérité désarmée. Pourquoi faut-il qu'en dehors de l'Eglise même, il n'y ait rien d'absolu sur la terre, rien d'immaculé dans l'histoire?

Au commencement de 1303, agitée d'un côté par cette vaste lutte des Impériaux et des Papistes, et de l'autre, par le conflit étroit des Blancs

et des Noirs qui avait commencé en 1300 à Pistoie, l'Italie était en feu, et particulièrement la Toscane, l'Emilie et le Trévisan. Mais c'est à Florence qu'était le centre de l'incendie. Il faut se faire de Florence à cette époque l'idée d'une forteresse qui en renfermerait cent autres. Tous ces grands palais en forte pierre avec leurs murs profonds et leurs créneaux, étaient autant de châteaux forts où se cachait quelque puissante famille Guelfe ou Gibeline, noire ou blanche, sans cesse en garde contre la famille et contre le palais voisins. La guerre privée était devenue l'état habituel de cette cité turbulente; les assassinats n'y étonnaient plus personne. Au milieu de toutes ces haines circulait une sève de piété ardente dont aucun parti ne pouvait ni ne voulait se défendre. Un délicat amour pour les lettres, qui aurait eu besoin de la paix pour se développer, dominait souvent toutes les autres passions. Au commencement du quatorzième siècle, Dante rêvait déjà sa *Divine Comédie;* mais après s'être en vain jeté entre les Blancs et les Noirs (1), le grand poète venait d'être exilé, ainsi que le père de Pétrarque. Pétrarque devait naître en 1304. Les Pisans achevaient à peine leur Campo-Santo, et Giotto étonnait le monde par les merveilles d'un pinceau qui, plus indépendant que celui de Cimabué, ne relevait plus des Byzantins.

---

(1) *Enfer*, ch. VI, 64, XXIV, 145; *Purgatoire*, XX, 70.

Le nouveau Pape ne put considérer sans larmes les désastres de cette grande ville, désastres dont elle était l'auteur et la victime. Il envoya donc comme *Paciaire* à Florence le cardinal Nicolas Albertini, de Prato, qu'il avait revêtu de la pourpre aux Quatre-temps de l'année précédente, le 18 décembre 1303. Le Paciaire était de l'Ordre des Frères Prêcheurs et avait été, en 1299, élevé par Boniface VIII à l'évêché de Spolète. Benoît XI le transporta du siége de Spolète à celui d'Ostie. C'était un homme dont tous les historiens ont vanté le savoir, la vertu, la douceur.

Nicolas de Prato reçut officiellement sa mission du Souverain-Pontife par une lettre apostolique du 31 janvier 1304. « Lorsque le Seigneur Jésus, dit « le successeur de Boniface, fut sur le point de « passer de ce monde à son Père, il laissa à ses « disciples la paix pour héritage, leur disant : Je « vous laisse ma paix, je vous donne ma paix. Vi- « caire de Jésus-Christ sur la terre, au milieu de « tant de soucis, nous n'en avons pas de plus vif « que celui de la paix. C'est vers la paix que no- « tre esprit est principalement tourné, vers la paix « que tendent toutes nos veilles, toutes nos études, « tous nos labeurs.... C'est pourquoi, continue le « Pape, nous vous envoyons dans les provinces de « Toscane, des Romagnes et du Trévisan avec l'of- « fice de Légat que ces lettres vous confèrent, vous « créant Paciaire en toutes ces provinces, afin que « vous rétablissiez et affermissiez la paix partout

« où il sera nécessaire de la rétablir et de la conso-
« lider (1). »

Dans plusieurs autres lettres (2), Benoît donne à son légat les pleins pouvoirs qui lui étaient nécessaires pour la négociation d'une aussi difficile affaire. Le cardinal de Prato pourrait frapper des censures ecclésiastiques tous ceux qui resteraient obstinément rebelles à ses conseils pacifiques. Ce n'était pas du reste un homme à abuser de cette redoutable puissance. Le Souverain-Pontife lui décerne publiquement cet éloge sans réserve : « Ce-
« lui de qui viennent tous les biens, lui dit-il, vous
« a donné la parure de toutes les sciences et de
« toutes les vertus, et nous avons, plus d'une fois,
« en des occasions délicates, éprouvé votre mérite
« et votre zèle (3). »

Le Pape étendit les pouvoirs du Paciaire aux deux patriarchats d'Aquilée et de Grado, à l'archevêché de Ravenne, au diocèse et à la ville de Ferrare, à Venise enfin. Et il lui donna solennellement son congé avec les formules redoutables qui, en pareille occasion, étaient d'usage à la Chancellerie romaine : « Allez, dit le Souverain-Pontife,
« arrachez, détruisez, brisez, dissipez, bâtissez,
« plantez, faites enfin en notre nom tout ce qui

---

(1) Epist. 69.
(2) Epist. 70-81.
(3) Epist. 69.

« vous semblera tendre au bonheur des peuples « et au rétablissement de la paix entre les chré- « tiens (1). » Le légat, après avoir reçu la dernière bénédiction de Benoît, partit de Rome et prit la route de Florence. C'était au mois de février.

Le 10 mars suivant, Florence se dépouillait de son aspect militaire et prenait un air de fête. Les palais terribles s'ouvraient, et une foule joyeuse en sortait. Les rues étaient jonchées de feuillages. Il y avait sur tous les visages la joie de l'espérance, à défaut de la joie de la paix. Celui qui est le représentant du Roi pacifique venait d'envoyer à Florence un ambassadeur chargé de se tenir désarmé entre les deux camps ennemis, d'entendre les plaintes, les récriminations, les exigences de l'une et l'autre faction, de les interpréter en les adoucissant et de leur faire donner, en vue de la paix, toute la satisfaction possible et désirable. Si passionnés que fussent la noblesse et le peuple Florentins pour les aventures et les gloires de la guerre privée, ils ne pouvaient cependant échapper au désir d'un peu de tranquillité succédant à tant d'orages. Les femmes attendaient vivement la fin d'une lutte qui mettait souvent leurs maris et leurs pères dans deux camps opposés. On souriait à la pensée d'une longue trève ou d'une alliance définitive qui permet-

(1) Epist. 68, du 31 janvier 1304.

trait aux Florentins de se reposer dans l'art, d'écouter les chants de leur Dante et les *canzoni* de leurs autres poëtes, de contempler les peintures de Giotto et de ses élèves, d'achever leur Dôme, de se placer enfin au premier rang des républiques italiennes. Tel était l'espoir universel. Et quand le Légat apparut aux portes de Florence avec tout l'appareil des pompes romaines, une grande acclamation l'accueillit, un seul cri retentit : cri de joie, d'attente et de reconnaissance formé de toutes les voix des Guelfes et des Gibelins, des Blancs et des Noirs, des nobles et des *popolani*. Ainsi fit son entrée dans Florence l'Église romaine, représentée par le Cardinal de Prato, qui apportait la paix dans les plis de sa robe (1).

Le Légat prit la parole et exposa simplement sa mission. Il peignit en termes vifs quel désir ardent de la paix consumait la grande âme du nouveau Pape. « Mais, ajouta-t-il, il faut penser pratiquement à la conclusion de cette paix. Le Pape désire que le peuple Florentin soit tout d'abord divisé en dix-neuf tribus qui auront chacune un gonfalonier à sa tête (2). » Le peuple accueillit volontiers cette organisation nouvelle qui n'était pas sans avoir

---

(1) Tous les historiens sont d'accord sur ce premier accueil qui fut fait au Légat romain. V. J. Villani, l. VIII; ch. LXIX. Dino Compagno, lib. III; Léonard Aretin, *Historia Florentina*, lib. IV, cités par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 372.

(2) Saint Antonin, III, t. XX, c. IX, § 1er.

quelque parfum d'antiquité. La pensée du Pape était sans doute, par cette nouvelle division de la ville, de donner à chaque tribu nouvelle une sorte d'esprit de corps et d'émulation pacifique, qui fit oublier les vieilles haines et les anciens partis. Rien n'était peut-être plus habile. Honneur à cette habileté qui a pour but unique et désintéressé le bien, la paix et le salut !

Quand le peuple eut reçu cette organisation, le Légat ne crut pas sa mission terminée. Il ne voulut pas se retirer de Florence en laissant derrière lui des infortunes sans consolation et des germes de discorde qui devaient inévitablement se développer. Au moment de son entrée à Florence, les Guelfes et les Noirs étaient vainqueurs ; les chefs des Gibelins et des Blancs étaient exilés. Le Légat avait eu avec eux quelques entretiens à Arezzo et n'avait pas eu de peine à les décider à la paix : l'exil est une de ces douleurs dont on souhaite l'adoucissement au prix des plus durs sacrifices. Le cardinal de Prato avait reçu des chefs du parti vaincu le plein pouvoir de traiter en leur nom. Mais dès qu'il fit entrevoir aux vainqueurs son désir de reconciliation universelle et la possibilité de faire cesser un exil si contraire à la paix publique, les haines italiennes, qui ne sont jamais bien endormies, eurent un réveil sauvage et terrible. Le Légat perdit immédiatement cette popularité sans laquelle il lui était impossible de rien achever ; on répandit partout le bruit qu'il était secrètement attaché pour

des raisons de famille à la faction proscrite; on vit en lui un ambitieux qui sacrifiait à des intérêts privés les grands intérêts de l'Eglise si bien défendus par les Guelfes; on le discrédita partout; et des cris de haine, de sanglantes menaces remplacèrent désormais, autour de l'envoyé de Benoit XI, ces acclamations joyeuses auxquelles il avait dû facilement s'habituer. On s'habitue si vite à la popularité et au bonheur.

Rien d'ailleurs ne fléchit le courage du Paciaire; Villani est obligé d'en faire l'aveu. Il se tint fortement debout, sur les ruines de toutes ses espérances, au milieu de la haine et du mépris universels. Il avait encore pour lui la majesté de ses fonctions et de son titre; on n'osait pas encore toucher à sa personne, et il pouvait tous les jours tenter, en faveur de la paix, quelque nouvel effort. Cela ne pouvait suffire aux haines florentines. On se servit contre le Légat des mêmes artifices odieux que Philippe le Bel avait employés contre Boniface, laissant ainsi un déplorable exemple à tous les princes et à tous les ennemis du bien. On fabriqua de fausses lettres au nom du Légat; les Gibelins de Bologne en reçurent une de ce genre, par laquelle ils étaient priés de venir au secours de leurs frères de Florence. Les Bolonais ne se le firent pas dire deux fois, et on les vit arriver sous les murs de Florence. Aussitôt, dans toute la ville, on entendit ce cri : « Le Légat nous a trahis! le Légat nous a trahis! » On se précipita vers sa demeure; on l'eût volon-

tiers déchiré. Les magistrats parvinrent à éviter cet horrible sacrilége. Ils persuadèrent au Cardinal de quitter une ville où il était exposé à d'inutiles dangers et de se retirer dans son pays natal, à Prato, où il aurait à rétablir la paix entre ses concitoyens que les mêmes cabales partageaient en deux camps irréconciliables. Le Cardinal dut se rendre à cet avis, et partit pour Prato.

Mais la haine le poursuivit dans cette ville, où son caractère devait pourtant être mieux connu. Le Paciaire désormais devait sans cesse se trouver placé entre les défiances des Guelfes qui l'accusaient de trahison, et celles des Gibelins dont la seule miséricorde lui avait fait embrasser les intérêts. Les Guelfes lui reprochaient sa sympathie pour une cause qui n'avait jamais été celle du Saint-Siége ; les Gibelins lui reprochaient la stérilité, peut-être calculée, de ses efforts pour le rétablissement de la paix. A Prato, comme à Florence, Nicolas Albertini fut accueilli par ces défiances et ces reproches. Les Guelfes étaient les plus furieux ; ils ne gardèrent plus aucune mesure. Des Lucquois et des Florentins arrivèrent à Prato pour y fomenter les haines ; ils se rendirent aisément maîtres de la ville et se jetèrent sur le Légat doublement sacré comme ambassadeur et comme prêtre de Jésus-Christ (1). Il eut peine à échapper à

(1) Epist. cur. 170.

ces hommes de sang et sortit de Prato, saisi d'une sainte indignation contre l'ingratitude de ses concitoyens. Déposant enfin cette mansuétude que rien jusque-là n'avait pu altérer, le Cardinal-Légat s'arma des sévérités de la justice, et, terrible, se tournant vers Prato, lança solennellement l'anathème sur cette cité rebelle. Puis, sans rien craindre pour ses jours qu'il exposait résolûment, il rentra à Florence, et n'ayant point souci des fureurs qu'il allait rallumer contre lui, prêcha une croisade contre les habitants de sa ville natale. Chose singulière ! on entendit sa voix : dans cette Florence qui était à peu près coupable des mêmes excès que Prato, il se trouva de nombreux croisés pour aller infliger à une ville voisine le châtiment que peut-être ils méritaient eux-mêmes. Tant avait de force à cette époque le retentissement de la voix de l'Eglise !

Mais cet enthousiasme inattendu pour la guerre sainte ne devait pas être de longue durée. Le peuple seul en avait sans doute été animé ; les chefs du parti Guelfe et Noir avaient trop d'opiniâtreté dans leur haine pour se laisser aller à ces passions d'un autre temps. Les Lucquois, d'ailleurs, campés à Fucechio, les encourageaient dans leur résistance au Légat et leur promettaient le secours de leur armée. En vain le Cardinal essaya-t-il une dernière fois de concilier les partis ; en vain provoqua-t-il une conférence entre douze exilés et douze Florentins du parti Guelfe et Noir. Les ennemis de la paix

firent de l'agitation, semèrent partout de nouvelles calomnies contre le Paciaire, mirent en danger la vie des douze parlementaires gibelins et les forcèrent de se retirer de la ville. Les Lucquois cependant étaient déjà tout en armes sous les murs de Florence. Les derniers amis qui restaient au Légat lui firent comprendre que sa vie était sérieusement en danger, et c'est alors, dit le pape Benoît, qu'il fut obligé de s'enfuir, « celui qui avait été innocent « au milieu de ces coupables, simple au milieu de « ces fourbes, juste au milieu de ces injustes. » Florence demeurait, plus qu'avant l'arrivée du Paciaire, en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. Les Guelfes séparaient leur cause de celle de l'Église romaine à laquelle les Gibelins ne s'étaient ralliés que pour voir la fin de leur exil. Il arrivait que tous les partis délaissaient l'Église et faisaient la solitude autour d'elle. C'est ce qui s'est vu mille fois dans l'histoire, et l'Église a triomphé mille fois de ces trahisons et de ce délaissement. Elle en triomphera toujours. Alors que tous ses fils l'abandonneraient sur la terre, elle aurait encore avec elle tous les saints, tous les anges, et Dieu.

Quand le Légat fut arrivé aux portes de Florence (1), accompagné de cette multitude dont il avait été l'idole et dont il était la victime, il se re-

(1) Villani, dans Muratori, XIII, 404.

tourna, plein de courroux et de fierté, et jeta aux Florentins ces dernières paroles : « Puisque vous « ne voulez pas écouter la voix du vicaire de Dieu « et faire la paix entre vous, restez, restez, avec la « malédiction de Dieu et avec celle de la sainte Égli- « se. » Et il s'éloigna, vainqueur dans sa défaite.

Benoît XI, qui comme son légat était poursuivi par la haine, avait été forcé de quitter Rome et s'était retiré à Pérouse. C'est là que Nicolas de Prato le retrouva. La Providence ne devait pas tarder à punir les deux villes d'une ingratitude qu'on pouvait appeler un péché contre le Saint-Esprit, puisqu'elle avait consisté à repousser aveuglément les dons de Dieu, et la Paix, le plus beau peut-être de ces dons après la Grâce.

Aussitôt après le départ du Légat, un incendie épouvantable éclata à Florence (1). Jamais pareil désastre n'avait attesté plus hautement la sévérité et la justice des exécutions de Dieu : au témoignage de Léonard Arétin, il y eut DIX-SEPT CENTS maisons entièrement consumées par les flammes. On sait de quelle pierre solide sont construits les palais flo-

---

(1) V. dans Villani le ch. LXXI du liv. VIII, intitulé : *Come fu messo fuoco in Firenze e arse gran parte della citta*, dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, XIII, 404. — Villani raconte les choses un peu différemment ; mais nous avons préféré nous en rapporter au récit détaillé de Benoît XI, dans la lettre 170 de son Registre. Cette lettre, écrite aux Florentins quelques jours après les événements, ne pouvait dénaturer des faits dont tant de milliers d'hommes avaient été témoins.

rentins ; le feu vengeur rongea et dévora cette pierre comme tout le reste ; la voix publique proclama que ces flammes étaient vraiment *divines*. C'était un miracle effroyable et qui, sur les ruines de leurs palais, dut frapper d'un indicible remords les chefs du parti Guelfe sur lesquels retombait en réalité la responsabilité des derniers événements et de cet extraordinaire châtiment.

A l'incendie se joignent de nouveaux conflits et de nouveaux massacres. On s'entretue avec rage sur ces débris fumants. Les Lucquois cependant ont pénétré dans la ville ; ils pillent, ils assassinent, ils brûlent : l'immense incendie paraît avoir été leur œuvre (1). A travers les flammes, ils renouvellent tous les crimes dont ils avaient ensanglanté Pistoie. Ils s'approchent furieux, exaspérés, du palais où résidait le Légat (c'était celui des Mozzi de Saint-Grégoire), et n'y trouvant plus cette victime désignée à leurs poignards, ils insultent et déshonorent le palais. Ne pouvant tuer l'homme, ils injurient les pierres (2).

Peu de jours après, pendant qu'à travers les rues qui restaient encore dans cette ville si florissante autrefois, on voyait errer des familles sans asile, des femmes et des enfants en pleurs, un messager

---

(1) Villani dit que le feu fut mis à la ville par un mauvais prêtre attaché à l'église Saint-Pierre. Le chroniqueur ne parle point des Lucquois.

(2) Epist. cur. 170.

venant de Pérouse, apporta aux magistrats florentins une lettre de Benoît XI. C'était un nouveau châtiment qui fondait sur la cité coupable.

Jamais lettre plus indignée n'est peut-être sortie de la Chancellerie romaine. Le pape n'avait pu entendre sans colère le compte-rendu de la mission du Cardinal-Légat. Il résolut de faire un grand acte de justice, après avoir échoué dans sa grande tentative de miséricorde. De là sa lettre du 22 mai (1).

« Le Roi de la paix, dit le pape en commençant, « Celui qui n'a d'autres pensées que des pensées de « paix, n'est venu dans le monde que pour la paix « du monde. » Mais les Florentins, ajoute le Souverain-Pontife, n'ont pas voulu correspondre aux désirs pacifiques du Sauveur des hommes. Ils se sont implacablement obstinés dans une guerre qui les ruine, qui ôte le meilleur de son sang au corps affaibli de leur République, qui ne permet plus même de garder encore quelque espérance sur le salut de leur ville. « En effet, ce n'est partout que « haines mutuelles, glaives cruellement tournés les « uns contre les autres, exils, emprisonnements, « massacres. Qu'elle est changée cette Florence « qui méritait si bien son nom autrefois, qui était « en perpétuelle floraison, qui était toute entourée « de lis et de roses ! » Le pape alors raconte, dans

(1) Epist. cur. 170.

tous leurs détails, les événements que nous avons racontés tout à l'heure, d'après cette lettre pontificale dont l'autorité nous a paru supérieure à celle de Villani et de tous les autres chroniqueurs. Benoît XI, en effet, était on ne peut plus complétement informé par le Cardinal-Légat, sous la dictée de qui cette lettre fut à peu près écrite; et, destinant cet acte aux Florentins, il était astreint à une minutieuse exactitude. La mauvaise volonté des ennemis du Légat n'aurait pas manqué de relever avec aigreur toute inexactitude du Souverain-Pontife, eût-elle été d'une minime importance; et c'est pourquoi le récit du Pape, qui diffère de celui de Villani, nous paraît historiquement plus fondé.

Ce récit achevé, le Pape s'écrie plein de douleur : « En vérité, la conjuration de Catilina, les « cruautés de Sylla et les persécutions de Marius « ne sont pas plus odieuses que ce complot con- « tre notre Légat. Est-ce là, grand Dieu, l'œuvre « de chrétiens? N'est-ce pas plutôt un attentat di- « gne des derniers criminels, d'hommes perdus, « désespérés, tombés au plus profond de l'abîme. « Et ils se prétendent enfants de l'Eglise! »

« Pourrions-nous, continue le Pape, tolérer de « pareils excès? Pourrions-nous ne pas nous élever « contre ces insensés que la crainte de Dieu est « impuissante à retenir? Pourrions-nous, par la « grâce de Dieu, de ce Dieu dont ils sont les enne- « mis déclarés, ne pas leur mettre énergiquement « le frein à la bouche et les rênes au cou? Est-ce

« qu'il est possible que nous permettions jamais « que les méchants jouissent du repos pendant que « les bons sont opprimés? Est-ce que nous souffri- « rons que l'innocence périsse ici-bas? Non, non, « mille fois non : à Dieu ne plaise que cette lâcheté « puisse être jamais reprochée au Pontife romain, « à l'évêque, au pasteur de tous les chrétiens de « l'univers ! »

Après ce torrent d'éloquence, le Pape prononce son arrêt. Il cite à son tribunal les députés des communes de Florence et de Lucques, avec un certain nombre de Florentins et de Lucquois. Ils devront comparaître aux pieds du Pape dans l'octave de la fête de saint Pierre et de saint Paul, et se soumettre humblement à toutes ses prescriptions, à tous ses ordres (1). En attendant, il est sévèrement interdit à qui que ce soit de porter secours aux villes maudites.

Les coupables comparurent enfin devant le Tribunal suprême. Mais, pendant ce temps, les Gibelins et les Blancs, profitant de l'absence des chefs de l'autre faction, tentèrent un coup de main hardi, et entrèrent triomphants à Florence. Cette nouvelle parvint rapidement aux oreilles des Guelfes et des Noirs, qui se défendaient devant le Souverain-Pontife. Ceux-ci crient à la trahison, et prétendent que leur absence a été combinée pour préparer le triom-

(1) Jussionibus nostris humiliter parituri.

phe des Blancs : « C'est encore, ajoutent-ils, l'œuvre du Cardinal-Légat. » Ils sortent de Pérouse en toute hâte, pleins de rage ; ils se précipitent, ils rentrent à Florence. Les Blancs marchent en armes à leur rencontre. Une affreuse bataille, dont Villani nous a transmis le détail, ensanglante les faubourgs et les portes de cette ville sur laquelle s'appesantissait la vengeance de Dieu. Le chroniqueur lui-même est forcé d'avouer que ces épouvantables déchirements étaient un châtiment céleste, et que les Florentins méritaient tant de fléaux pour avoir insulté le Saint-Siége dans la personne de son Légat.

Nous n'avons pas à pousser plus loin ce tableau. La situation de Florence resta la même jusqu'après la mort du successeur de Boniface. Mais cet épisode suffit pour montrer quel était à cette époque l'état moral de toute l'Italie, et combien les Italiens ont été souvent les artisans de leurs malheurs. C'est partout le même spectacle. Une guerre est sur le point d'éclater, dans le même temps, entre Venise et Padoue. Benoît, pacificateur universel, envoie aux deux villes l'évêque de Fermo (1). Celui-ci fut plus heureux que Nicolas de Prato, et les germes de cette guerre furent habilement étouffés. Le Paciaire put, à son retour, annoncer au Souverain-Pontife que pas une goutte de sang chrétien n'a-

(1) Epist., 140-141.

vait été versée, et que la paix était affermie entre les deux cités rivales (1). C'étaient, de toutes parts, comme on le voit, de petites haines produites par de petites causes, de mesquines jalousies entre deux villes dans le même pays, entre deux factions dans la même ville, et souvent entre deux familles dans la même faction. Nul sentiment, nul désir, nulle puissance de l'unité. Seule, au milieu de tous ces flots de sang inutilement répandus pour des causes frivoles, la Papauté conserve la grandeur italienne à côté de la grandeur catholique ; seule, elle aime l'Italie ; seule, elle l'aime d'un amour pratique et qui ne se contente pas de phrases. Elle veille à tout, elle pacifie tout, et si elle échoue parfois devant l'aveuglement des factions, elle a, du moins, tout fait pour empêcher les effusions de sang italien. C'est ce que vient de démontrer surabondamment toute cette partie de l'histoire de Benoît XI.

---

(1) André Dandolo, in Petro Gradenigo.

XIX

Nous avons déjà, dans le cours de cette étude, essayé d'établir quelle fut au moyen âge la mission de la France, de l'Espagne, de la Hongrie, de Rome. Il est facile de voir quelle était, dans le plan divin, la mission de l'Empire. Il devait être à l'Eglise romaine ce que furent à certaines Eglises particulières ces puissants seigneurs qu'on appelait les *avoués*. L'*avoué* d'une église était son défenseur officiel, permanent. C'était le pouvoir temporel montant la garde à la porte du pouvoir spirituel, avec cette dignité fière que donne toujours l'accomplissement d'un grand devoir. L'*avoué* ne devait pas quitter un instant la droite de cette faiblesse qui lui était confiée ; il devait se tenir près d'elle, l'épée nue, protégeant les bons, faisant trembler les autres. Ainsi devait être l'Empire. Pendant que certaines nations avaient pour devoir, comme la Hongrie et comme l'Espagne, d'être les boulevards vivants de la chrétienté menacée, ou comme la France, d'être le Soldat de Dieu chargé de frapper les grands coups décisifs sur toutes les hérésies et toutes les erreurs ; le « Saint Empire ro-

main, » lui, avait la mission de réunir, dans une désirable unité, les vingt peuples de races diverses et sans cohésion naturelle que les vicissitudes historiques ont groupés au centre de l'Europe. Il devait se mettre à la tête de ces peuples unifiés, ressusciter, grâce à eux, non pas les traditions, mais la force du vieil empire romain, et venir avec eux au pied du trône de saint Pierre, disant humblement au Souverain-Pontife : « Gouvernez en paix ; répandez la Vérité sur le monde ; envoyez vos missionnaires, détruisez et bâtissez, arrachez et plantez. Continuez l'œuvre de Jésus-Christ. Me voici, armé ; je suis votre *avoué* ; je vous protége. » Telle était, en deux mots, la mission de l'Allemagne : Une protection officielle et sans interruption prêtée au siége romain !

Hélas ! cet Empire ne fut pas longtemps fidèle à la grandeur de sa mission. Sous Charlemagne, on admira la grande et forte étreinte de l'Eglise et de l'Empire. Tant que le sceptre impérial demeura dans la famille de Charlemagne, l'harmonie ne fut pas détruite. Mais bientôt, l'enfer fit ce qu'il fait toujours et partout : il renversa l'ordre divin, et persuada aux empereurs de parodier le plan céleste, en substituant toujours et partout le mot et l'idée d'Empire au mot et à l'idée d'Église, en faisant de l'Église le satellite de l'Empire, en tenant les évêques et le Pape lui-même dans la main de l'Empereur, en renouvelant, enfin, tout le système de l'ancien césarisme. L'enfer ne fut que trop

écouté. Mais ce n'est pas ici le lieu de raconter la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, de saint Grégoire VII contre Henri IV, d'Alexandre III contre Frédéric Barberousse, de Grégoire IX contre Frédéric II. Qu'il nous suffise de dire que les *avoués* de l'Église romaine furent aussi infidèles à leur mission que les *avoués* des églises particulières avaient été infidèles à la leur. Le grand fait de l'histoire, aux neuvième et dixième siècles, c'est la spoliation de ces Églises par leurs avoués ; le grand fait de l'histoire, aux onzième, douzième et treizième siècles, c'est l'oppression de l'Église romaine par ses défenseurs-nés, par les empereurs d'Allemagne.

En 1304, régnait en Allemagne Albert Ier d'Autriche, qui, depuis la mort d'Adolphe de Nassau le 2 juillet 1298, et son second couronnement le 2 août suivant, n'avait plus de compétiteur. Albert avait, sans doute, autant de goût pour le césarisme qu'aucun de ses prédécesseurs ; mais il se sentait moins fort. Ne voulant pas entreprendre contre l'Église romaine une persécution à la Frédéric II; voyant, d'ailleurs, que, dans ce rôle peu glorieux, il restait peu de choses à faire après le roi de France, Albert se contenta de persécuter l'Église dans ses États. Il eut surtout à soutenir une lutte fort vive avec Gérard, archevêque de Mayence, qui cependant, paraît-il, s'était jadis déclaré en faveur du duc d'Autriche contre Adolphe de Nassau. Mais

Albert n'avait pu contempler sans envie les riches possessions et les droits de l'église de Mayence ; il y avait porté la main. Le pape Boniface lui avait donné un avertissement solennel, mais en vain. Albert venait enfin d'arracher de force à l'archevêque Gérard un acte qui concédait à l'empereur, avec quelque apparence de légalité, toute une série de droits et tout un ensemble de possessions dont l'Église était légitimement propriétaire. Nous n'avons, d'ailleurs, recueilli aucun renseignement, ni sur la nature de ces droits, ni sur la valeur de ces biens.

Benoît XI ne put tolérer une telle exaction, et, tout aussitôt, écrivit à l'Empereur. On va voir quel langage savait tenir aux princes les plus puissants la faiblesse désarmée d'un vieillard qui n'avait pour défense que des armes spirituelles. « Vous avez « persécuté, abreuvé d'affronts et opprimé notre- « vénérable frère, Gérard, archevêque de Mayence « et son église : si bien que le dit archevêque a été « forcé de conclure avec vous un arrangement sin- « gulièrement préjudiciable à ses droits et à ceux « de l'Église. C'est ainsi que vous avez dépouillé « cette église de biens considérables qui lui appar- « tenaient. Nous nous adressons donc à votre Ma- « jesté royale et vous prions de bien considérer « combien il peut être funeste à votre honneur et « à votre salut de vous voir (vous qui avez mission « de maintenir les autres dans leur droit), de vous « voir, disons-nous, usurper le droit et les biens

« de l'Église. C'est pourquoi, réparez le tort que « vous avez fait si injustement à l'archevêque et à « son église; restituez-leur, ou faites-leur restituer « tous les biens et tous les droits que vous leur « avez enlevés (1). »

Nous n'avons pas de détails sur la fin de ce différend; mais, quelque temps après, nous voyons l'archevêque de Mayence prêter son concours à Albert dans la guerre difficile que l'empereur soutint contre Wenceslas, roi de Bohême (2). D'où l'on peut conclure que les justes réclamations du Souverain-Pontife avaient été écoutées. Nouvelle preuve historique de l'utilité de cette indépendance absolue du vicaire de Jésus-Christ. Il faut qu'il y ait ici-bas une puissance spirituelle capable de donner à tous les pouvoirs matériels des leçons pareilles à celle que Benoît XI infligea à Albert. Il faut (et c'est là la grandeur du Plan divin dans l'institution de la papauté), il faut qu'une voix libre s'élève au-dessus de tous les trônes pour venger tous les droits, dénoncer toutes les injustices, réprimer et punir tous les crimes. Mais si cette voix n'est pas libre, que deviendra, au milieu de l'Europe, la magistrature pontificale ? que deviendra l'Europe sans elle ? Et comment le vicaire de Jésus-Christ pourrait-il être libre sans être souverain ?

---

(1) Epist., 577. La lettre est du 11 mars 1304.
(2) *Chroniques* de Siffrid, lib. II, 1304.

XX

Parmi les actes du pontificat de Benoît XI, celui qui devait avoir les plus graves conséquences est celui sur lequel nous avons le moins de détails : nous voulons parler de son départ de Rome. Les Papes, en effet, ne devaient revenir que soixante-dix ans plus tard dans cette capitale du monde, et, durant cette captivité sur la terre étrangère, l'Église allait passer par les plus difficiles épreuves. Il est donc étonnant qu'aucun historien n'ait fixé son attention sur les causes qui déterminèrent Benoît XI à quitter le siége ordinaire de l'Eglise romaine, et sur les particularités de ce départ. Le continuateur de Baronius, Raynaldi lui-même, a gardé le silence.

Deux chroniqueurs italiens, Ptolémée de Lucques et Ferretti de Vicence, nous ont seuls laissé quelque détail sur cet acte important et trop peu connu. D'après le premier, ce fut pendant la Semaine-Sainte de l'année 1304 que le pape Benoît XI sortit de Saint-Jean de Latran et se retira à Saint-Pierre : c'était la première étape de son prochain voyage. Ptolémée de Lucques ajoute que ce qui

détermina le Souverain-Pontife à changer ainsi de résidence, fut l'insolence du peuple romain et le faste superbe de sa cour qui déplaisait sans doute à l'austérité du Saint. Du moins, c'est ainsi que nous comprenons les mots du chroniqueur : *Propter proterviam Romanorum et superbiæ fastum* (1).

Le Souverain-Pontife célèbra dans Rome, et sans doute à Saint-Pierre, les fêtes pascales de 1304 (2). Mais Benoît faisait faire en secret de grands préparatifs. Ce vieillard, plus énergique qu'on ne voulait le croire, avait déjà pris intérieurement un parti décisif. Il s'était dit déjà : « Je quitterai Rome et je transporterai jusqu'en Lombardie le siége de la sainte Eglise romaine (3). »

Quelle raison cependant lui faisait prendre une décision aussi inattendue? N'avait-il point pacifié les vieilles factions? N'était-il pas assez fort pour en réprimer les excès? Non ; l'enfer semblait conjuré pour éloigner la papauté de sa Rome. Les fils se révoltaient contre le Père et lui reprochaient ensuite de ne les pas gouverner assez énergiquement. Les Orsini et les Colonna ensanglantaient de leurs luttes la cité sainte, et la pourpre romaine, déshonorée par ces violences, éclatait, hélas! dans l'un

---

(1) Ptolémée de Lucques, dans Muratori : *Scriptores rerum italicarum*, XI, 1224.

(2) Pâques tombait le 29 mars, et nous avons des lettres de Benoît datées de Saint-Pierre, le 31 mars. (*Bullarium prædicatorum*, II, 96, 97.)

(3) Ferretti de Vicence, dans Muratori, IX, 1012.

et l'autre camp. Il vint un moment où les Colonna triomphèrent à plein, où la vie du Pape fut menacée. C'est ce que l'on peut conclure des allégations assez obscures de Ferretti de Vicence, lorsque le chroniqueur parle de ces impies qui, sourds aux ordres du Pasteur suprême, exerçaient dans Rome le scandale de leur tyrannie (1).

Le départ du Pape eut quelque chose de tristement solennel. Benoît réunit extraordinairement le Sacré-Collége, et, sans déclarer à ses frères toute l'étendue de ses projets, il leur fit part du dessein qu'il avait d'aller passer avec eux quelques mois à Assise. La proposition du Souverain-Pontife ne fut pas favorablement accueillie : il y eut des murmures et une résistance inquiétante. Les cardinaux, évidemment, tenaient au séjour de Rome.

C'est alors que Matthieu Orsini, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, qui savait sans doute, ou avait deviné la pensée de Benoît, se leva au milieu de ses frères, se rallia au projet du Souverain-Pontife et y rallia tout le Sacré-Collége. Ferretti, mal disposé en faveur des Orsini, ne voit dans la conduite de Matthieu qu'une intrigue de parti. Il est permis de penser que les passions du chroniqueur l'ont aveuglé, et que l'archidiacre de l'Église romaine avait nettement compris la situa-

---

(1) *Hic tutum se putans a gladiis impiorum qui* URBIS TYRANNIDEM EXERCENTES, *pastoralia decreta negligebant.* Ferretti de Vicence, loc. cit., 1012, 1013.

tion et n'agissait qu'en vue de sauver le Pape. En réalité, il le sauva.

Le Pape alors fit préparer les chevaux et tout l'appareil des voyages apostoliques. Puis, suivi des cardinaux et d'une foule immense, il sortit de Rome. C'était le 13 avril 1304 (1). A quelque distance, il dut se retourner une dernière fois vers cette ville ingrate, et pleurer sur elle comme Jésus avait pleuré sur Jérusalem !

Quant aux Romains, ils avaient raison de se presser en foule sur les pas de leur Père. Pendant près de soixante-dix ans, ils ne devaient plus revoir la majesté pontificale. Aucun Pape ne parut dans Rome depuis le 13 avril 1304, jusqu'au 13 octobre de l'année 1367, qui fut le jour où Urbain V fit solennellement sa rentrée dans la Ville éternelle. Ainsi commença ce que les Romains ont appelé la seconde captivité de Babylone. On a vu si c'est la Papauté qui est responsable de cette captivité et de tous les malheurs de Rome. Si les Romains avaient mis au service du Pape un plus énergique amour ; s'ils s'étaient ralliés autour d'un Pontife si justement aimé ; s'ils lui avaient fait une garde d'honneur, les factions auraient été impuissantes ; les Colonna n'auraient point scandalisé l'Europe chrétienne de leur triomphe ; les Papes

(1) Nous avons une lettre de Benoît, datée de Rome le 13 avril et une autre datée de Viterbe, le 14. (*Bullarium prædicatorum*, II, 97, 98.)

fussent restés à Rome. Ce sera la honte des Romains de ce temps-là d'avoir assisté sans protestation à l'expulsion de leur Roi, qui était un saint. Car il ne faut pas oublier que ce long exil des Papes a commencé sous un Pontife qui fut béatifié après sa mort par l'acclamation populaire, contre lequel aucun reproche n'a jamais été formulé, et dont l'Église, enfin, a inscrit le nom sur la liste glorieuse de son martyrologe !

Benoît cependant s'éloignait de Rome, suivi des cardinaux. Le cortége pontifical, après un jour de marche, arriva à Viterbe. Le Pape y prit quelque repos, mais n'y séjourna point. On se remit en route, et, quatre jours après, le Souverain-Pontife faisait son entrée à Orvieto. Mais il ne se crut en sûreté que quand il fut arrivé aux frontières de Toscane, dans ces villes du duché de Spolète qui étaient le patrimoine de l'Eglise romaine. Telle était la puissance des Colonna que le vicaire de Jésus-Christ les redoutait encore à une grande distance de Rome. Quand on arriva sous les murs de Pérouse, une foule immense sortit de la ville, et, avec de grands signes de joie, alla au-devant du Souverain-pontife, tomba à ses pieds et prit soin de le consoler par ses hommages de l'injustice et de la pusillanimité des Romains.

Benoît fut installé dans le palais épiscopal, dans

---

(1) Ferretti de Vicence, loc. cit., 1012, 1013.

ce même palais où, si peu de temps après, il devait mourir. Un de ses premiers actes fut de lancer l'anathême sur le peuple de Fiesole qui, sourd à la voix du pontife romain, refusait opiniâtrement de rappeler Verio dei Circoli et les gens de son parti injustement exilés. Benoît voulut donner à cette condamnation une forme solennelle et déployer toutes les pompes terribles de l'excommunication. Il fallait relever devant les peuples la majesté pontificale abaissée par les Colonna (1).

---

(1) Ciaconius, II, 341.

XXII

C'est à Pérouse, pendant les deux derniers mois de sa vie, que l'on peut étudier à loisir la belle figure du successeur de Boniface VIII. Il semble, en vérité, que, pendant ces deux derniers mois, Dieu ait fait briller ses vertus d'un éclat plus vif encore et plus aimable.

La douceur semble avoir été le caractère particulier de son âme. Aucun pape n'a plus aimé la paix (1); et cependant, jamais dynastie royale n'a plus aimé la paix que celle des papes. Cette douceur avait un épanouissement charmant sur le visage de Benoît dont les contemporains vantent la grâce austère.

Il était certes un des hommes les plus savants de son temps (2); et, quoi qu'on en ait dit, c'était un temps où l'on était savant. Les traditions encyclo-

(1) « Benignus erat et mitis; jurgia oderat et pacem amabat; » Ferretti de Vicence, dans Muratori, IX, 1010.

(2) Inter collegas suos scientia laudabatur (Ferretti, loc. cit.). — Il quale fu uomo di grandissima scienza et di alto consiglio e di santa vita (*Libro del polistore*, dans Muratori, t. XXIV, p. 708).

pédiques de saint Bonaventure et de saint Thomas étaient encore toutes vivantes au sein de l'Ecole. La scolastique n'était pas encore entrée dans sa période de décadence : Benoît était une des gloires de l'école dominicaine.

Tous les chroniqueurs cependant parlent à l'envi de son humilité. L'auteur de tant de savants commentaires sur les saints Livres était un petit enfant pour la simplicité. Il avait, du reste, un singulier mépris pour toutes les choses de la terre. Un écrivain du seizième siècle a dit de lui cette belle parole « qu'il aspirait toujours à la mort et à l'é« ternité. » Pour bien pénétrer tous ceux qui l'entouraient de cette utile pensée de la bassesse de l'homme, « il se plaisait souvent, dit Gilles de Viterbe, à leur citer ce mot de Pindare : L'homme est le songe d'une ombre : *Homo umbræ somnium* (1). »

Avec la douceur et l'humilité, on peut lui accorder cette science de gouverner les hommes qui s'appelle en langage humain : de la politique ; en langage chrétien : de la sagesse. « Ce fut un homme d'un grand conseil, » dit un historien qui résume en ces deux mots tout ce que nous pourrions dire à ce sujet : *Uomo fu di alto consiglio* (2). L'histoire n'a pas à lui reprocher une faute. Monté sur

(1) Ægidius Viterbiensis, *Historia vicesimi sæculi*, ms., p. 198.
(2) *Libro del polistore*, loc. cit.

le trône dans un instant de crise terrible, au milieu des plus nombreuses et des plus rudes difficultés qui aient jamais éprouvé l'Eglise romaine, il ne put briser le fer des événements; il le fit plier. Ferretti de Vicence est plus qu'injuste, lorsqu'il avance que « rien dans le pontificat de Benoît « n'est digne d'être transmis à la mémoire (1). » Ce que nous avons raconté jusqu'ici, ce qu'il nous reste encore à raconter est bien fait, croyons-nous, pour prouver le contraire. L'histoire dira du successeur de Boniface, que sa prudence a été à la hauteur d'obstacles presque insurmontables; qu'il a tenté, pour la paix du monde, de vastes efforts souvent efficaces et toujours méritoires; que son pontificat tout entier n'a été qu'une lutte habile et énergique contre les ennemis de la paix; qu'il a laissé l'Eglise enfin moins opprimée qu'à son avénement et ayant le droit d'espérer davantage!

Les contemporains sont unanimes sur la sainteté de sa vie (2) : ce fut un religieux jusque sur le trône pontifical. Quand on le vit monter sur le siége de saint Pierre, ce fut un grand cri de joie dans tout le monde chrétien : *Il mondo si rallegra di nuova luce*, dit un historien (3). Il y a de ces cris enthousiastes quand on voit les Saints prendre le

---

(1) Ferretti de Vicence, loc. cit., p. 1012.

(2) Dino Compagno, dans Muratori, IX, 509. — *Ferretti vicentini historia*, loc. cit. —*Libro del polistore*, loc. cit.

(3) Dino Compagno, loc. cit.

sceptre en main et s'apprêter à gouverner le monde.

Il nous est resté de beaux traits de ce pape, qui, outre la tiare romaine, portait au front un diadême mystique où brillaient, comme incomparables diamants, l'humilité, la douceur, la sagesse, la sainteté.

Un jour (c'était quelque temps après son arrivée à Pérouse) sa vieille mère qui était âgée de plus de quatre-vingt ans (1), ayant appris que son fils avait été par les événements rapproché du lieu de sa naissance, se mit en route et entra toute joyeuse dans la ville où elle allait revoir son cher enfant. Elle arriva toute haletante aux portes du palais pontifical. Elle était pauvre et mal vêtue. Les chambellans de service, ayant appris qu'elle était la mère du Souverain-Pontife, jugèrent avec leur intelligence de chambellans qu'elle ne pouvait en cet état être présentée à son fils. Ils la firent habiller richement ; on la couvrit de soie et d'or. Cette pauvre femme savait mal porter tant de richesses; mais le désir de revoir son fils la faisait consentir à tout. Le Pape fut alors prévenu de la visite de sa mère, et on la lui présenta dans toute la splendeur de son nouvel accoutrement. Benoît, dont le cœur devait battre si fort à la vue de sa mère qu'il n'avait pas vue depuis longtemps, Benoît se contint

(1) Elle était, depuis la mort de son mari, blanchisseuse des Dominicains de Trévise. Chronique d'Hermann Cornero, dans Eckart.

en la voyant entrer : « Quels sont ces vêtements? » demanda-t-il sèchement. « Ce sont des vêtements de soie, » lui répondirent ses officiers : « Alors, dit le Souverain-Pontife, ce n'est pas là ma mère, je ne la reconnais pas ; ma mère était une pauvre femme qui ne savait même pas ce que c'est que la soie ; » et il la congédia. La pauvre mère fondit en larmes, et comprenant l'apparente dureté de son fils, reprit ses premiers vêtements et rentra dans la chambre du Pape : « Ah ! s'écria celui-ci du plus loin qu'il l'aperçut, voilà ma mère ! je la reconnais. » Et il tomba dans ses bras ; et ils restèrent longtemps dans la joie de ce saint baiser (1) !

Leander, après avoir raconté ce trait, dit qu'il voudrait le voir classé au nombre des miracles de Benoît. Nous partageons l'avis de Leander.

L'austérité de Benoît était d'ailleurs, comme chez tous les saints, une austérité joyeuse. Benoît était joyeux. Un jour, pendant qu'il était général de son ordre, il alla visiter l'abbaye de Saint-Tron. L'abbé l'invita à dîner : Nicolas Boccasino se rendit volontiers à cette invitation. Il trouva dans l'antichambre un honnête homme qui lui dit : « Si vous ne voulez pas faire de peine à l'abbé, ne lui parlez

---

(1) Ce trait charmant est raconté par saint Antonin, *Summa historica*, III, XXI, c. IX ; Jean Boniface, *Historia tarvisina* ; Herman Cornero (dans Echard) ; Leander, *De viris illustribus ord. præd.*, lib. III, in Benedicto XI. Nous ne voyons pas pourquoi Echard traite le fait de fabuleux (*Scriptores ord. præd.*, I, 440).

pas latin. Il ne saisirait pas fort bien. Mais parlez-lui français, et il en sera ravi. » Le général des Prêcheurs ne se fit pas prier, et, pendant plusieurs heures, parla français avec son hôte qui avait un goût assez prononcé pour la conversation. Le repas fut charmant. Les deux convives eurent même une discussion toute aimable, mais assez animée, sur le mérite respectif de leurs deux Ordres. Ils se séparèrent dans les meilleurs termes. Quelques années plus tard, il vint à la cour du pape Benoît des députés de cette même abbaye de Saint-Tron ; ils avaient à régler des affaires difficiles. Le pape apprit leur arrivée, et les faisant comparaître devant lui : « Êtes-vous, leur demanda-t il, les envoyés de ce bon abbé qui ne sait pas le latin, et qui m'a fait faire un repas si agréable. » Ils lui répondirent affimativement ; et Benoît, en riant, ordonna qu'on expédiât promptement leur affaire (1).

Terminons ici ce portrait auquel les événements d'ailleurs, vont ajouter de nouveaux traits. Mais nous avons cru devoir recueillir le plus possible de ces détails sur la physionomie de l'homme, quand les événements ne nous font surtout connaître que le Pape. Nous avons voulu éclairer de quelque lumière la vie intime de cette grande âme. Nous en

---

(1) Le trait nous a été conservé dans les *Gesta abbatiæ Trudonensium*, *continuatio tertia*, *pars secunda*, dans Pertz, *Monumenta*, X, 411.

avons dit assez pour montrer qu'il y eut sur le visage de Benoît XI un rejaillissement, un reflet de la face de Dieu. C'est ce qu'avait demandé le successeur de Boniface en prenant pour devise ce paroles de l'Ecriture : *Illustra faciem tuam super servum tuum* (1) !

---

(1) *Psaumes*, XXX, 20.

XXIII

Quand le XIVe siècle commença (1), il y avait sur le trône de France un prince qui représentait très-nettement, dans le monde chrétien, ce que nous appellerions aujourd'hui « les idées de la Révolution. » Philippe le Bel est avant tout un Révolté. Il n'est pas, dans l'ordre chronologique, le premier révolté du moyen âge contre cette « Société des hommes avec Dieu, » qui est l'Eglise. Mais il est le premier dans l'ordre de l'habileté et du succès. Henri IV, Frédéric Barberousse et surtout Frédéric II lui avaient ouvert la voie ; mais tandis que ses devanciers n'avaient eu le plus souvent qu'une

(1) Tout en groupant ensemble les faits relatifs au même pays, nous avons soin, dans cette esquisse du pontificat de Benoît XI, de suivre l'ordre chronologique avec le plus de rigueur possible. Si nous avons raconté les événements de Florence avant le départ du Pape pour Pérouse, c'est que la légation du cardinal de Prato a été, presque toute entière, antérieure à ce départ. Si nous ne commençons le récit des affaires de France qu'après l'arrivée du Pape à Pérouse, c'est que les actes pontificaux les plus importants, concernant Philippe le Bel et son royaume, sont réellement datés de Pérouse et appartiennent aux derniers mois du pontificat de Benoît.

rage violente et emportée, il eut le singulier talent d'avoir une rage prudente et contenue. Le dernier historien de Philippe IV (1) n'a pas craint de donner ce titre à un des chapitres de son livre : *Comme quoi le règne de Philippe le Bel a été un grand règne.* Jamais nous ne souscrirons à un tel jugement. Le même écrivain, en effet, dit quelques lignes plus bas avec une impartialité qui l'honore : « L'injus- « tice est le vice capital du règne de Philippe. Tout « en est comme infecté. » Un règne *tout infecté d'injustice* ne peut être un grand règne. Nous refusons toute grandeur à un prince qui a rejeté toute justice.

Quand il monta sur le trône, il en trouva les degrés tout peuplés de légistes que ses prédécesseurs avaient formés. Il scruta ces intelligences subtiles, ces volontés zélées ; et il se sentit fort de l'appui de tant d'habiles gens qui étaient au besoin de bons écrivains ou de beaux parleurs. Il rassembla ces ennemis de Rome dans le silence de son palais, et construisit avec eux son plan de campagne contre le Souverain-Pontificat. A la formule romaine : « Le Pape, comme Représentant de Jésus- « Christ et à raison du péché, est le juge des peu- « ples et des rois, » Philippe fut bientôt en état d'opposer la formule française que, pour plus de clarté, il nous est nécessaire de répéter ici : « Le

(1) Edgard Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 427.

« roi de France est le seul juge de tous les cas de « conscience élevés entre son peuple et lui, entre « lui et les autres princes. » Par cette nouvelle doctrine que cent légistes, laïques ou clercs, se chargèrent de populariser par leurs actes, ou par leurs écrits qui sont de véritables brochures (1), toute l'organisation de la vieille société chrétienne était attaquée, renversée, ruinée. C'est ce que comprit la grande intelligence de Boniface VIII. Il vit que la Papauté avait devant elle un ennemi vingt fois plus redoutable que les Césars allemands, un ennemi qui n'aurait pas le courage d'une attaque publique, loyale, militaire; mais qui emploierait toutes les ressources de la ruse, et qui combat-

---

(1) Tels sont Jean de Paris, Guillaume d'Occam, et surtout Dubois : « Ce dernier osa même proposer à Philippe de supprimer le pouvoir temporel des Papes, afin d'en investir le Roi et de faciliter par là ce qui était l'objet de ses rêves : la monarchie universelle au profit de la France. Dubois développa ce projet hardi dans un mémoire qui fut remis à Philippe le Bel. Il espérait arriver à son but par des voies pacifiques. Il invitait le Roi à suggérer au Pape de céder son pouvoir temporel moyennant une pension égale aux revenus du patrimoine de saint Pierre, transaction avantageuse au Souverain-Pontife qui ne jouissait pas en paix de ses domaines par suite des révoltes perpétuelles de ses sujets. « Vieillard pacifique (c'est « Dubois qui parle), le pape ne peut réprimer par les armes les « rébellions. Veut-il employer la force? Il éprouvera des résistan- « ces, la guerre éclatera : des milliers d'hommes périront dont les « âmes descendront en enfer, âmes qu'il avait charge de défendre « et de sauver. Il ne doit prétendre à d'autre gloire qu'à celle de « pardonner, d'annoncer la parole de Dieu et de rappeler à la con- « corde les princes chrétiens. » (*La France sous Philippe le Bel*, 118, 119.) V. l'Opuscule de Pierre Dubois, *Summaria et brevis doctrina*, à la Bibliot. imp., 6,622, f° 7.

trait contre l'Eglise un combat hypocrite, clandestin, perfide. Boniface vit, d'un de ses grands coups d'œil, tout ce qui devait résulter des efforts trop habiles du roi de France, et, à la vue de la ruine prochaine de ce vieil édifice de la société chrétienne, il éprouva sans doute ce qu'éprouva le vieux Charlemagne à la vue des Normands qui allaient ruiner l'Empire si nouvellement reconstruit et régénéré. Mais Boniface avait une âme plus jeune, malgré son âge, que celle du fils de Pépin. Il ne pleura pas, il agit.

Ainsi, des deux côtés, les situations étaient nettement dessinées ; les doctrines nettement déterminées. Un grand pape allait commencer la lutte contre un roi habile. Mais le Pape était entouré d'un collége de cardinaux d'où les traîtres n'étaient pas absents ; et le Roi avait affaire à un conseil où le dévouement était trop bien payé pour que la trahison fut un heureux calcul.

Le Pape eut recours aux grands moyens de la politique pontificale : il avertit, il menaça, il excommunia. Philippe se rit de ces vieilles armes qui cependant ont triomphé, en des temps plus modernes, de résistances plus énergiques. Le roi de France, qui falsifiait ses monnaies, falsifia les lettres de Boniface (1) ; il fit insolemment brûler la

(1) Voir Edg. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, 106, 107. L'auteur a noblement rendu justice à Boniface.

bulle *Ausculta fili,* et prépara plusieurs années à l'avance le crime d'Anagni ; il saisit le temporel des évêques français qui s'étaient rendus à Rome et avaient eu l'audace d'obéir au Pape plutôt qu'au roi de France ; il donna dans son Louvre la parole à un Guillaume de Plasian contre le vicaire de Jésus-Christ et permit qu'en sa présence et avec l'approbation de son sourire, on traitât publiquement le Pape « d'hérétique, de sodomite et d'empoisonneur (1). » Il mit brutalement la main sur le Légat, porteur de l'anathème pontifical ; demanda, contre Boniface qu'il qualifiait d'*intrus*, la convocation d'un concile œcuménique (2) ; ordonna l'arrestation de l'abbé de Cîteaux qui avait été assez courageux pour ne pas déserter la cause du Souverain-Pontife (3) ; bannit les religieux étrangers qui refusaient d'adhérer à cette idée anti-chrétienne et anti-rationnelle d'un concile opposé au Pape (4) ; accueillit avec une joie mal dissimulée les Colonna, ennemis acharnés du vieux pontife, et leur offrit en France une riche hospitalité ; et, enfin, pour couronner dignement tant de crimes *qui sont constatés par le témoignage unanime de tous*

---

(1) V. la bulle *Petri solio excelso.*

(2) Dupuy, *Preuves du différend*, 100, 101.

(3) *Continuatio Girardi de Fracheto*: *Historiens de France*, t. XXI, p. 641.

(4) *Annales Colmarienses*, anno 1302, dans Böhmer, *Fontes rerum germanicarum*, II, 39.

les historiens, il laissa un instant éclater la violence cachée de sa rage et fit arrêter dans Anagni, avec une illégalité brutale qu'il ne se fut pas permise à l'égard du dernier de ses vassaux, le Représentant, le Substitut, le Lieutenant de Jésus-Christ, tout revêtu des insignes de la suprême Magistrature et, qui, au moment de cet outrage auquel il ne survécut point, pouvait être considéré comme Jésus-Christ lui-même. Et ce fut en réalité contre Jésus-Christ que fut organisé l'attentat d'Anagni !

Mais, au dedans de ses Etats, Philippe avait devant lui un second obstacle : c'était le clergé national (1), armé de ses droits et de ses richesses séculaires, possédant encore la liberté de sa parole, la liberté de son enseignement, la liberté de ses élections, la liberté de son obéissance au vicaire de Jésus-Christ. Le petit fils de saint Louis n'eut rien tant à cœur que de dépouiller le clergé français de toutes ces libertés. Il annulla les élections faites sans son consentement; usa et abusa de ce droit de régale dont rien ne justifiait le scandale; réclama toujours et partout l'exercice au nom du Roi du droit d'amortissement; s'efforça d'arracher à l'Inquisition une puissance qui d'ailleurs était devenue odieuse à tout le midi de la France; fit tout pour enlever aux officialités leur très-ancienne et

---

(1) Voir, dans *La France sous Philippe le Bel,* les deux remarquables chapitres intitulés : *Du clergé français*, p. 64-87.

très-légitime influence ; régularisa enfin la fameuse doctrine de « l'appel comme d'abus, » et mit pour toujours ce précieux instrument aux mains de la puissance royale.

C'est ainsi que Philippe le Bel, d'un côté, disait à Rome : « Je suis indépendant de votre juridiction « temporelle, » tandis que, se tournant vers son clergé national, il lui disait : « Au temporel, et « même au spirituel, vous n'êtes pas indépendant « de ma couronne. » Politique à double visage : mais qui, dans l'histoire, n'a pas été sans faire un beau chemin, et qui n'a cessé, à travers les siècles, d'enlever le plus possible de temporel au Pape, dans le même temps qu'elle enlevait le plus possible de spirituel à l'Église et au clergé de France !

Telle est, en résumé, la série des actes par lesquels la Révolution a obtenu, au commencement du quatorzième siècle, un de ses premiers et de ses plus importants triomphes. Ainsi fut vaincu dans le monde le vieux système politique du moyen âge d'après lequel « *la Société profondément chré-* « *tienne se proposait pour première fin le salut des* « *âmes et reconnaissait, comme moyen d'arriver à* « *ce très-noble but, la prépondance temporelle des* « *vicaires de Jésus-Christ.* » Il faut que nous en fassions l'aveu : Philippe le Bel a triomphé. « Depuis « Anagni, l'Eglise n'a plus, en ce qui concerne le « temporel, que le droit de donner des avis et des « conseils, auxquels il est permis de ne pas se

« soumettre. » Rien de plus juste que cette remarque du dernier historien de Philippe IV. Il y a entre le moyen âge et les temps modernes la même différence qu'entre les droits que l'Eglise exerçait jadis et les conseils qu'elle donne aujourd'hui. Et c'est depuis 1303 que l'Eglise est réduite à ce rôle ingrat de conseillère mal écoutée. Quand Benoît monta sur le trône, il lui fallut traverser, pour y parvenir, les débris de ce grand Tribunal international de l'univers catholique, que la main de Dieu avait établi au centre de la chrétienté et que la main du roi de France eut la permission de renverser. Mais il est temps de mettre en présence l'auteur de ces ruines, et celui qui le premier eut à les relever ; il est temps de résumer l'histoire des relations de Benoît XI avec Philippe le Bel.

XXIV

Boniface était mort le 11 octobre 1303. Dès le 6 octobre, Philippe avait fait rédiger par Pierre de Peredo, son ambassadeur près le Saint-Siége, un mémoire concis où toutes les anciennes accusations contre Boniface étaient habilement résumées, et sous une forme des plus vives. C'était une comparaison entre la doctrine des anciens papes et celle du Pontife régnant : chaque paragraphe contenait l'exposé, d'après un des prédécesseurs de Boniface, d'un point de doctrine qui paraissait favorable au roi de France ; et, chaque fois, Pierre de Peredo ajoutait : *Bonifacius non sic, sed prorsus aliter* (1). Dans le même temps, Philippe qui ne craignait pas de se servir plus d'une fois des mêmes ruses quand il les jugeait bonnes, Philippe répandit dans le public une prétendue *Supplication du peuple de France au roi contre Boniface* (2). Le *Mémoire* de Peredo et la *Supplication*, pièce qui

(1) Voir ce Mémoire dans Dupuy, *Preuves du différend*, 209 et ss.
(2) *Preuves du différend*, p. 214 et ss.

sans doute fut fabriquée, comme tant d'autres, dans le palais du Roi, avaient pour objet de préparer les esprits au grand tumulte que devait exciter dans le monde chrétien la nouvelle du dernier attentat contre le Souverain-Pontife.

Le cardinal Nicolas Boccasino fut élu le 22 octobre 1303 ; cette élection ne déplut pas au roi de France. Il oubliait sans doute un peu trop vite que le nouveau pape avait été dans Anagni l'intrépide défenseur de la personne du Souverain-Pontife, et que, s'il avait pris le nom de Benoît, c'était en l'honneur de Benoît Cajetan.

Néanmoins Philippe espéra que le successeur de Boniface, d'un caractère moins énergiquement trempé, le laverait de cette tache de l'excommunication qui, depuis le crime d'Anagni, déshonorait aux yeux de ses peuples le petit fils de saint Louis. Puis, le roi de France n'ignorait pas que le nouveau pape était un Saint : s'imaginant sans doute que les saints n'ont pas la vue nette des choses d'ici-bas et manquent de sens politique, il crut Benoît simple jusqu'à la faiblesse, et résolut de le faire en secret travailler par ses ambassadeurs. Il comprit d'ailleurs, que c'était là une œuvre capitale, à laquelle il fallait employer tout ce qu'il avait de gens habiles. C'est pourquoi, détournant ses regards de la Flandre, il les porta uniquement et les concentra sur l'Italie.

XXV

Aussitôt que l'élection de Benoît parvint à sa connaissance, le roi de France écrivit au nouveau Pape une lettre où éclataient les démonstrations d'un zèle aussi hypocrite que bruyant. Philippe, qui, de son naturel, était peu porté au lyrisme, prenait en cette occasion le ton le plus élevé et s'écriait : « Béni soit le Seigneur Dieu qui a visité « son peuple et a racheté Israël ! » Puis, mêlant à ses protestations de dévouement les éclats d'une haine implacable et qui ne savait pas être discrète sur la tombe même d'un ennemi, l'adversaire de Boniface ajoutait : « Que la sainte Église fasse « éclater sa joie : voici un nouveau rayon de lu- « mière qui dissipe les ténèbres : le joug de la ser- « vitude est brisé (1). » Le nouveau pape fut condamné à lire ce singulier mélange d'insolences et

(1) Voir le texte de cette lettre dans Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 377, et dans Dupuy, *Preuves du différend*, 205. Cette pièce n'est point datée. Elle doit être du mois de novembre ou de décembre 1303.

de respects, dans le temps même où il venait de juger publiquement et avec une juste sévérité l'attentat d'Anagni, cet attentat dont toute la responsabilité retombait sur le roi de France et sur ses partisans.

Mais que devait faire le successeur de Boniface ? Il ne pouvait hésiter qu'entre deux politiques.

Il pouvait continuer énergiquement la conduite de son prédécesseur, accuser d'une voix formidable les véritables auteurs de la mort du dernier pape, les mettre au ban de la chrétienté, les humilier, les confondre, et renouveler sur le roi Philippe le châtiment que Grégoire VII avait infligé à l'empereur Henri dans la cour du château de Canosse. Il pouvait le tenter, du moins, et, s'il était vaincu dans cette lutte gigantesque, il était appelé à mourir glorieusement dans quelque autre Anagni, couvert de la majesté visible des vêtements pontificaux et de l'invisible majesté de ce Dieu dont il était le vicaire. Jésus-Christ, d'ailleurs, veillait sur la sainte Eglise Romaine et ne pouvait permettre que cette faiblesse qui soutient le monde fut longtemps victime des brutalités de la force ou des habiletés de la ruse.

Benoît dût clairement se demander s'il fallait suivre cette voie violente. Il réfléchit longtemps et finit par se dire : « Non, je ne la suivrai point ; je « ne puis et ne veux pas la suivre. »

Il avait promené ses regards autour de lui. Sûr de l'appui de son Dieu, il crut cependant que la

prudence n'a pas été mise en vain au nombre de ces vertus cardinales qui sont, pour ainsi dire, l'axe de la morale chrétienne. « La Prudence, dit « un Père de l'Église, est la mère, la gardienne et « la modératrice de toutes les vertus : *Omnium « virtutum generatrix, custos, moderatrixque Pru- « dentia est.* » Et l'Ecriture dit qu'elle est la vertu, ou plutôt la science des saints : « *Scientia sanctorum prudentia* (1). » La prudence est une vertu politique autant qu'une vertu privée, ou plutôt elle est, à vrai dire, toute la politique chrétienne. La Politique chrétienne est la science de conduire, à travers la sécurité, la paix et le bonheur temporels, le plus d'âmes possible à l'éternelle Sécurité, à l'éternelle Paix, à l'éternel Bonheur. Benoît n'eut donc qu'une question à se poser : « La justice étant avant tout sauvegardée, cette justice dont je suis le gardien sur la terre, est-ce par la guerre ou par la paix que je puis sauver le plus d'âmes ? » Et il répondit : « C'est par la paix. »

En effet, les choses étaient arrivées à ce point que les esprits allaient se précipiter dans l'hérésie ou dans le schisme. Quelques sophistes réclamaient, comme nous l'avons vu, la suppression du pouvoir temporel et rêvaient un pape exilé et sans asile, errant comme un vagabond sur toute la surface de cette terre qu'ils adjugeaient à César. De formida-

(1) *Proverbes*, IX, 10.

bles hérésies menaçaient les destinées de la Vérité. Le roi de France renouvelait ses appels pour la convocation d'un concile général. Guillaume de Nogaret, aussitôt après le crime d'Anagni, était accouru à Rome et y avait attendu l'élection du nouveau vicaire de Jésus-Christ (1). Il s'agitait pour la convocation prochaine de ce fameux Concile qui serait tout d'abord appelé à flétrir la mémoire du dernier pape ; il ne craignait pas d'en conférer avec Benoît XI et faisait craindre au successeur de Boniface les éclats terribles de la colère du roi de France (2). Les Colonna, grâce au secours puissant de Nogaret, devenaient, sous les yeux du Souverain-Pontife méprisé, les maîtres de Rome. La Cour romaine ne pouvait pas compter sur l'appui de l'Empire, et la prépondérance évidente de la France était un danger auquel on ne pouvait rien opposer. La Toscane était en feu, et les partisans mêmes de l'Eglise, dans tout le reste de l'Italie, se laissaient aveugler par de petites passions, défendant mille causes méprisables au lieu de défendre celle de la Vérité. « Si je t'abandonne, qui te sou-« tiendra ? » disait vaniteusement le roi de France à Boniface. Hélas ! ces paroles étaient humainement trop vraies. Benoît n'avait pas d'appui ter-

(1) C'est ce qui résulte d'une pièce intéressante conservée aux Archives de l'Empire et que nous voudrions pouvoir publier (série K, 37, n° 1).

(2) Voir la même pièce.

restre. Et son triomphe même, s'il eût pu triompher, lui eût coûté bien des larmes; car il ne pouvait être emporté qu'au prix de la perte d'un grand nombre d'âmes. Benoît résolut de ne sacrifier ni la Justice ni la Vérité, d'être inébranlable en ses principes, mais de tout faire pour amener une paix si désirable. Ainsi s'est toujours conduite la sainte Eglise: inflexible quand la Loi est attaquée; douce et tolérante, quand il n'y a à pardonner que des actes; disant aux coupables qui s'agenouillent: « Voici mes pardons; » disant: « *Non possumus,* » à ceux qui demandent le sacrifice d'une vérité, d'un principe, d'un droit!

Benoît entra résolument dans cette voie de conciliation que Boniface avait dû ne pas suivre. Voyant Rome travaillée par les agents du roi de France et par ceux des Colonna, il résolut de commencer son œuvre par la pacification de cette *ingouvernable* cité. Il envoya secrètement à Nogaret l'évêque de Toulouse. On pria les Français de renoncer, par amour de la paix, à cette condamnation qu'avec une opiniâtreté véritablement satanique, le représentant de Philippe voulait faire infliger à Boniface, dont le corps était à peine refroidi! Nogaret daigna consentir à différer l'exécution de ses terribles représailles; ou plutôt, il comprit qu'il n'obtiendrait rien, et s'empressa de revenir en France où il eut de longues conférences avec le Roi. Nogaret exposa à Philippe quel était l'état des esprits en Italie et à Rome, quels étaient le caractère et les dispo-

sitions du nouveau pape. Il fut décidé qu'on enverrait, sans plus tarder, de nouveaux ambassadeurs à Benoît XI, et qu'on ferait tout pour obtenir de Sa Sainteté la levée de l'interdit qui pesait toujours sur la France et la révocation de tous les anathèmes dont Boniface avait frappé le Roi (1). Philippe et ses créatures sentaient trop bien qu'ils avaient besoin de s'innocenter d'un sacrilége aux yeux de la chrétienté tout entière.

Le 23 décembre 1303, peu de temps sans doute après que Nogaret eut effectué son départ (2), le successeur de Boniface fit rentrer en grâce Pierre et Jacques Colonna. Cette grâce, il faut bien le remarquer, ne fut pas sans réserve. Pierre et Jacques, abusant de leur pouvoir dans Rome, n'avaient pas craint de faire entendre en plein consistoire, et devant le Souverain-Pontife, des plaintes énergiques contre le dernier pape. Leurs amis étaient prêts à les appuyer par les armes. Benoît ne s'émut point du danger, examina, ou fit examiner les demandes de Colonna, et les réintégra dans la possession de leurs bénéfices et de leurs biens. Il ne

---

(1) Tous ces faits, que nous croyons peu connus, sont tirés de cette pièce des Archives de l'Empire que nous avons précédemment citée (K, 37, n° 1). C'est une protestation de Nogaret contre sa condamnation par Benoît XI. Les Archives en possèdent cinq exemplaires. Dupuy a imprimé des pièces analogues dans ses *Preuves du différend.*

(2) Epist. cur. 35, citée dans Raynaldi, IV, 379.

jugea pas à propos de leur rendre encore le chapeau dont Boniface les avait solennellement dépouillés (1). Aussi les Colonna ne se montrèrent que médiocrement satisfaits, et firent parvenir au roi de France une nouvelle supplique dans laquelle ils protestaient de nouveau contre les actes de Boniface et se plaignaient de l'insuffisance des concessions de Benoît (2).

Le 14 janvier 1304, Benoît, voulant donner une nouvelle preuve de son amour de la paix, suspendit un certain nombre de décisions de son prédécesseur, qui avaient été prises sans le consentement du Sacré-Collége (3). Par malheur, nous n'avons aucune espèce de renseignements historiques, ni sur la nature, ni sur la valeur de ces actes qui furent ainsi annulés par le successeur de Boniface. Il est probable qu'ils concernaient soit les Colonna, soit le roi de France.

Cependant, les ambassadeurs de Philippe près

---

(1) Epist. cur. 35. — Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, Historiens de France, XXI, 715. — Amalricus Augerii, dans Muratori, III, p. II, p. 441. — *Martini Minoritæ flores temporum*, dans Eckart *Corpus historicum medii ævi*, II, 1631. — Raynaldi, IV, 379. — Il faut cependant remarquer que la lettre de Benoît annulle l'acte par lequel Boniface avait enlevé aux Colonna la dignité cardinalice. Mais il faut distinguer entre cette annullation et la restitution du chapeau. C'est le seul moyen de concilier entre eux les chroniqueurs et l'acte de Benoît.

(2) Dupuy, *Preuves du différend*, 225-227.

(3) Epist. cur. 44, citée dans les *Annales ecclesiastici*, IV, 379. Raynaldi ajoute seulement : « Hæc vero Bonifacii gesta convulsit sanctissimus Pontifex, vel æquitate, vel divinæ gloriæ zelo ductus. »

le Saint-Siége, qui depuis longtemps étaient désignés par le roi, et qu'il avait nommés au Souverain-Pontife dans sa lettre de félicitation et d'heureux avènement, ces ambassadeurs reçurent officiellement leurs pleins pouvoirs. Par un acte du 22 février 1304, Pierre de Belleperche, Béraud de Mercueil et Guillaume du Plessis reçurent la mission de négocier avec Benoît XI la grande affaire de la levée de l'interdit (1). Le 25 février, le roi confia à ces mêmes députés la mission plus délicate de traiter avec le Souverain-Pontife la question de tous les différends élevés entre la France et Boniface (2). Seulement, dans ce second acte, Philippe adjoignit Guillaume de Nogaret aux trois ambassadeurs que nous avons nommés plus haut. Il n'avait pas osé, il ne pouvait confier publiquement à un excommunié le soin de faire lever l'excommunication. Mais nul doute que Nogaret ne fut, en réalité, le chef de cette importante légation qu'il avait provoquée et qu'il se réservait de diriger. Tous les députés étaient connus, d'ailleurs, par leur aveugle soumission aux ordres du roi. Ils avaient joué un triste rôle dans toute l'affaire de Boniface, et Guillaume du Plessis était notoirement un des insulteurs du dernier Pape.

---

(1) Dupuy, *Preuves du différend*, 224. Pièce mal datée.

(2) Dupuy, *Preuves du différend*, 224. Pièce également mal datée, mais cette fois par Dupuy.

Les ambassadeurs du roi de France arrivèrent sans doute à Rome vers les fêtes de Pâques. Pâques, cette année, tombait le 29 mars; Rome était alors dans un singulier état d'agitation. Le Pape venait d'être obligé de quitter le palais de Latran (1), et préparait en secret son départ définitif hors de la ville éternelle. Les Colonna étaient décidément vainqueurs. Benoît sut cependant dissimuler toutes ses douleurs, toutes ses inquiétudes, et accueillit avec bonté les ambassadeurs de l'allié de ses ennemis (2). Nogaret était là, et l'histoire éclairera peut-être un jour ce fait mal connu : que c'est aux intrigues de cet agent de Philippe, étroitement unies à celles des Colonna, qu'il faut attribuer l'exil de la Papauté. Aujourd'hui nous en sommes réduits à des conjectures et avons le devoir de ne rien affirmer.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le dimanche de la Quasimodo, 5 avril 1304, Benoît écrivit au roi de France une lettre mémorable, dans laquelle il lui annonça qu'il l'avait solennellement délié de toutes les censures ecclésiastiques, en présence des ambassadeurs français (3). Le Souverain Pontife prétend d'ailleurs avoir l'initiative de ce pardon et

---

(1) Nous pouvons, d'après l'itinéraire de Benoît, placer ce départ le 20 mars, ou l'un des jours suivants.

(2) Epist. cur. 255. Raynaldi, IV, 377.

(3) V. Raynaldi, IV, 376. Note de Mansi. — Dupuy, *Preuves du différend*, 207.

déclare que Philippe n'a jamais rien demandé au Saint-Siége. Et il ajoute : « Nous ne nous repen-« tons point de cet acte : bien plus, nous n'avons « fait que notre devoir. En effet, nous sommes le « vicaire de Celui qui nous a laissé la parabole de « cet homme donnant un grand repas et disant à « son serviteur : « Va sur tous les chemins, et force « les passants à entrer chez moi afin que ma mai-« son soit pleine. » Et nous avons aussi réglé notre « conduite sur cette parabole du bon Pasteur, qui, « ayant perdu une de ses cent brebis, laisse les « quatre-vingt dix-neuf autres et va chercher la « pauvre brebis perdue jusqu'à ce qu'il la retrouve, « et, joyeux, la porte sur ses épaules. Eh bien ! « est-ce que nous ne vous ferons pas rentrer dans « la Maison de Dieu ? Est-ce que nous abandonne-« rons une brebis telle que vous ? Est-ce que nous « aurons quelque repos jusqu'à ce que nous l'ayons « ramenée sur nos épaules au bercail de l'Église ? « A Dieu ne plaise qu'on puisse jamais nous repro-« cher pareille négligence (1) ! »

Comme on le voit, ce langage, plein de douceur, ne manque pas de sévérité. Le vieux Pontife, placé entre les violences du Colonna et les perfidies de Nogaret, malgré cette double et presque insurmontable pression, parle un langage véritablement

(1) Le texte de cette lettre est dans Martène, *Amplissima collectio*, I, 1411.

apostolique. Avec une habileté courageuse, il montre dans Philippe une brebis ÉGARÉE et que le pasteur doit *ramener* sur ses épaules. Si on veut se rappeler que Philippe se faisait passer dans la chrétienté pour le défenseur du Christ, ce langage paraîtra dur et hardi.

La fin de la lettre pontificale n'est pas moins noble : « Recevez donc dévotement, et avec la sou-
« mission d'un fils, cette grâce que nous vous fai-
« sons, ou plutôt que Dieu vous fait, Dieu dont nous
« tenons ici la place. Revenez à cette sujétion de la
« mère Église, sujétion aussi honorable que salu-
« taire, et sachez que nous n'avons pas de plus vif
« désir ici-bas que celui de votre salut et de la gloire
« de votre royaume. Enfin considérez, mon fils, que
« Joas, roi de Juda, n'a vécu honnêtement et glo-
« rieusement que tant qu'il a suivi les conseils du
« grand prêtre Joad. » On conviendra que c'est là de l'éloquence, et surtout du courage. De pareils documents abondent parmi les actes emanés de la chancellerie apostolique : tel a toujours été le langage des Papes.

La lettre du successeur de Boniface ne devait pas satisfaire le roi de France, et ne le satisfit point. Il voulait, tout d'abord, une absolution plus explicite, plus nette, plus solennelle encore. D'un autre côté, cet implacable ennemi du dernier pape se laissait entraîner, contre la mémoire de sa victime, à de nouveaux emportements de haine. Il lui fallait absolument jeter de la boue sur cette tombe si récem-

ment fermée; et c'est pourquoi la postérité lui refusera légitimement le titre de Grand.

Nous possédons un acte du 2 mai 1304, par lequel six cardinaux, secrètement consultés par les agents de Philippe, Guillaume de Chatenay et Hugues de Celles, répondent, dans une sorte de consultation semi-officielle, à cette question du roi : « N'est-il pas urgent de convoquer un concile gé- « néral pour flétrir la mémoire de Boniface? » Sur les six cardinaux, deux seulement furent de l'avis de Philippe : c'étaient Luc de Flisco, cardinal diacre du titre de Sainte-Marie *in via lata*, et Fr. Robert de Citeaux, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudentienne. Les quatre autres eurent le courage de répondre qu'avant tout il fallait prendre l'avis du Souverain-Pontife. C'étaient : Fr. Gentile de Montefiori, de l'Ordre des Mineurs, cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin des Monts; Jean de Murro, de l'Ordre des Mineurs, cardinal-évêque de Porto; Jacques Cajetan, de Gènes, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges *ad velum aureum*, et Richard Petrone, de Sienne, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache (1).

Ce document d'ailleurs est intéressant à plus d'un titre. Il nous atteste irréfragablement que les agents du Roi avaient suivi le Pape de Rome à Pérouse, et que le Souverain-Pontife, entouré d'es-

(1) Dupuy, *Preuves du différend*, 330.

pions étrangers, avait en outre, dans le Sacré-Collége, de puissants ennemis et d'incertains amis. Le 18 et le 19 avril, Benoît accorda de nouvelles faveurs au roi de France, probablement sur l'instance des ambassadeurs. Le 18, il annula la suspension qu'avait décretée Boniface VIII, contre tous ceux qui avaient la faculté de faire des licenciés en droit canonique ou civil (1). Le 19, il révoqua la réserve que son prédécesseur avait faite des provisions de toutes les églises cathédrales et régulières en France (2). Mais ces grâces partielles ne satisfaisaient pas encore le roi de France. Benoît, enlacé dans les filets de la politique française, savait cependant ne rien accorder que librement, faisait attendre dignement ses pardons, et faisait sentir que c'étaient des pardons.

Enfin, le 13 mai 1304, le roi de France fut officiellement délivré des liens de l'excommunication (3). C'est ce qu'il demandait depuis longtemps; c'est ce que le bienheureux Benoît avait eu la courageuse sagesse de lui faire attendre longtemps. Mais il faut connaître le langage de ce Pape, qui, à Pérouse même, pouvait passer pour le prisonnier

---

(1) Dupuy, *Preuves du différend*, 209.
(2) Id., ibid.
(3) *Continuatio Girardi de Fracheto*, *Historiens de France*, XXI, 23. — *Continuatio Guillelmi de Nangiaco*, ibid., XX, 590. — *Chroniques de Saint-Denys*, ibid., XX, 678 ; c'est le même texte trois fois répété.

des Colonna, et surtout du roi de France. Après avoir prononcé nettement le mot *coupables*, en l'appliquant à tous les fauteurs des ennemis de Boniface (1), il ajoute fièrement : « Espérant que le « roi de France et les Français redoubleront dé- « sormais de dévotion et de zèle envers Dieu et la « sainte Eglise romaine, nous délions des senten- « ces ecclésiastiques tous ceux qui en ont été frap- « pés par Boniface et nos autres prédécesseurs, à « l'exception toutefois de Guillaume de Nogaret, « dont nous réservons tout particulièrement l'abso- « lution au Saint-Siége ; et nous les rendons aujour- « d'hui à la communion des fidèles et aux sacre- « ments de l'Eglise (2). » Par une autre lettre du même jour (3), Philippe était spécialement absous.

Il ne faut pas confondre cette absolution solennelle avec un certain nombre d'autres actes qui furent délivrés, ce jour même, dans les bureaux de la Chancellerie pontificale.

Boniface avait porté contre Philippe d'autres décrets que celui par lequel il le frappait de l'anathème. C'est ainsi qu'il avait libéré tous les vassaux du Roi de leur serment de fidélité ; que, d'un doigt inexorable, il avait tracé lui-même les frontières de la France, et qu'il avait octroyé certains privi-

(1) *Se* CULPABILES *reddiderunt in captione Bonifacii.*
(2) Le texte de cette lettre est dans Raynaldi, IV, 377.
(3) Epist. cur. 145.

léges aux ennemis de Philippe. Benoît voulut effacer tous ces éléments de discorde, et cassa ceux des décrets de son prédécesseur qui pouvaient sembler contraires aux intérêts du roi de France (1). Il ne voulait rien faire à demi. Il désirait que la réconciliation fut complète et que son royal pénitent, en se relevant sous la bénédiction du Souverain-Pontife, ne trouvât plus rien autour de lui qui lui rappelât les anciennes luttes. Il s'efforça enfin d'entourer de joie la conversion de ce grand coupable.

Il fit plus encore : non-seulement il arracha des épaules du roi de France le poids pesant de tous les décrets de Boniface; mais il lui rendit solennellement tous les priviléges que les anciens papes avaient si libéralement octroyés à la couronne de France (2). Vingt lettres du Pape furent consacrées à ces restitutions (3). Il exempta les clercs de la chapelle du Roi de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens (4). Il révoqua la loi de Boniface sur les sépultures ecclésiastiques en ce qui concernait Philippe, la reine Jeanne et

---

(1) Epist. cur. 146, du 13 mai 1304.

(2) V. la collection de ces priviléges dans le volume intitulé *Bulles et documents concernant la grande aumônerie de France et le chapitre de Saint-Denis, publiés par ordre du ministre de l'Instruction publique et des Cultes*; première partie, *Bulles*, Paris, imprimerie impériale, 1855.

(3) Epist. cur. 143-162. — Cf. Ptolémée de Lucques, XXIV, ch. XXXVIII, etc.

(4) Epist. 143.

leurs successeurs (1). Boniface, dans sa fameuse bulle *Clericis laïcos*, avait ordonné, contre la cupidité trop connue des princes de son temps, que l'anathême serait jeté *ipso facto* sur tous ceux qui exigeraient des clercs, des *tailles extraordinaires*, *vingtièmes*, *centièmes ou décimes*, et sur ceux mêmes qui lèveraient ces contributions ou qui les paieraient (2). Benoît adoucit cette législation et restreignit l'anathême à ceux seulement qui exige-

---

(1) Epist., 144. Ces deux lettres ont été publiées dans les *Bulles et documents*, sous la date du 18 avril 1304.

(2) On a commis bien des erreurs au sujet de la bulle *Clericis laïcos*. On s'imagine que Boniface y défendit aux clercs de payer toute espèce d'impositions. Il n'en est rien. « Les clercs étaient « affranchis des tailles personnelles, dit l'auteur de la *France sous « Philippe le Bel*; mais ils participaient aux impôts en raison de leur « fortune personnelle, tout comme les laïques, pour les besoins de « l'Etat et pour ceux des communes auxquelles ils appartenaient ». Or, il n'y a pas, dans la bulle *Clericis laïcos*, une seule clause, un seul mot qui s'applique *aux biens formant le patrimoine des ecclésiastiques*; il n'y a pas, dans le même acte, une seule clause, un seul mot qui s'applique aux *redevances ordinaires des églises qui tenaient directement leur temporel du Roi et des seigneurs laïques*. Cette bulle n'est relative qu'aux *tailles ou contributions extraordinaires*, *vingtièmes*, *centièmes ou décimes* dont les rois de France avaient tant abusé depuis le commencement du treizième siècle. Au reste, dans sa bulle *Romana mater Ecclesia* qui est du 26 janvier 1297, Boniface a donné lui-même l'interprétation que nous venons de donner. « Il « est bien entendu, dit le Souverain-Pontife, que notre bulle ne « s'applique pas aux fiefs que les évêques et personnes ecclésiasti- « ques tiennent du Roi. » Ainsi, *le Roi ne pourra lever sur son clergé aucun impôt extraordinaire qu'avec l'autorisation du Pape*, tel est le résumé le plus exact, le plus impartial de la bulle *Clericis laïcos*. Il est trop juste que le Pape, administrateur suprême des biens de l'Eglise, soit informé de tout ce qui a rapport à la diminution de ces biens.

raient l'impôt, ou qui prêteraient directement leur concours à cette exaction (1).

On agitait partout à cette époque un problème difficile; on se demandait dans quelles circonstances et dans quelles proportions le clergé devait contribuer, et Benoît établit à ce sujet une doctrine décisive : il renvoie au Concile de Latran qui n'admet les impositions des clercs qu'en cas de nécessité publique et quand les ressources des laïques sont reconnues insuffisantes (2). Le clergé de France, d'ailleurs, n'avait pas attendu la décision pontificale pour prendre part aux dépenses publiques. « L'histoire du règne de Philippe le Bel, dit un écrivain moderne, en fournit la preuve la plus irrécusable : car elle montre l'Eglise de France ruinée par la part qu'elle dut prendre aux contributions nationales. Philippe leva vingt et un décimes ecclésiastiques, qui produisirent plus de quatre cents millions de francs (3). »

Par une autre lettre du 13 mai, le Pape pardonna à tous évêques, chapitres et clercs, toutes les insubordinations dont ils avaient pu se rendre coupables envers la personne de son prédécesseur (4). Il ouvrit à tous les clercs l'accès des dignités ecclé-

---

(1) Constitution : *Quod olim*; V. Raynaldi, IV, 378, 379.
(2) Epist. 161.
(3) E. Boutaric, la *France sous Philippe le Bel*, 277, 278, 297.
(4) Dupuy, *Preuves du différend*, 229.

siastiques (1), et rendit aux Universités le droit, qui leur avait été enlevé, de conférer le Doctorat (2).

Enfin, le même jour, Benoît couronna tant d'ordonnances agréables à Philippe le Bel, par un décret que le roi de France avait dû solliciter avec encore plus d'instances et qui dût lui causer une joie encore plus vive. On connaît les embarras financiers du règne de Philippe. En ce moment même, le roi de France se préparait à une nouvelle campagne contre la Flandre, et allait bientôt venger Courtrai par Mons-en-Puelle. Il lui fallait de l'argent. Benoît suivit ici l'exemple de son prédécesseur d'heureuse mémoire, qui, suivant l'expression de M. Michelet, avait été « le plus partial de tous les Papes en faveur de nos rois (3). Il accorda à Philippe la permission de prélever pendant deux ans la dîme sur le clergé de France (4). Un chroniqueur contemporain a même fixé à cinq ans la durée de la prélévation de cette dîme, et a avancé que le Pape avait en même temps octroyé à Philippe « *les mortes prébendes et les bénéfices vagues à trois ans* (5). » Ce qui est hors de doute, c'est

(1) Epist. cur. 148.
(2) Epist. cur. 147.
(3) *Histoire de France*, III, 53.
(4) Epist. cur. 153, 154.
(5) Extraits d'une chronique anonyme française finissant en 1308; *Historiens de France*, XXI, 136.

que nous possédons les comptes royaux de la *dîme de deux ans* accordée par le Souverain-Pontife, et qui ne fut levée qu'en 1307 et 1308, aux deux termes de la Pentecôte et de la Nativité de Notre-Dame (1). Nous possédons également les comptes relatifs aux *annates* que le successeur de Boniface accorda *pour trois ans* au roi de France (2). D'où l'on peut conclure, en deux mots, que Benoît octroya à Philippe : la dîme pour deux ans et les annates pour trois.

Mais il est intéressant de connaître pour quels motifs le Souverain-Pontife accorda au roi de France tant de grâces financières. Ce fut d'abord pour le mettre à même de soutenir la guerre contre la Flandre (3). Benoît n'alla pas cependant (comme le dit un auteur du temps, mal renseigné) jusqu'à excommunier les Flamands et tous les ennemis de Philippe (4). Un tel anathème était trop indigne du caractère tout apostolique du successeur de Boniface.

---

(1) *Tabula Roberti Mignon*, anno circiter 1325 confecta, *Historiens de France*, XXI, 523.

(2) *Tabula Roberti Mignon*, loc. cit. — *De annualibus et decimis*, document rédigé de 1307 à 1314, par un conseiller de la Chambre des comptes, *Historiens de France*, XXI, 529.

(3) *Continuatio chronici Girardi de Fracheto*, *Historiens de France*, XXI, 23, 24. — *Chroniques de Saint-Denys*, *Historiens de France*, XX, 678. — *Continuation de Guillaume de Nangis*, même texte que les précédents, *Historiens de France*, XX, 590.

(4) Extraits d'une chronique anonyme française finissant en 1303, *Historiens de France*, XXI, 136.

La principale raison qui porta Benoît à accorder les dîmes et annates à l'avidité et aux besoins réels du roi de France, a été constatée par quelques chroniqueurs contemporains, et plus officiellement encore par les *Comptes* du temps. L'argent du clergé devait être employé par le roi de France à ramener ses monnaies à leur poids primitif : c'était l'expresse volonté du Pape, et Philippe fit à ce sujet les plus brillantes promesses (1). Bref, il n'obtint les annates et les dîmes qu'à la condition de ne plus mériter, à l'avenir, le surnom infâmant de « faux monnayeur » que la justice populaire avait infligé au petit fils de saint Louis.

Il n'est pas nécessaire d'établir que Philippe le Bel ne tint pas complètement ses promesses. Cependant, en 1306, il ordonna le rétablissement de la monnaie de saint Louis. Mais cette ordonnance apporta un trouble extrême dans toutes les transactions commerciales. Les créanciers, les propriétaires, les vendeurs voulurent être payés en *bonne* monnaie de ce qui leur était dû en monnaie falsifiée. Le peuple se souleva (2). Il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que le Saint-Siége était

---

(1) Annualia... pro reductione monetarum ad pondus antiquum (*Tabula Roberti Mignon*, *Historiens de France*, XXI, 523). Et Jean de Saint-Victor dit plus explicitement : Rex francorum papæ promiserat monetam suam per regnum suum emendare. (*Memoriale historiarum*, *Historiens de France*, XXI, 641 et 646.)

(2) Jean de Saint-Victor, *Memoriale*, loc. cit.

seul en état de faire à cette époque la leçon aux rois et de les faire rentrer, pour le bien public, dans les limites de la loyauté et de la justice.

La rédaction de tous les actes qui précèdent fut achevée le 13 mai 1304, et la Chancellerie les expédia ce jour-là, tous en même temps. C'était peu de jours avant la Pentecôte. Le Pape présida un consistoire à Pérouse : les députés du roi de France étaient présents. Le Souverain-Pontife ordonna que l'on fit une lecture solennelle de ces lettres par lesquelles il avait délivré la France et son roi du fardeau de l'excommunication. Puis, le vieux Pape se leva et, les yeux tournés vers le ciel, espérant peut-être que la paix allait pour longtemps être rétablie sur toute la surface du sol chrétien, il entonna fortement le *Te Deum* qui fut achevé triomphalement par les voix frémissantes et joyeuses de tous les membres du Consistoire (1).

La nouvelle de l'absolution du roi de France se répandit bientôt dans toute l'Europe chrétienne et parvint à Paris le 28 juin, vigile de la fête des saints Pierre et Paul. Le roi convoqua immédiatement à Notre-Dame les évêques et les clercs présents à Paris et fit lire à haute voix les bulles pontificales. La joie fut vive au sein de ce peuple qui

---

(1) Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, anno 1304. — Amalricus Augerii, *Chronicon pontificale*, dans Muratori, III, pars II, 440, 441.

était encore profondément chrétien et pour qui l'interdit était un châtiment véritable (1).

L'enthousiasme, toutefois, ne fut pas universel dans la chrétienté. Si nous nous en rapportons à un chroniqueur allemand, le cri public en Allemagne fut que, par l'absolution du roi de France, le grand crime d'Anagni restait réellement impuni. *Et sic tantum Philippi piaculum remansit inultum* (2) ! C'était, en vérité, un cri chrétien, qui témoignait assez de l'indignation contre le roi de France, qui attestait enfin que le pape Boniface n'avait pas été abandonné par tous les gens de cœur. Mais la miséricorde de Benoît n'était pas moins chrétienne qne l'indignation du chroniqueur allemand.

En résumé, Boniface avait dû résister au roi de France parce qu'il espérait la victoire sur la terre, et qu'il se disait : « Je sauverai plus d'âmes par la « vigueur du combat que par la douceur de la « paix. » Mais quand Benoît monta sur le trône de saint Pierre, la cause de Boniface était terrestrement perdue, et Benoît dut se dire : « Je sauverai « plus d'âmes par la charité du pardon que par « l'énergie de la lutte. »

---

(1) *Continuatio Girardi de Fracheto, Historiens de France*, XXI, 23, 24. — *Continuation de Guillaume de Nangis, Historiens de France*, XX, 590. — *Chronique de Saint-Denys, Historiens de France*, XIX, 678 ; même texte que les précédents.

(2) *Continuatio Sancrucensis tertia*, dans Pertz, *Monumenta*, IX, 733.

On a souvent prétendu opposer entre elles les deux conduites, les deux politiques, les deux âmes de ces deux papes. Ne pourrait-on pas les regarder comme chrétiennes l'une et l'autre ? Elles n'ont varié entre elles que parce que les événements ont varié. Sous Boniface en effet plus d'âmes ont dû être sauvées par la résistance, et sous Benoît par le pardon du Saint-Siége. Les deux pontifes ont été fidèles l'un et l'autre à tous les devoirs de la politique chrétienne, telle que nous l'avons définie tout à l'heure : « C'est à la science de conduire, à travers la sécurité, la paix et le bonheur temporels, le plus possible d'âmes à l'éternelle Sécurité, à l'éternelle Paix, à l'éternel Bonheur ! »

XXVI

Le chroniqueur allemand qui ne pouvait contenir son indignation en apprenant l'absolution du roi de France, et qui s'écriait : « Ainsi le crime d'Anagni est resté impuni ! » Ce rigoureux chrétien se trompait. Benoît, sous la pression des implacables ennemis du Saint-Siége, n'avait pas renoncé, dans l'exercice de sa miséricorde, à l'exercice prochain de sa justice. Nous avons admiré comment, même au milieu de l'effusion de ses grâces, il avait fait sentir que l'étendue de ses pardons était proportionnée à la grandeur du forfait. Il avait prononcé énergiquement le mot *crime* et le mot *coupable.* Dans toutes ses lettres à Philippe, on voit un souverain qui exerce le droit de grâce, un juge qui casse un juste arrêt, un père qui daigne pardonner.

Ce n'était pas encore assez pour la grande âme de Benoît. Il semble que ces mots de l'historien : « *Et tantum piaculum remanet inultum,* » que ces mots retentissaient terriblement à l'oreille de sa conscience alarmée; et il se disait sans cesse : « Bien

« que je n'aie point fléchi sur les principes, je n'ai « pas assez fait. » Il fit davantage.

Le 7 juin 1304, trois semaines environ après l'absolution solennelle du roi de France, le Souverain Pontife fulmina une bulle d'excommunication contre Sciarra Colonna, Guillaume de Nogaret, et en général contre tous les impies qui avaient coopéré à l'attentat d'Anagni (1). Mais ce document n'est pas de ceux qu'on analyse. C'est un monument littéraire autant et plus qu'une pièce d'archives. On y retrouve cette grande éloquence pontificale qui éclate dans tout le Bullaire. Il faut espérer que le temps viendra où les auteurs d'Histoires littéraires daigneront parler de cette littérature des Souverains Pontifes et la placer au rang de ce que les siècles chrétiens et tous les siècles ont produit de plus admirable.

Le successeur de Boniface commence par rappeler l'attentat d'Anagni. Il sera bon de peser tous les mots de cet exorde afin de les opposer à ceux qui prétendent que Benoît a uniquement employé tout son pontificat à défaire celui de son prédécesseur.

« Nous avons différé jusqu'à ce jour de punir ce « crime infâme, cette infamie criminelle, que les

---

(1) Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 715. — Ptolemée de Lucques, XXIV, 38. — Martin le Polonais, l. V. — Chronique de Corneille Zantfliet, dans l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, V, 149. — Cf. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 379 et ss.

« plus coupables de tous les hommes, par un coup « de suprême audace et d'incroyable perfidie, n'ont « pas craint de commettre contre la personne de « notre prédécesseur de bonne mémoire, le Pape « Boniface VIII. Mais nous ne pouvons attendre « plus longtemps; il faut que nous nous levions en- « fin, ou plutôt que Dieu lui-même se lève avec « nous, pour que les ennemis de Dieu, de Dieu « lui-même, soient mis en fuite et repoussés loin « de sa face (1) !

« Il est arrivé en effet, ajoute Benoît, que, pen- « dant le séjour de Boniface à Anagni, sa ville na- « tale, quelques fils de perdition, vrais suppôts de « l'enfer, laissant de côté toute pudeur et tout res- « pect, ont osé se soulever, fils contre leur père, « chrétiens contre leur évêque, vassaux contre leur « seigneur. » Le Pape nomme alors tous les coupables dont le nom restera, dans cet acte mémorable, exposé comme sur un pilori au mépris des chrétiens de tous les âges. Les deux premiers sont Nogaret et Sciarra; il y a encore dix habitants d'Anagni, cinq chevaliers étrangers à cette ville, et plusieurs autres dont les noms sont des plus inconnus. « Tous ces pervers se sont précipités sur le « Souverain Pontife, l'ont couvert d'injures et ont « jeté sur lui leurs mains sacriléges. Voilà ce qui « s'est passé en plein jour, publiquement, notoi-

(1) Bulle *Flagitiosum scelus*, epist. cur. 168.

« rement, SOUS NOS YEUX. » Chacun de ces mots a une grande force. Plusieurs historiens ont nié qu'on eût touché, dans Anagni, à la personne du Pape. Benoît, témoin oculaire, affirme nettement avoir vu les mains des bourreaux sur les épaules de la victime : *Manus in eum injecerunt impias !*

« En ce seul crime, poursuit le successeur de Bo-
« niface, sont contenus une foule de crimes : crime
« d'état et de lèse-majesté, de sacrilége, de vio-
« lence publique (cas prévu par la loi Julia) ; de
« meurtre, (cas spécifié par la loi Cornélia) ; d'em-
« prisonnement par des particuliers ; de rapine, de
« vol, et bien d'autres crimes encore. En vérité, un
« tel forfait nous a frappés de stupeur? Quel homme
« serait assez dur pour ne pas verser des larmes ?
« quel cœur assez haineux pour ne pas s'émouvoir
« de compassion ? quel juge assez calme pour ne
« pas se lever et juger les coupables ?

« Ainsi tout ce qui peut offrir quelque sécurité
« a été violé ; toute immunité a été audacieusement
« envahie. Rien n'a préservé la victime : sa patrie
« ne lui a pas servi de défense, ni sa propre mai-
« son de refuge. Le Souverain Pontificat a été désho-
« noré ; l'époux de l'Église a été chargé de chaînes,
« et l'Église, son épouse, jetée avec lui dans les
« fers. Désormais, quel lieu ici-bas sera sûr ? Et le
« Pontife romain n'ayant pas été épargné, quelle
« chose sainte, grand Dieu ! épargnera-t-on en ce
« monde ? O crime, crime véritablement inouï ! ô
« malheureuse, malheureuse ville d'Anagni qui as

« laissé commettre tant de forfaits dans tes murs !
« Sois maudite ! que jamais la rosée et la pluie
« fécondantes ne tombent plus sur tes terres :
« qu'elles descendent pour fertiliser d'autres monts,
« puisque sous tes yeux et quand tu le pouvais dé-
« fendre, le Fort est tombé et que le Puissant a été
« vaincu ! »

C'est après ce flot d'éloquence, que le Pape en vient à l'objet même de son acte. Il déclare solennellement que Sciarra Colonna et Nogaret, avec tous leurs complices, ont encouru l'excommunication. Il les cite à son tribunal où ils devront comparaître en personne avant la fête des saints apôtres Pierre et Paul, pour y entendre prononcer leur sentence et y obéir avec humilité à tous les ordres du Pape. Sinon, le souverain Pontife les condamnera par contumace.

Cette lettre pontificale fut lue en présence des cardinaux dont Benoît avait pris le conseil, et de tous les habitants de Pérouse. Son retentissement fut terrible, ses résultats furent considérables.

Nogaret ne se rendit pas à l'appel du pape; mais, en écrivassier qu'il était, se mit à rédiger une réponse aux diverses allégations du successeur de Boniface. Cette réponse nous est restée : elle est curieuse. Nogaret s'y représente comme le chevalier de Dieu et de l'Eglise, comme l'idéal même du chevalier chrétien : « *agonizans pro justitia et pro republica.* » Il explique de la façon la plus honorable pour son caractère tous les événements

d'Anagni. Il n'est entré dans cette ville que pour conférer tranquillement avec Boniface. Le neveu du Pape a fait des barricades qu'il a été *obligé* d'enlever ; on lui a fermé la porte du palais pontical qu'il a été *obligé* d'enfoncer. Il a du reste fait mille efforts aussi inutiles que généreux pour empêcher qu'on usât de violence envers le Souverain Pontife et qu'on dévalisât son trésor. Bref, Nogaret, en écoutant sa conscience, n'y entend aucun reproche. C'est une victime de l'injustice, c'est un chrétien, c'est presque un saint (1).

Les Colonna se sentirent tous frappés par cet anathême jeté sur un des leurs. Sciarra, d'ailleurs, ne se convertit pas mieux que Nogaret. Les ennemis personnels de Boniface devinrent dès ce jour les ennemis personnels de Benoît. Il est probable que, le jour même où parut la bulle *Flagitiosum scelus*, la mort du Souverain Pontife fut décidée : odieuse sentence qui fut mise à exécution peu de

---

(1) V. cette réponse aux Archives de l'Empire, K. 37, n° 1 ; elle est sans doute du 7 septembre 1304. Nogaret répondit d'ailleurs sous plusieurs formes. V. dans les *Preuves du différend*, de Dupuy, les documents suivants : *Litteræ super excusationibus et ostensione innocentiæ domini Guillelmi de Nogareto de prosecutione per eum facta contra papam Bonifacium VIII*, du 7 septembre 1304 (p. 239). — *Allegationes excusatoriæ domini Guillelmi de Nogareto super facto Bonifaciano et protestationes* (251). — Deux actes du 10 et du 17 septembre 1304, dans lesquels Nogaret renouvelle ses protestations devant l'official de Paris, et déclare « qu'il n'a jamais eu de haine contre Boniface. » — Enfin, une procuration donnée par ledit Nogaret à Bertrand d'Aguassa pour le représenter près le Saint-Siége (17 septembre 1304).

jours après. Le pape Benoît devait mourir le 7 juillet, précisément un mois après la promulgation de sa bulle contre les adversaires de Boniface.

Quant à la malédiction du Pape sur la ville d'Anagni, il faudrait bien se garder de la considérer seulement comme un beau morceau d'éloquence. La juste malédiction d'un pape a toujours ses effets. Un voyageur du seizième siècle cité par l'abbé Rohrbacher, Alexandre de Bologne, consacre à Anagni ces quelques lignes, constatation du terrible châtiment qui suivit bientôt l'anathème du Vicaire de Jésus-Christ. « Anagni, ville très-an-« cienne, à demi ruinée et désolée. Y passant l'an « 1526, nous y vîmes avec étonnement d'immen-« ses ruines, en particulier celles du Palais bâti par « Boniface. En ayant demandé la cause, un des « principaux habitants nous dit : « La cause en est « la capture du pape Boniface... » Les habitants « supplièrent le pape Clément VII, de leur envoyer « un évêque afin de les absoudre (1). »

La France que Benoît n'avait pas maudite, mais dont le souverain avait pris une part si déplorable à l'attentat de Nogaret et de Sciarra, la France aussi reçut son châtiment historique. Les trois fils de Philippe le Bel moururent sans descendance directe. La postérité de ce Charles de Valois, l'ami

---

(1) L'abbé Rohrbacher, *Histoire générale de l'Eglise catholique*, 3e édit., t. XIX, p. 491.

et le capitaine général de Boniface VIII, monta sur le trône de saint Louis. Mais la France fut, pendant plus d'un siècle, condamnée à une décadence que rien ne put arrêter, et dont l'apparition de Jeanne d'Arc a seulement marqué la fin. Jeanne fut en quelque sorte l'envoyée de Dieu qui vint dire à la France : « Tu as été assez punie : je t'ap-« porte la réconciliation et la paix. » Et la France fut replacée à sa place naturelle, à la tête des nations. La délivrance d'Orléans fut le signe, visible pour tous, que Dieu avait oublié le crime d'Anagni !

XXVII

Depuis qu'à côté de la Paroisse a paru le Couvent, le clergé régulier à côté du séculier, l'histoire ecclésiastique est pleine de récits qui se rapportent aux conflits de ces deux ordres. Il y a toujours eu rivalité évidente entre le couvent et la paroisse. Et cependant, la paroisse et le couvent sont tous deux dans le plan divin; ils conduisent tous deux des troupes d'âmes au ciel; ils sont tous deux dans l'harmonie et dans la loi, bons, utiles, nécessaires.

La paroisse (on peut le dire sans offenser en rien l'ordre monastique), est la plus antique, la plus indispensable, la plus universelle des institutions chrétiennes. La paroisse fait face à tous les besoins ordinaires des âmes; elle suffit à cette lourde tâche. La paroisse est le monde chrétien, c'est l'Eglise en petit. La paroisse, c'est un *microcosme*. Cette véritable famille a son chef, ce petit état a son roi : c'est le curé, qui reçoit ses pouvoirs de l'évêque, comme l'évêque du Pape, et le Pape de Dieu. Autour de ce Roi, il y a un conseil : la Fa-

brique; une armée spirituelle : les Confréries et les Congrégations; un peuple enfin, et c'est ce peuple tout entier qu'il faut conduire au ciel. Une merveilleuse organisation s'épanouit sur toute la surface du sol chrétien. Entrez, aux frontières de la Hongrie ou à celles de l'Irlande, en Amérique ou en Asie, entrez dans une paroisse catholique : vous serez frappé d'un spectacle tout semblable : la paroisse est la même partout. C'est un des chefs-d'œuvre du plan divin d'avoir organisé, jusque dans le dernier des villages, cette étonnante institution. Sans doute le couvent, comme la paroisse, possède ces trois grandes choses : la Chaire, le Tribunal, l'Autel. Mais c'est dans la paroisse seulement qu'est la cuve baptismale où nous sommes faits chrétiens. Comprenez par-là la haute importance, la dignité de la paroisse.

Le Couvent a une autre place et d'autres fonctions dans le plan divin. Surnaturellement nécessaire comme lieu de prière et d'expiation universelles, c'est lui qui, plus encore peut-être que la paroisse, maintient la vie dans ce monde; sans le couvent, Dieu eut depuis longtemps frappé la terre coupable et fait tomber sur elle la pluie mortelle des étoiles. Dans la paroisse est continué surtout Jésus-Christ baptisant, Jésus-Christ enseignant, Jésus-Christ sauvant. Dans le couvent est surtout continué Jésus-Christ souffrant et expiant. Dans la paroisse est entretenue la vie chrétienne en général; dans le couvent, la vie et les vertus de l'ordre

supérieur. Le couvent, aux siècles de décadence, a été l'indispensable auxiliaire de la paroisse, et sans le couvent peut-être, la paroisse n'existerait plus. Celle-ci, qui suffit toujours à sauver les âmes dans les conditions ordinaires, ne suffit pas toujours à en sauver un si grand nombre dans les époques sataniques, toutes les fois que la Vérité est plus dangereusement menacée. C'est alors que Dieu suscite un nouvel Ordre dans son Eglise. Contre les ignominies de la décadence romaine et les brutalités de la barbarie germaine, il a formé de sa propre main le grand ordre Bénédictin, père et modèle de tous les autres. Aux terribles hérésies du treizième siècle, il a opposé les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Contre le protestantisme, il a fait sortir du sol chrétien la Société de Jésus. Il a combattu le jansénisme par les Congrégations de saint Vincent de Paul. A notre siècle enfin, qui n'a pas toujours la puissance de produire le bien, mais qui a toujours celle de soupirer vers lui, ce Dieu donne, sans les compter, mille ordres et institutions charitables. Et, jusqu'à la fin des siècles, Jésus-Christ se suscitera ainsi, dans les ordres religieux, des armées extraordinaires contre les attaques extraordinaires de l'Enfer. Telle est la dignité singulière de la vie monastique.

Mais, encore une fois, entre ces deux institutions, le Couvent et la Paroisse, les conflits étaient inévitables. Jamais peut-être ils n'ont été aussi nombreux, aussi regrettables que dans la seconde

moitié du treizième siècle. Les deux ordres Franciscain et Dominicain avaient, dès leur origine, conquis, parmi les classes inférieures et dans toute la société chrétienne, une véritable popularité : il arriva qu'on déserta la paroisse. On choisit ses confesseurs parmi les nouveaux religieux; on se passionna pour leurs prédications, on voulut être enseveli dans leurs églises; il y eut abus. L'antique organisation de la paroisse fut menacée : les Papes durent la préserver.

Boniface VIII s'était particulièrement montré sévère contre les nouveaux ordres. Benoît, au contraire, les exempta de toute juridiction de l'Ordinaire (1) et les combla de ses faveurs. Dans sa bulle *Super cathedram*, Boniface avait singulièrement restreint, pour ne pas dire annulé, le droit des religieux à entendre les confessions des fidèles, à leur adresser des prédications, et surtout à leur rendre les devoirs funèbres. Benoît corrigea ces rigueurs dans la fameuse lettre *Inter cunctas*, du 19 février 1304 (2). Cette nouvelle bulle abroge celle de Boniface, et est toute en faveur des reli-

---

(1) Bulle *Inter ceteros ordines*, du 12 mars 1304 ; *Bullarium ordinis fratrum prædicatorum*, II, 95. — Par la bulle *Cum incumbat*, du 13 avril 1304, il délia, en droit, de toutes censures ecclésiastiques, les Frères composant le Chapitre général (*Bullarium prædicatorum*, II, 97).

(2) Voir le texte de la bulle *Inter cunctas*, dans le *Bullarium prædicatorum*, t. II, p. 88.

gieux; cependant, Benoît décréta que tout chrétien devrait, une fois par an, se confesser à sa paroisse (1). Dans un autre acte, du 20 février 1304, (*Vas electionis*), il permit aux Mendiants de parler en place publique, mais non pas aux heures des sermons de la paroisse. Il prescrivit en outre aux généraux d'Ordre de ne faire ainsi parler en public que les religieux qui auraient à la fois une saine doctrine et une vie irréprochable. On voit quelles étaient en toutes choses la prudence et la modération de notre Bienheureux (2).

Toutefois, plein de reconnaissance pour cet ordre de Saint-Dominique où il avait abrité sa première jeunesse et sa vie tout entière, il voulut lui donner un témoignage public de son estime et de son affection. Il écrivit la bulle *Ex horto delicioso*, qui est, en quelque manière, le panégyrique de l'ordre des Prêcheurs. Panégyrique éloquent et poétique (3).

---

(1) V., sur la bulle *Inter cunctas*, la *Continuatio Weichardi de Polhaïm*, dans les *Monumenta* de Pertz, IX, 817; la *Brevis historia ordinis prædicatorum*, dans l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, VI, 373; les fragments de Bernard Guion, imprimés dans les *Historiens de France*, XXI, 737, 738; etc., etc. Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, a donné un excellent résumé de cet acte important (t. XIX, p. 43).

(2) On trouvera, au t. II du *Bullarium prædicatorum*, p. 88 et ss., la collection de toutes les bulles de Benoît en faveur des deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François.

(3) V. le texte de la bulle *Ex horto delicioso* dans le *Bullarium prædicatorum*, II, 93. L'acte est du 10 mars 1304. En voici l'exorde : « Ex horto delicioso Ecclesiæ sacrosanctæ, ineffabilis Providentia

Mais il n'accorda point sa faveur qu'à cet ordre d'où il était sorti et à celui de Saint-François. Il aimait tout particulièrement l'institut des Servites, et celui des Célestins, fondation du prédécesseur de Boniface (1). Il confirma les Servites dans tous leurs priviléges par un acte du 13 février 1304. Cet acte est précieux pour nous, en ce qu'il nous atteste la dévotion de Benoît pour la Vierge Marie (2).

D'un autre côté, il augmenta le nombre des prêtres qui desservaient la sainte basilique de Latran, mère et maîtresse de toutes les églises. Il y établit dix-huit canonicats et vingt-deux bénéfices (3).

Il sévit contre certains curés de Bretagne qui, sous prétexte de droit de funérailles, pillaient les

---

Creatoris, pro sui Nominis attollenda gloria et salute fidelium procuranda, præclarum ordinem Prædicatorum diebus novissimis, inter speciosa et fecunda plantaria, quasi lignum produxit, quod, superni roris benedictione perfusum, sic, a suis primordiis, laudabilibus incrementis successive processit, ut sublimitate sua cœlos pertigerit et ad fines ultimos orbis terrarum suos extenderit palmites generosos, etc. »

(1) V., dans le *Magnum Bullarium romanum*, le texte des deux bulles en faveur de ces deux ordres. En ce qui touche les Servites, on peut consulter la *Brevis historia prædicatorum*, dans l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, VI, 373.

(2) « Nos autem qui ad ipsam Virginem, dominam nostram, libenter devotionem, quam possumus, exhibemus. » Voy. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 385.

(3) Acte du 5 mars 1304. V. Raynaldi, loc. cit., IV, 382.

biens des morts (1). Enfin, dévoré du zèle de la Justice, il ordonna aux Bolonais de n'avoir plus à porter atteinte aux droits et aux franchises ecclésiastiques (2) ; tandis que, par un acte du 3 mai 1304, il levait l'interdit qui pesait sur la ville de Lyon.

Benoît XI créa plusieurs cardinaux. Le 18 décembre 1303, il éleva aux honneurs de la pourpre Nicolas Albertini de Prato, de l'ordre des Frères Prêcheurs (3). Celui-ci est plus connu dans l'histoire sous le nom de cardinal de Prato. Il avait été, sous le dernier pontificat, procureur général de son ordre ; le 1er juin 1299, Boniface l'avait nommé évêque de Spolète. Il remplit les fonctions difficiles de vicaire de Rome et fut chargé d'ambassades à la cour des rois de France et d'Angleterre. Il parvint à rétablir la paix entre les deux rivaux, et Benoît XI sembla payer une dette de son prédécesseur en le nommant cardinal-évêque d'Ostie. On a vu plus haut quelle fut sa conduite dans toute l'affaire de Florence. C'est au cardinal de Prato que Clément V dut principalement son élection. Quand Philippe le Bel réclama avec une singulière insistance la flétrissure publique de la mémoire de Boniface, Clément trouva dans l'évêque d'Ostie un

---

(1) Epist. 772.
(2) Epist. 589.
(3) *Flores chronicorum, auctore Bernardo Guidonis, Historiens de France*, XXI, loc. cit. — Cf. Ciaconius, II, 343 et ss.

conseiller prudent. Le cardinal Albertini l'exhorta à gagner du temps. « Le temps, lui disait-il, lavera « Boniface de tant d'odieuses calomnies, et, en « dernier lieu, vous déclinerez votre compétence. » Nicolas de Prato était digne de fixer le choix de Benoît XI : c'était un saint évêque, qui donnait aux pauvres tout son bien. Il mourut en 1321.

Le même jour (18 décembre 1303), le successeur de Boniface éleva au cardinalat Guillaume Marlesfeld, de Cantorbéry, qui appartenait aussi à l'ordre des Frères Prêcheurs. Il le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Mais Guillaume était mort au moment même où le Pape le couronnait de cet honneur suprême, et Bernard Guion fait observer que c'était la première fois sans doute qu'on assistait dans le monde à ce phénomène singulier : « un mort élevé à la dignité de cardinal (1). » Le 11 février 1304, le Pape élut en sa place Walter Winkterburn, de Salisbury, de l'ordre de Saint-Dominique, confesseur du roi d'Angleterre. C'était un théologien, un orateur et un poëte distingué : il est l'auteur d'une *Somme* théologique. Clément V devait un jour lui confier l'examen difficile de la doctrine de Pierre-Jean Olive, de l'ordre des Mineurs. Il mourut à Gênes, à la fin de l'année 1305 (2).

---

(1) Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, loc. cit.

(2) Pour tout ce qui concerne la création des Cardinaux, voy. Amauri Augier, dans Muratori, III, pars II, 440.

On peut remarquer combien étaient sages tous ces choix des Souverains-Pontifes, et sur quels fronts illustres ils plaçaient les insignes des princes de l'Eglise. Il serait facile de montrer que presque toujours il en a été de même. Quel beau livre il reste encore à faire sous ce titre : *Histoire des cardinaux de la sainte Eglise romaine !*

XXVIII

Depuis Mahomet et depuis Photius, on peut dire que le regard de la Papauté fut sans cesse tourné vers l'Orient. « *Renverser l'islamisme par* « *l'empire de Constantinople, redevenu fortement* « *catholique ;* » telle était, du moins aux treizième et quatorzième siècles, la pensée que caressait le plus volontiers la légitime ambition des Souverains-Pontifes ; tel paraît avoir été le plan du ciel.

Mais le plan de l'enfer était habile : « *Favoriser* « *les progrès de l'islamisme en Orient par les pro-* « *grès du schisme à Constantinople*, et cela jus- « qu'à ce que le schisme eût assez affaibli le vieil « empire pour que l'islamisme en prît possession. » Telles sont, en résumé, les deux formules de l'enfer et du ciel dans la question d'Orient au moyen âge. Le Bien et le Mal se combattaient à Constantinople, comme partout : le récit de cette lutte, c'est l'Histoire.

Nous avons vu que, dès les premiers jours de son pontificat, Benoît avait fait de l'Orient une de ses préoccupations les plus chères. Mais l'Orient

ne lui avait pas donné les consolations que l'Occident lui refusait. La cause de l'islamisme faisait autant de progrès en Asie que la cause du césarisme en Occident. Le vieux Pontife tenait bon contre ces deux révoltes : mais il n'espérait qu'en Dieu.

Cependant, une lueur d'espoir vint réjouir un moment le cœur du successeur de Boniface. Il reçut une lettre, en langue chaldéenne, d'un certain Hyabalaha, qui s'intitulait « patriarche de tout l'Orient. » Cette lettre, dont le texte se trouve au « Livre des priviléges de l'Eglise romaine, » semble faite pour inspirer tout au moins quelques soupçons aux diplomatistes ; rien cependant ne prouve qu'elle soit fausse. Elle porte pour date : « Ecrit la seconde férie, au lendemain de la Pentecôte, *le quatorzième jour de mai* 1615 *depuis le roi Alexandre*, dans la ville de Maraga, au royaume des Perses. » On fait usage ici de l'ère d'Alexandre, mieux appelée : Ère des Séleucides, qui remonte à l'an 311 avant N.-S. J.-C. Cette ère, en effet, s'est perpétuée en Orient presque jusqu'à nos jours, principalement en Syrie, chez les Juifs et chez les Arabes. L'an 1304 de notre ère correspond exactement à l'an 1615 des Séleucides : rien à critiquer de ce côté. Quant à la ville de Maraga, au royaume de Perse, c'est peut-être la ville de Marace ou Marage, dans l'Arabie-Heureuse. Mais quel était cet Hyabalaha ? Malgré son titre pompeux et justifié par les habitudes vantardes des Orientaux, c'était sans doute le pasteur nomade de toutes les colo-

nies de chrétiens qui s'étaient maintenues, ou qui venaient de se former dans le royaume de Perse (1). En résumé, le fait de la lettre d'Hyabalaha nous paraît rigoureusement vrai ; mais il n'a, en réalité, que des proportions fort peu considérables, et le titre de « patriarche de tout l'Orient » ne doit pas nous éblouir.

La pièce, d'ailleurs, est curieuse à d'autres titres. Elle consiste en une profession de foi d'une importance réelle. Cet oriental appelle le Souverain-Pontife : «Père des pères » et « Roi des rois. » Il affirme du Pape qu'il est « *super totam fidem christianam sedens.* » Il atteste qu'il y avait, à cette époque, des missions catholiques dans ces extrémités de l'Orient : « Frère Jacques, de l'ordre des Prê-« cheurs, est venu jusqu'à nous et nous a annoncé « la mort de Boniface ; » puis il commence son *Credo*, sa profession de foi :

« Nous croyons, dit-il, en un seul Dieu, éternel, souverainement sage, vivant, donneur de tous biens, tout puissant ; une seule substance et trois personnes ; un Père engendrant, un Fils engendré, un Esprit-saint procédant ; un Père parlant, un Fils qui est le Verbe, un Esprit-saint qui est l'esprit ou la vie de celui qui parle et de celui qui est le Verbe. Et de même que nous voyons dans le soleil le corps solaire, puis le rayon ou la lumière qui en

(1) Il s'appelle lui-même : *Advena et peregrinus.*

sort, puis enfin la chaleur qui découle de l'un et de l'autre ; et cependant ces trois choses, le corps, le rayon et la chaleur ne font pas trois soleils, mais un seul ; ainsi les trois personnes divines ne font qu'un seul Dieu.

« Nous croyons que dans la suite des siècles, une de ces personnes divines, celle que nous avons assimilée au Rayon solaire, à la Parole de Dieu, s'est revêtue de notre humanité au sein de la Vierge Marie pour le salut des hommes et pour nous montrer la lumière de la Vérité. Et la Divinité fut inséparablement unie à l'humanité, et l'humanité à la Divinité, pour toujours. Et notre foi sur Notre-Seigneur Jésus-Christ est telle : il est complètement Dieu et complètement homme, une seule personne, tout entier près le Père céleste, tout entier dans sa mère.

« Enfin, nous professons que le Pontife romain est le Pontife suprême et le Père universel de tous les fidèles du Christ. Il est le successeur de saint Pierre qui est le Vicaire universel de Jésus-Christ. Et voici que, nous aussi, nous demandons humblement sa bénédiction et que nous sommes tout disposés à obéir à ses ordres (1). »

Benoît ne s'abusa point sur la valeur de cette lettre, et la regarda seulement comme une preuve que la Providence divine conservait, ça et là, dans

(1) V. le texte dans Raynaldi, IV, 383.

l'Orient, par quelques colonies chrétiennes, les germes d'une régénération future. Le roi de Perse, Kasan, mourut vers ce même temps et laissa le trône à son frère Carbaganda. La mère de ces deux princes était une sincère et ardente chrétienne : c'était sans doute par sa protection que le patriarche Hyabalaha pouvait parcourir, en les évangélisant, les populations de la Perse, et celles mêmes de l'Arabie. Mais le nouveau Roi ne se montra chrétien que durant la vie de sa mère ; dès qu'elle fut morte, il embrassa l'islamisme (1). Les quelques fleurs que le christianisme avait fait éclore en Perse furent étouffées. Mais l'Eglise est un arbre qui refleurit toujours.

Benoît pensait sans cesse à une croisade. Il n'avait pas le même plan de campagne que saint Louis. Au lieu de prendre l'islamisme par l'Egypte, il le voulait attaquer par Constantinople et fonder, comme nous l'avons dit, un grand empire catholique sur les rives du Bosphore. Hélas ! cette tentative avait échoué une première fois au treizième siècle. A l'heure où nous écrivons ces lignes, elle est encore à réussir. Mais tant que les Latins ne seront pas à Constantinople, tant que la messe ne sera point chantée à Sainte-Sophie, c'en est fait : le Catholicisme ne fera pas de progrès sérieux en Orient.

---

(1) Agathon, *Historia orientalis*, c. XLV, cité par Raynaldi, IV, 385.

Ce ne sont jamais les candidats au trône de l'empire d'Orient qui ont fait défaut. Benoît avait à sa disposition l'épée de Charles de Valois, comte d'Anjou, connu par son dévouement au Saint-Siége et qui se proposa nettement pour aller renverser Andronic. Charles de Valois était digne de changer son épée contre le sceptre d'Orient. Quant à Andronic, sur qui l'histoire fera retomber la responsabilité la plus lourde de la perpétuité du schisme, il méritait vingt fois une défaite qui pouvait être si profitable au salut de l'humanité tout entière.

A son mépris pour les Grecs et à sa haine pour les Musulmans, Charles unissait une ambition facile à comprendre, et qu'on ne peut taxer d'illégitime (1). Il envoya des ambassadeurs au successeur de Boniface qui lui paraissait trop incertain et trop lent dans cette grande affaire de la croisade. Le comte d'Anjou était, lui, trop impatient; il se voyait déjà empereur de Constantinople. Ses députés, maître de Perche, chanoine de Paris (qui était son chancelier), et Pierre d'Erboville, chevalier du diocèse de Chartres, eurent à Pérouse des conférences avec le Souverain Pontife. De ces pourparlers résulta une lettre de Benoît au fils puîné

(1) Par sa femme, Catherine de Courtenay, il avait des droits à la couronne de Constantinople.

de Philippe le Hardi. Cette lettre est datée du 28 mai 1304.

« Si nous en croyons vos ambassadeurs, dit le Pape, vous êtes prêt à vous occuper énergiquement de cette affaire de l'empire de Constantinople. Le Siége apostolique vous accordera d'autant plus volontiers sa faveur et son concours qu'à raison de la foi, cette affaire le concerne tout particulièrement. Nous accordons la commutation de leur vœu à tous les Croisés qui consentiront à vous suivre à Constantinople pour y arracher cet empire aux mains des schismatiques; nous permettons également que les legs et contributions, dont la destination primitive était le subside de la Terre-Sainte, soient consacrés aux frais de cette expédition contre les Grecs.

« Mais en ce qui regarde la prédication générale de la croisade que vos ambassadeurs nous ont demandée de votre part, nous la différons encore, à cause de la difficulté des temps et de l'état actuel du royaume de France. Nous nous réservons néanmoins, quand les événements reprendront, par la grâce de Dieu, un cours plus pacifique et plus heureux dans ce royaume, d'obtempérer à vos désirs, à moins cependant que dans l'intervalle il ne se fasse une expédition générale en Terre-Sainte. Mais que votre cœur magnanime n'abandonne pas l'œuvre commencée; poursuivez-la, au contraire, comme un vaillant; poursuivez-la d'un cœur viril. Et soyez certain que

la faveur du Siége apostolique ne vous fera jamais défaut (1). »

Cependant Benoît chargea l'évêque de Senlis de centraliser tous les legs et toutes les offrandes *pro subsidio Terræ sanctæ* qui devaient être consacrés à l'expédition de Constantinople (2). Enfin il manifesta publiquement son désir que tous les fidèles fussent chaudement exhortés à cette véritable croisade. La lettre est du 20 juin 1304. C'est un des derniers actes du successeur de Boniface, le plus beau peut-être qui soit sorti, durant ce pontificat, des bureaux de la chancellerie romaine. Cet appel de Benoît à la guerre sainte fut pour lui le chant du cygne.

« Nous avons vu, s'écrie-t-il, l'illustre empire de Constantinople se séparer de cette religion qui, jusque-là, avait été si florissante au sein de l'Orient; nous avons vu ce trône occupé tour à tour par Michel Paléologue et Andronic son fils, qui, avec tous les complices et les fauteurs de leur schisme, ont été les auteurs de cette séparation d'avec l'Unité. Ce spectacle nous a navré de douleur, et nous cherchons par quelle voie il sera possible de ramener cet empire à la vraie foi; nous nous consumons en efforts de toute sorte. Et quelle âme chrétienne pourrait n'être pas troublée à la vue

(1) Epist. 802.
(2) Epist. 803.

de cette injure que la race schismatique, le front haut, s'est permise à l'égard du Siége apostolique; à la vue de ce trône si noble où, désormais, l'erreur sera assise ? En vérité, le cœur de tous les vrais chrétiens devrait être dévoré de l'ardent désir d'arracher cet empire aux mains des étrangers. En effet, si (ce qu'à Dieu ne plaise) Constantinople tombait au pouvoir des Infidèles qui ne cessent d'attaquer Andronic, nous ne pourrions plus facilement la retirer de leurs mains. Quel immense danger, quelle confusion ce serait pour la mère Eglise et pour toute la religion chrétienne!

« C'est pourquoi, comme notre cher fils Charles, comte d'Anjou (qui a des droits à ce trône d'Orient à raison de notre chère fille, sa femme, Catherine, impératrice de Constantinople), s'offre résolûment pour aller recouvrer cet empire ; et comme un grand nombre de barons nobles et puissants, animés d'un zèle pieux, sont, au rapport du comte Charles, tout disposés à partir avec lui pour conquérir l'empire d'Orient et le ramener à la vraie foi, nous devons inviter, presser, provoquer tous les princes chrétiens à une expédition aussi nécessaire, aussi sainte, et qui sera, s'il plaît à Dieu, couronnée de succès.

« En conséquence, nous ne saurions trop vous exhorter à coopérer virilement et puissamment à une œuvre si pieuse et si salutaire. Puissiez-vous mériter de partager avec votre noble chef la gloire de cette entreprise et obtenir par là les effu-

sions de la grâce divine, de celle du Saint-Siége et de la nôtre. Mais d'ailleurs, fils bien-aimés, si vous considériez seulement les injures que l'Eglise romaine a reçues de l'Eglise grecque; si vous vous mettiez devant les yeux tous les mépris des Grecs, toutes leurs erreurs, toute leur haine; ah! vous n'auriez pas besoin de nos exhortations pour prendre les armes; et, d'une âme ardente, vous commenceriez aussitôt la guerre sainte (1)! »

Cette magnifique péroraison, digne de Pierre l'Ermite, de Godefroi de Bouillon ou de saint Bernard, dut retentir dans toute l'Europe. Que de cœurs durent battre en France! Mais Philippe-le-Bel, fils des croisés par le sang, n'était pas le fils des croisés par l'âme : il ne faisait de *croisade* que contre les Papes.

Benoît n'eut pas le temps de voir la stérilité de ses discours. Il mourut trois semaines après cette lettre éloquente; mais il mourut couvert de la gloire de cette exhortation sublime, et justifiant une fois de plus cette proposition véritablement historique : « Si l'idée d'une croisade contre les Musulmans devait disparaître de la terre, c'est dans le cœur d'un Pape qu'elle aurait son dernier asile. »

---

(1) Epist. 803, à l'évêque de Senlis.

XXIX

Le pape Benoît, durant son séjour à Pérouse, aimait à parler au peuple. Il vivait d'ailleurs en son nouveau palais comme un religieux dans son cloître, et se plaisait à y remplir tous les devoirs imposés par la règle de saint Dominique. Un certain jour du mois de juin 1304, il fit aux Pérugins un sermon mémorable sur la Passion de Jésus-Christ. Mais il ne tarda pas à s'écarter de son sujet, et se mit à parler avec une singulière éloquence de la captivité et de la mort de son prédécesseur Boniface. Le vieux Pontife alors se laissa librement entraîner par son indignation. Il ne voulut pas comparer entre elles les deux personnes : celle de Jésus-Christ et celle du dernier Pape ; mais il se crut du moins autorisé à comparer entre elles les deux agonies : celle du Calvaire et celle d'Anagni. Il peignit en termes vifs l'emprisonnement, la délivrance, les derniers instants de son prédécesseur, accusant avec une franchise énergique tous les Caïphe et les Hérode de son temps. On remarqua avec quelle insistance le bienheureux Benoît prononça ces mots

de l'Evangile : *Si quidem in viridi ligno hæc fecerunt, in arido quid facturi sint?* Ces mots durent faire passer un frémissement dans tout l'auditoire; c'était une prophétie de la mort prochaine du successeur de Boniface (1).

Le 29 juin suivant, comme le Souverain-Pontife était à table, une jeune femme, qui se disait servante des religieuses de Sainte-Pétronille, lui offrit, dans un bassin d'argent, un certain nombre de figues-fleurs de la plus belle apparence. « C'était, disait-elle, un présent que l'abbesse de Sainte-Pétronille faisait au Pape. » Benoît, qui aimait ce fruit, reçut le présent avec joie, et ne voulut point faire faire l'essai de ce qui lui était offert par une femme. Il en mangea avec appétit et sans défiance. Mais il se sentit, tout aussitôt, pris des plus violentes douleurs. On sut depuis que la prétendue servante des religieuses était un jeune homme vêtu d'habits de femme. Les figues étaient empoisonnées (2).

Toutefois, le poison n'était pas de ceux qui tuent sur-le-champ. Le Pape vécut encore dix ou onze jours. Dieu permit que son serviteur souffrit beaucoup : c'est souvent la dernière grâce qu'il fait à ses saints. Benoît refusa de se coucher : il se fit

---

(1) Monachus Westmonasteriensis, *Flores histor.*, anno 1304.

(2) V. Villani, saint Antonin, Dino Compagno, Ricobaldi de Ferrare, Francesco Pippino, le *Diario della cita di Roma* et la *Chronica di Bologna.*

asseoir sur une chaise de bois (1). C'est là que se passèrent ses derniers jours ; mais cette chaise grossière était véritablement un trône où le premier des rois siégeait magnifiquement dans la majesté de la mort. Ce n'était même plus un trône terrestre ; c'était déjà ce trône du ciel où le Bienheureux était prédestiné à s'asseoir.

Cependant le bruit de l'empoisonnement du Pape s'était rapidement répandu dans Pérouse. Ce fut un cri d'indignation général, qui se perdit bientôt dans les sanglots et dans les larmes de tout un peuple consterné. On envahit, avec un tumulte pieux, le palais où le Saint allait mourir ; tous les Pérugins tinrent à honneur de se presser une dernière fois autour du Vicaire de Jésus-Christ, agonisant pour la Justice et pour la Vérité. De toutes parts accoururent les cardinaux et les évêques ; ils ne quittèrent plus la douce victime. Les églises retentissaient de prières. Enfin, le 7 juillet 1304, le successeur de Boniface, toujours assis sur son siége de bois, rendit l'âme doucement (2). Il y avait un mois qu'il avait frappé de l'anathème Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonna (3). Tel est le récit de

---

(1) *Ferretti Vicentini historia*, dans Muratori, IX, 1013.

(2) *Ferretti Vicentini historia*, loc. cit.

(3) Le 7 juillet est la date donnée par Bernard Guion et admise par le *Martyrologe romain*. Nous la préférons à celle du 6 juillet qui est fournie par l'épitaphe du Bienheureux. Quant à celle du 27 juin que Villani nous a transmise, c'est celle du jour où le Pape

la mort de Benoît d'après le plus grand nombre des historiens contemporains.

Le fait de l'empoisonnement par les figues est raconté par Villani (1), Dino Compagno (2), Ricobaldi de Ferrare (3), Ferretti de Vicence (4), Francesco Peppino (5). Saint Antonin, qui vivait dans le siècle suivant, mais qui puisait à de bonnes sources, suit la même version que Villani (6). Enfin nous trouvons le même récit dans la *Chronique de Bologne* (7) et dans le *Diario della cita di Roma*, compilation du quinzième siècle, mais dont quelques parties sont peut-être empruntées à des écrivains du quatorzième (8).

Un commentateur de Dante au quatorzième siècle, Benvenuto d'Imola, se contente de dire : « On prétend que le pape Benoît a été empoi- « sonné (9). » La Chronique de Vitodurani s'ex-

---

a été empoisonné, et non pas du jour où il est mort. La confusion était facile ; mais c'est une confusion.

(1) Villani, ch. LXXX du huitième livre : *Come mori papa Benedetto* ; dans les *Scriptores* de Muratori, XIII, 416.

(2) Dans Muratori, IX, 515.

(3) Dans Muratori, IX, 254.

(4) *Ferretti Vicentini historia*, dans Muratori, IX, 1013.

(5) *Chronicon Francisci Pippini*, dans Muratori, IX, 747. Ce chroniqueur dit seulement : « Fuit *aliquorum* opinio quod ficus fuerint veneno infectæ. » Les autres affirment le fait.

(6) *Summa historica*, IX, titre XX de la troisième partie.

(7) Dans Muratori, XVIII, 307.

(8) Dans Muratori, III, pars II, 1113.

(9) *Commentarium in Dantis comœdiam*, dans les *Antiquitates italicæ* de Muratori, I, 1077 : « Exstinctus fuit veneno, ut quidam dixerunt. »

prime à peu près dans les mêmes termes (1). Enfin, pour épuiser la série de nos chroniqueurs, Amaury Augier (2), Ptolémée de Lucques (3) et Bernard Guion (4), qui tous les trois ont vécu au quatorzième siècle, rapportent le fait de la mort de Benoît sans alléguer celui de l'empoisonnement. Francesco Peppino est d'accord, dans son sentiment personnel, avec le cardinal Jacques du titre de Saint-Georges *ad velum aureum*, dans la préface de son *Opus metricum*, pour attribuer la mort du Pape à une dyssenterie (5).

Pas un historien, jusqu'ici, ne s'est nettement inscrit en faux contre le fait de l'empoisonnement, qui nous paraît suffisamment démontré, si nous considérons le nombre et la valeur des témoignages invoqués.

Mais ce qui n'est pas suffisamment éclairci, c'est la question de savoir *à qui il faut attribuer l'empoisonnement du successeur de Boniface*. Nous pensons même que, dans l'état actuel de la discussion, il est encore impossible de se prononcer, sans courir le danger de passer pour un historien léger, ou, qui pis est, pour un calomniateur.

---

(1) Dans Eckart, *Corpus historicum medii ævi*, t. 1er, p. 1774.
(2) Dans ces *Scriptores* de Muratori, III, pars II, 441.
(3) Dans Muratori, XI, 1224 et ss.
(4) *Fragmenta Bernardi Guidonis, de ordine prædicatorum*, *Historiens de France*, XXI, 737, 738.
(5) Franc. Pippino, loc. cit. — Cardinal de Saint-Georges *ad Velum aureum*, dans Muratori, III, 617.

Villani rend responsables de la mort de Benoît un certain nombre de cardinaux qu'il ne nomme pas et dont il ne désigne même pas le parti (1) : accusation trop vague et dont on ne peut tenir compte. Il en est de même de celle du *Diario della cita di Roma*. Suivant le rédacteur de cette compilation, l'auteur de l'empoisonnement de Benoît aurait été un chambrier que le Pape avait promis de faire cardinal, et envers lequel il n'avait point tenu sa promesse. Cette allégation se complique de ridicule : elle n'est pas soutenable (2). Que dire de cette opinion d'Albertini Mussati, dans son *Historia augusta*, qui attribue la mort de notre Bienheureux à la famille et aux partisans de Boniface VIII ? Quel grief, en vérité, pouvaient avoir les amis du dernier Pape contre son admirable successeur ? Benoît ne venait-il pas de fulminer, avec un merveilleux retentissement, une bulle terrible contre tous les ennemis de Boniface ? Ne venait-il pas de mettre Sciarra Colonna et Nogaret au ban de toute la chrétienté ? N'avait-il pas, en cent occasions, témoigné de son respect pour la mémoire de celui qu'il avait jadis si énergiquement défendu dans Anagni ? Enfin, ne mourait-il pas un mois précisément après cette bulle du 7 juin qui était l'expression exacte de sa pensée sur Boniface ? Nous cherchons en vain, et

(1) Livre VIII, ch. LXXX, dans Muratori, XIII, 416.
(2) Dans Muratori, III, pars II, 1113.

nous ne voyons pas quelles représailles avaient à exercer les amis de Boniface contre un Pape qui, en absolvant le roi de France, l'avait très-explicitement déclaré *coupable*. Nous ne voyons pas davantage quel intérêt avaient les partisans de Boniface à faire mourir un Pape qu'ils avaient élu avec une unanimité si touchante et qu'ils n'étaient pas assurés de remplacer à leur avantage, ni à l'avantage de leur parti et de la chrétienté tout entière.

Mais voici qu'un chroniqueur contemporain, Ferretti de Vicence, nous rapporte une opinion toute différente, et qu'il nous faut examiner. D'après Ferretti, le roi de France est responsable, il est même directement coupable de l'empoisonnement de Benoît. Citons le texte de l'historien italien : « Benoît, dit-il, préparait en ce moment de « terribles décrets contre Philippe ; le roi l'apprit « par sa correspondance secrète, et promit de l'or « pour faire empoisonner le Pape. Il trouva, dit-on, « pour complices, Napoléon et Jean de France (1). « Ceux-ci, désirant vivement les sommes qu'on « leur avait promises pour l'exécution de leur « crime, gagnèrent à prix d'or deux échansons de « service, qui mirent le poison dans les figues (2). »

Observons d'abord que Ferretti de Vicence est

---

(1) C'étaient sans doute Napoléon Orsini, cardinal diacre du titre de saint Adrien, et Jean, cardinal diacre du titre des SS. Marcellin et Pierre.

(2) *Ferretti Vicentini historia*, dans Muratori, IX, 1013.

le *seul* à nous rapporter ce fait, et qu'il est moralement impossible, sur la foi d'un SEUL chroniqueur, de charger d'un crime aussi odieux la mémoire d'un prince qui est déjà assez coupable. Philippe est responsable de la mort de Boniface ; mais il n'est pas historiquement prouvé qu'il soit coupable de celle de Benoît.

Il est vrai que la bulle du 7 juin, qui excommuniait Nogaret, retombait véritablement sur Philippe. Mais enfin le roi de France était-il *certain* de trouver, dans le Sacré-Collége, un pontife qui lui fût plus dévoué que Benoît? Etait-il, en tout cas, bien prudent de tenter cette chance (1) ?

Mais enfin, où donc est le coupable ? Le moine de Westminster, qui écrivait au milieu du quatorzième siècle, nous paraît celui de tous les chroniqueurs qui nous offre, à défaut d'une certitude impossible, la probabilité la plus voisine de la vérité. Il attribue la mort de Benoît aux partisans de Nogaret et de Sciarra Colonna, à tous ceux enfin, qui avaient été frappés par l'anathême du 7 juin (2). Voilà, pour le moins, une opinion fondée. Il est évident qu'à la fin de juin 1304, les ennemis les plus déclarés de Benoît XI devaient être ceux de son prédécesseur. La bulle d'excommunication ne

---

(1) MM. Henri Martin, Michelet et de Sismondi sont assez portés à croire que la mort de Benoît fut l'œuvre du roi de France. L'un d'eux ne craint pas de l'affirmer.

(2) Monachus Westmonasteriensis, *Flores histor.*, anno 1304.

les ménageait point ; le sermon de Benoît sur la Passion avait dû les irriter davantage. Le Pape, en réalité, préparait contre eux un anathême définitif et allait les condamner par contumace. « Il vaut « mieux, ont-ils pu dire, qu'un seul homme pé- « risse, plutôt que toute la famille des Colonna (1). »

Mais (il importe de ne pas l'oublier), nous ne trouvons cette allégation que dans un seul chroniqueur ; et encore était-il étranger à l'Italie, et naturellement éloigné du théâtre de cette histoire.

En résumé, nous pensons que Benoît a été empoisonné, mais qu'on ne peut, en bonne critique, accuser qui que ce soit de sa mort. Il n'y a contre les Colonna et Nogaret que des probabilités. Elles ne suffisent point pour accuser personne d'un tel crime, même un Sciarra, même un Nogaret (2) !

---

(1) Westmonasteriensis, loc. cit.

(2) Plus tard, sous Jean XXII, on accusa de l'empoisonnement de Benoît, ou tout au moins de complicité dans ce crime, un certain Bernard Delitosus, de Montpellier, accusé d'ailleurs de beaucoup d'autres crimes. Nous avons dans Baluze, *Vitæ paparum avenionensium*, II, n° LIII, la procédure contre ce Bernard. Elle ne jette aucune lumière sur le fait qui nous occupe.

XXX

Le mal terrible, dont Benoît venait de mourir, lui avait pourtant laissé le temps de dicter ses dernières volontés. Il exigea qu'on n'apportât aucune pompe à ses funérailles. Il manifesta le désir qu'on l'ensevelît à Pérouse, dans l'église des Prêcheurs, sous une dalle devant l'autel : humble jusqu'après sa mort (1).

Mais Dieu voulut entourer ces pauvres obsèques de la plus belle, de la plus désirable de toutes les pompes : celle qui consiste dans la douleur de tout un peuple. Le corps du Bienheureux fut porté, au milieu d'une foule d'évêques, de prêtres, de religieux en pleurs, jusque dans l'église de San-Ercolano. On grava plus tard, sur le marbre du tombeau, une longue inscription en dix-huit vers léonins. Hélas ! les vers sont d'une médiocrité, d'une platitude déplorable, et nous en épargnerons

---

(1) Bernardus Guidonis, *Historiens de France*, XXI, 737, 738.

l'ennui à nos lecteurs (1). Nous avons hâte, d'ailleurs, d'en venir aux faits éclatants par lesquels Dieu proclama, en présence de plusieurs milliers de témoins, la sainteté du successeur de Boniface.

A peine Benoît eût-il rendu le dernier soupir, dit Jean Boniface en son *Historia tarvisina* (2), que les habitans de Pérouse et des campagnes voisines se jetèrent sur son corps, afin qu'une vertu en sortît, qui guérît tous leurs maux. Un merveilleux spectacle s'offrit aux regards. Tous les malades étaient transportés, hors de leurs maisons, dans les bras de leurs proches ; on fendait avec peine la foule du peuple pour les faire arriver jusqu'au lit de parade où reposait le Bienheureux. Tous les possédés, tous les infirmes, tous les affligés étaient en marche vers le palais pontifical. Benoît passait pour un saint dès son vivant; il fut en quelque sorte canonisé par l'acclamation populaire.

Tant de foi devait être récompensée. C'est alors qu'eurent lieu d'éclatants miracles (3) dont il nous

---

(1) On en trouvera le texte dans Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, II, 341.

(2) Liber VII. — Cf. Leander, *De viris illustribus ord. præd.*, in Benedicto XI, cité par Raynaldi, IV, 387, 388.

(3) Bernardus Guidonis, *Historiens de France*, XXI, 715 : « Ibi divina virtus et bonitas, ejusdem gratia Benedicti et nomine, cœpit evidentibus miraculis declarari, maxime in dœmonibus expellendis de corporibus obsessorum et multis infirmitatibus et languoribus propulsandis, quorum quidem multa EVIDENTIA ET PROBATA, alibi scripturæ memoriæ sunt mandata. » — Jean Boniface, *Historia tarvisina*, lib. VII. — Saint Antonin, *Summa historica*, III, t. XX, 9,

reste à parler. Nous admettrons ici comme unique autorité, non pas Léander, qui vivait seulement au seizième siècle, mais l'auteur de cette *Brevis historia ordinis prædicatorum* dont Mabillon a trouvé un manuscrit daté de 1367. Cet historien affirme qu'il doit la connaissance de tous les faits cités par lui à des personnes dignes de foi, vivant encore, QUI AVAIENT ÉTÉ TÉMOINS OCULAIRES DES MIRACLES, ou qui en tenaient de témoins oculaires le récit exact et détaillé. « De plus, ajoute-t-il, la plupart de ces « faits, je les ai entendu confirmer par de nom- « breuses et graves relations (1). »

Il y avait alors à Pérouse un père bien désolé. Depuis trois jours, son fils n'avait point pris de nourriture ; il désespérait de le sauver. Il apprend la mort de Benoît, saisit rapidement son enfant presque inanimé, l'emporte dans ses bras et le dépose au pied de ce lit où le serviteur de Dieu semblait endormi. Là, il fait une de ces prières qui perçent le ciel. Son fils s'éveille, s'agite, se lève, fait quelques pas, et, entièrement guéri, revient à pied dans la maison de son père. Il excita partout sur son passage des cris d'enthousiasme et d'action de grâces.

---

et III, t. XXIII, 2. — Leander, *De viris illustribus ordinis prædicatorum* liber III, BENEDICTUS XI, cité dans Raynaldi, IV, 387, 388 ; — et surtout *Brevis historia ordinis prædicatorum*, ex manuscripto Sanctæ-Sabinæ anni 1367, dans l'*Amplissima collectio*, de Martène et Durand, VI, 373.

(1) *Brevis historia*, dans l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, VI, 374.

Une mère et son fils étaient aveugles : ils se font conduire au sépulcre de Benoît ; aussitôt, ils voient.

Un serviteur de Vice-Chancelier était paralysé d'un bras. Plein de foi, il court au tombeau miraculeux. Sa confiance ne fut pas trompée : quand il se releva, son bras était libre. Une femme paralytique fut guérie de la même manière. Tous ces heureux délivrés se répandaient dans la foule, et y racontaient la puissance de Benoît.

On porta sur la tombe du Saint un pauvre petit enfant tout déformé et impotent. L'enfant se redressa, et chanta la gloire et la miséricorde de Dieu (1).

Quelques heures après la mort du Bienheureux, on déposa au pied de son lit funèbre une malheureuse possédée. Elle poussait d'horribles cris et inspirait la compassion aux plus indifférents. Le mauvais esprit parlait un latin d'une rare élégance dans la bouche de cette femme qui n'avait jamais appris cette langue. Un dominicain la conduisit près du corps saint, et se mit à prier pour elle avec une singulière ardeur. Il l'exorcisa, et, d'une voix haute, en présence de plusieurs frères mineurs et d'une foule immense : « Au nom de Dieu et de « son serviteur Benoît, s'écria-t-il, je t'adjure de « sortir du corps de cette femme qui est une créa-

---

(1) Voir la *Brevis historia ordinis prædicatorum*, loc. cit. — Léander s'est sans doute servi de cette chronique.

« ture de Dieu. » Le démon résista énergiquement à cet ordre du religieux : « Saint François d'Assise « n'a rien pu contre moi, disait-il ; votre Benoît « ne pourra pas davantage. » Mais le religieux prononça plusieurs fois le nom de Benoît, et récita sur la possédée le commencement de l'Évangile selon saint Jean. Au moment même où il lut ces mots : « *Et Verbum caro factum est* » le démon s'enfuit (1).

Leander a recueilli le récit de dix autres miracles (2) qui furent opérés par l'invocation du bienheureux Benoît. Ce sont d'autres malades qui sont guéris, d'autres possédés qui sont délivrés. Léander ne craint pas de citer les noms de toutes les personnes qui ont été l'objet des faveurs célestes. Il est permis, sans aucun doute, d'examiner et de critiquer l'authenticité de ces faits ; mais il est plus difficile de contester la vérité de tous les miracles cités par l'auteur de la *Brevis historia.*

Dieu n'a pas cessé, à travers les âges, de montrer, par d'éclatants prodiges, quelle était au ciel la puissance de son serviteur Benoît. Mais pendant plusieurs siècles le saint Pape ne reçut que

---

(1) *Historia brevis*, loc. cit.

(2) Voir le texte de Leander, dans Raynaldi, IV, 387, 388. Saint Antonin dit, de soncôté : « De hoc Benedicto legi in chronicis quindecim miracula, FIDEI TESTIMONIO COMPROBATA, meritis ejus facta de diversis infirmitatibus ; quorum infirmorum nomina et locorum describuntur et infirmitatum ; quæ ad brevitatem dimitto. » (*Summa historica*, loc. cit.)

les honneurs d'un culte populaire. Enfin, le 13 février 1734, la cause de sa canonisation fut admise par la sacrée Congrégation des Rites ; le pape Clément XII donna son approbation à ce décret qui fut reçu par l'Ordre de saint Dominique avec des acclamations de joie.

On sait, toutefois, avec quelle prudente lenteur le Saint-Siége a toujours voulu procéder en de semblables conjonctures. Plus de deux ans furent consacrés à préparer seulement les pièces relatives à la Béatification. Le 21 avril 1736, la Congrégation des Rites, après avoir consulté le cardinal Ansideo, évêque de Pérouse, et avoir entendu le promoteur de la foi, répondit affirmativement à cette question posée autrefois par le pape Urbain VIII sur une requête de l'évêque de Pérouse : « Est-il vrai qu'un « culte ait été de temps immémorial rendu au « bienheureux Benoît (1) ? »

Par des décrets en date du 9 novembre et du 15 décembre 1738, une messe et un office furent accordés au saint successeur de Boniface ; mais, sans parler ici de son Ordre, dans les seuls diocèses de Trévise où il était né et de Pérouse où il était mort. On devait en son honneur célébrer la messe *Statuit* du Commun d'un confesseur pontife, avec une oraison propre. C'est celle que nous aurons

(1) *Bullarium ordinis fratrum prædicatorum*, t. VII, 396.

lieu de citer tout à l'heure. La fête devait être du rite double (1).

Ce fut sans doute le 7 juillet 1739 que la fête du bienheureux Benoît fut célébrée pour la première fois. Du moins c'est ce que nous pouvons conclure d'un décret du 23 décembre 1738, octroyant des indulgences pour la première célébration de cette nouvelle solennité (2). On lit aujourd'hui, dans le *Martyrologe Romain*, le 7 juillet : « A Pérouse, la « naissance au ciel de Benoît XI, de l'Ordre des Frè- « res Prêcheurs, qui, pendant son court pontificat, « contribua merveilleusement à l'affermissement « de la paix dans l'Eglise, au rétablissement de la « discipline et à la propagation de la foi. »

Toutefois, le culte de Benoît n'est pas encore assez répandu, surtout en dehors de l'Italie. Il est à désirer que nous entourions de plus d'honneur un des plus grands pontifes qui se soient jamais assis sur la chaire de Saint Pierre; un pape qui, dans un moment de crise terrible, a su laisser à tous ses successeurs l'exemple d'une charité infatigable et d'une inébranlable fermeté. Nous serions heureux d'avoir contribué, pour notre part, à l'extension du culte de Benoit XI. Il semble que ce Bienheureux doive être un des patrons de l'Eglise aux jours du danger et qu'il soit un de ces

---

(1) *Bullarium ordinis prædicatorum*, VIII, 506.
(2) Ibid., VIII, 507.

défenseurs qui se tiennent, invisibles et puissants, derrière le trône de notre Pie IX. Aux jours d'épreuve et de persécution, crions vers lui, et répétons cette prière qui est celle de la sainte Eglise : « *Deus qui beatum Benedictum, pontificem tuum, benedictionis tuæ gratia ad cœlum sublevasti; populum tuum quæsumus, nova benedictione sanctifica, et a cunctis malis imminentibus, ejus meritis et precibus, tua virtute defende* (1). »

---

(1) Missel Romain, *Missæ sanctorum summorum pontificum S. R. E. aliquibus in locis celebrandæ.* — V. l'office du Bienheureux au Bréviaire Dominicain, et surtout la belle légende du Bréviaire Romain, où l'on trouve, sur toute la vie de notre Benoît, un résumé dont on ne saurait trop admirer la merveilleuse exactitude.

XXXI

Nous avons parlé de ce premier regard que jeta le successeur de Boniface sur la chrétienté dont il fut trop peu de temps le Docteur, le Pontife et le Roi. Durant les dix jours qu'il passa, avant sa mort, sur ce siége de bois que son humilité avait choisi, il eut le loisir, malgré la vivacité de ses douleurs, de jeter un dernier regard sur le royaume immense dont il allait rendre compte à Dieu. Ce dernier regard fut le résumé de tout son règne : il fut paisible, et la conscience du pontife ne lui reprocha rien. Il avait quitté Rome, où ses successeurs ne devaient rentrer que près de soixante-dix ans après lui ; mais ce départ avait été forcé, et le successeur de Boniface avait eu raison de soustraire l'indépendance du royaume de Dieu aux brutalités d'une faction. Benoît, du reste, savait que Rome appartenait de droit providentiel à sa dynastie, et que Dieu la rendrait à quelqu'un de ses successeurs. Venise et Padoue étaient pacifiées. Florence, qui ne méritait pas la paix et qui avait repoussé les oliviers que lui pré-

sentait le représentant de l'Eglise, Florence respirait, assise sur des ruines. L'Espagne était en paix. Frédéric de Sicile semblait ne pas donner suite à ses habiletés de mauvaise foi. L'empereur d'Allemagne avait été réconcilié par le Pape avec l'archevêque de Mayence, et le roi de Danemark avec l'archevêque de Lunden. Benoît, avant de se sentir frappé, avait eu le temps de pousser un cri, un appel à la croisade, qui avait été entendu de tous les princes et de tous les chevaliers chrétiens. Une de ses consolations, dans les instants lucides de son épouvantable agonie, fut l'espoir même de cette croisade qui, d'après le plan sublime de ce pontife de génie, devait attaquer l'islamisme par le nord, et le conquérir par Constantinople reconquise. La figure militaire de Charles de Valois, qui s'était proposé comme chef de cette grande expédition, dut souvent apparaître aux yeux demi éteints du Pape mourant. Hélas ! la croisade n'eut pas lieu, et le schisme a toujours quelque puissance dans ce malheureux Orient que l'islamisme a conquis presque tout entier ; mais, grâce à Dieu, nos missionnaires et l'épée de la France sauront bien réaliser un jour le plan de Benoît XI. Le successeur de Boniface mourut dans cet espoir. Mais il mourut avec un regard triste, quand il contempla la France de Philippe le Bel. Il devait connaître à fond l'âme de Philippe. Il savait tout ce que contenait de tempêtes contre l'Eglise l'âme de cet implacable ennemi du Saint-Siége, qui a lutté con-

tre le Plan divin avec une rage et une perfidie véritablement sataniques. Benoît voyait le Plan divin menacé dans le monde ; il voyait à terre les débris de l'ancienne politique chrétienne, et ce fut parmi ces ruines qu'il mourut. Avec lui commençait, pour les Souverains-Pontifes, l'ère douloureuse du *séparatisme* politique dont voici la formule : « L'Etat et l'Eglise profondément séparés, au lieu de s'embrasser, au lieu de s'étreindre, au lieu de se fondre librement dans un mutuel respect et dans un réciproque amour. » Benoît avait donné à tous ses successeurs l'exemple de la conduite qu'ils devaient désormais tenir au milieu de ce nouvel ordre de choses qui subsiste encore aujourd'hui. Il nous sera permis de dire ici que les Papes les plus dignes de leur mission et de leur siége, ont été ceux dont la conduite a le plus ressemblé à celle de Benoît ; ceux qui, d'une suavité mellifique à l'égard des personnes, ont été à l'égard des doctrines, d'une très-implacable rigidité ; ceux qui, d'une main, ont pardonné, tout souriants, aux Philippe de leur temps, et qui, de l'autre, terribles, ont foudroyé les Nogaret. En réalité, Benoit XI est un type : c'est le type des Papes modernes ayant devant eux une société qui se veut indépendante et qui est assez forte pour secouer toute dépendance. Boniface VIII, au contraire, avait été le type des Papes anciens, voulant que Jésus-Christ possédât même temporellement la direction, non point particulière, mais générale des empires, et habitués à

faire plier sous eux l'esprit d'indépendance pendant si longtemps timide, embarrassé, vaincu. On peut comparer ces deux papes; mais, (il est nécessaire de le répéter encore une fois), on ne saurait les opposer comme ayant travaillé à deux œuvres contraires. Il nous semble que chacun a compris son temps; et, à si peu de distance l'un de l'autre, ils ont réellement eu affaire à deux époques d'un caractère tout différent. Un catholique peut se sentir, croyons-nous, le cœur assez large pour vénérer à la fois, et sans se contredire, les deux mémoires de ces grands hommes. Il nous semble qu'après avoir salué avec respect le tombeau de Boniface à Saint-Pierre, on peut aller s'agenouiller avec piété sur la tombe de Benoît XI à Pérouse, en voyant dans l'œuvre du second la continuation, et non pas le renversement de l'œuvre du premier.

On dit que les mères bretonnes adressent à un saint de leur pays cette belle prière en faveur de leurs petits enfants :

« Saint Galonnek, donnez deux cœurs à mon enfant;

« Donnez-lui un cœur de lion, qui exécute énergiquement le bien ;

« Et donnez-lui un cœur de tourterelle, pour aimer son prochain. »

Ne pouvons-nous pas dire à ce grand Dieu qui

est l'éternel défenseur de l'Eglise : « O mon Dieu, donnez deux cœurs à chacun de nos pontifes : un cœur de lion, celui de saint Grégoire VII ou de Boniface VIII, pour foudroyer les ennemis de l'Eglise, et, pour leur pardonner, un cœur de tourtelle, celui du bienheureux Benoît ! »

TABLE

Pages

CHAPITRE I. — INTRODUCTION. Intérêt tout particulier que nous offre le pontificat de Benoît XI. — Des deux principes qui étaient en présence, dans le monde chrétien, au commencement du quatorzième siècle. 5

CHAP. II. — ORIGINE ET PREMIÈRES ANNÉES DE BENOÎT XI, (Nicolas Boccasino). — Sa naissance en 1240; sa famille; sa première éducation. — Il appartient à un pays lettré; de grands saints vivent près de son berceau. 8

CHAP. III. — JEUNESSE DE NICOLAS BOCCASINO. A douze ans, il se fait précepteur de jeunes patriciens à Venise (1252). — A quatorze ans, il entre dans l'Ordre de Saint-Dominique (1254). — Il y étudie pendant quatorze ans, y enseigne pendant quatorze autres années et remplit d'autres fonctions plus élevées dans l'Ordre pendant une troisième période de quatorze années (1254-1296). — Ouvrages de Nicolas Boccasino. 12

CHAP. IV. — DIGNITÉS. Chapitre de l'Ordre de Saint-Dominique en 1296. — Nicolas Boccasino est élu

Pages

Maître ou général de l'Ordre. — Son austérité ; son zèle ; son courage pour la défense du pape Boniface VIII (1297). 17

CHAP. V. — LÉGATION DE FRANCE. Cette légation dont Nicolas Boccasino est chargé conjointement avec Jean de Murro, général des Mineurs, a pour but le rétablissement de la paix entre les rois de France et d'Angleterre (1298). — Du grand amour de Boniface VIII pour la paix. . . . 21

CHAP. VI. — NICOLAS BOCCASINO EST FAIT CARDINAL. (décembre 1298.) — Il se rend à Rome, comme cardinal-prêtre du titre de sainte Sabine. — Deux ans après, en 1300, il est promu à l'évêché d'Ostie et de Velletri. — Boniface lui confie des missions diplomatiques. — Définition et grandeur de la diplomatie chrétienne. . . 25

CHAP. VII. — LÉGATION DE HONGRIE. Mission de la Hongrie au moyen-âge. Etat de ce pays au commencement du quatorzième siècle. — Le cardinal Boccasino y est envoyé comme légat du pape : histoire détaillée de cette légation (1301-1302). — Doctrine de Boniface VIII sur le pouvoir temporel des pontifes romains. 31

CHAP. VIII. — A ANAGNI. Nicolas Boccasino, seul avec Pierre d'Espagne, défend dans Anagni la personne outragée du Vicaire de Jésus-Christ (octobre 1303). 47

CHAP. IX. — MORT DE BONIFACE (11 octobre 1303); ÉLECTION DE NICOLAS BOCCASINO AU SOUVERAIN PONTIFICAT (22 octobre). 50

CHAP. X. — ETAT DE LA CHRÉTIENTÉ A L'AVÈNEMENT DE BENOIT XI. 52

Pages

CHAP. XI. — A ROME. Mission de Rome dans le plan divin. Agitation de cette ville à la fin de 1303; le nouveau pape y rétablit la paix. 56

CHAP. XII. — PREMIERS ACTES DE BENOÎT. Sa première letttre aux évêques et aux princes chrétiens. . 59

CHAP. XIII. — AFFAIRES DE SICILE. Rapports du successeur de Boniface avec le roi Frédéric d'Aragon. — Hommages solennels rendus à l'Eglise romaine par Frédéric (décembre 1303) et Jacques d'Aragon (juin 1304). — Missionnaires et *censeurs* dominicains envoyés en Sicile. . . . 63

CHAP. XIV. — CHARLES, ROI DE SICILE. Sa victoire sur les Sarrazins, à Lucera. — Priviléges qui lui sont octroyés par Benoît, (novembre 1303). . . . 70

CHAP. XV. — LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE EN DANEMARK. Eric VIII avait épousé Ingeburge, sa parente au quatrième degré, et emprisonné Isarn, archevêque de Lunden. Benoît met fin au conflit soulevé par ces deux actes (derniers mois de 1303). 72

CHAP. XVI. — EST-IL VRAI QUE BENOIT AIT DÉFAIT TOUT CE QU'AVAIT FAIT BONIFACE ? — Acte du 7 décembre 1303, contre les spoliateurs du trésor pontifical à Anagni. 76

CHAP. XVII. — L'ORIENT. Règne d'Andronic II Paléologue, à Constantinople. — Politique des Papes dans la question d'Orient. — Etat de la Servie; légation de l'archevêque d'Antibari. — Lettre de Benoît à Orose, despote de Servie (23 décembre 1303). 79

CHAP. XVIII. — SUITE DU PRÉCÉDENT. Victoire de Roger Florio contre les Turcs, à Philadelphie. —

Pages

Persécution de Naser-Mohammed, sultan d'Egypte, contre les chrétiens de Syrie. — Première pensée d'une croisade. 84

CHAP. XIX. — UN DRAME A FLORENCE. Etat de cette ville à l'avènement de Benoît. Les Guelfes et les Gibelins, les Noirs et es Blancs. Légation du cardinal de Prato (31 janvier 1304 et mois suiv.). — Bulle de Benoît contre les Florentins (22 mai 1304). 87

CHAP. XX. — AFFAIRES D'ALLEMAGNE. Mission chrétienne de l'Empire. — Albert d'Autriche et ses empiètements sur les droits et les revenus de l'église de Mayence. Lettre sévère de Benoît (11 mars 1304). 106

CHAP. XXI. — BENOÎT QUITTE LE SÉJOUR DE ROME ; commencement de la captivité des Papes. — Ce départ de Benoît peut être fixé au 13 avril 1304. . . 111

CHAP. XXII. — PORTRAIT DE BENOIT XI. 117

CHAP. XXIII. — PORTRAIT DE PHILIPPE-LE-BEL ; caractères généraux de sa politique. 124

CHAP. XXIV. SUITE DU PRÉCÉDENT. — Quelques actes de Philippe-le-Bel antérieurs à l'avènement de Benoît. — *Mémoire* de Peredo ; *Supplication du peuple de France au Roi contre Boniface.* . . . 132

CHAP. XXV. — AFFAIRES DE FRANCE. Politique de Benoît à l'égard de Philippe. — Série des actes pontificaux en faveur du roi de France. — Acte solennel du 13 mars 1304, par lequel le petit-fils de saint Louis est solennellement délivré des liens de l'excommunication ; autres lettres émanées le 13 mai de la Chancellerie pontificale. — Comment Benoît mit Philippe en état de ne plus mériter le surnom de faux monnayeur. — Définition de la Politique chrétienne. 134

Pages

CHAP. XXVI. — EXCOMMUNICATION SOLENNELLE DE SCIARRA COLONNA ET DE NOGARET (7 juin 1304). — Châtiment historique de Philippe-le-Bel et de la France. 157

CHAP. XXVII. — QUELQUES ACTES POUR LE GOUVERNEMENT DE L'EGLISE. Conflits entre le Couvent et la Paroisse. — Bulle *Inter cunctas* en faveur des religieux mendiants. — Autres actes de Benoît XI concernant les deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. — Création de cardinaux par le successeur de Boniface. . . 165

CHAP. XXVIII. — PROJET DE CROISADE. Lettre de Benoît, du 20 juin 1304, qui contient une exhortation à la guerre sainte. — C'est par Constantinople que Benoît veut conquérir l'Orient. . . 174

CHAP. XXIX. — MORT DE BENOIT (7 juillet 1304). Il meurt empoisonné. — Qui doit-on accuser de ce crime? 184

CHAP. XXX. — MIRACLES ET BÉATIFICATION DE BENOÎT. 193

CHAP. XXXI. — RÉSUMÉ ET CONCLUSION. 201

FIN

PARIS. — IMP. DE SOYE ET BOUCHET, PLACE DU PANTHÉON, 2.

M.X

YC155757

M.X

YC155757